Cahiers
Stratégie & Prospective
#1
07/14
Mission Analyse Stratégique Synthèses et Prospectives
de la Direction générale de la cohésion sociale

GENRE
ET RENOUVEAU
DU TRAVAIL SOCIAL







EDITORIAL

Conjuguer efficacité, créativité et innovation

Dans le champ des politiques sociales, les évolutions démographiques, sociales et économiques multiplient les défis à relever. Nouveaux publics, nouvelles situations, nouveaux objectifs nous invitent à faire preuve de créativité pour proposer des solutions adaptées. Dans ce contexte en perpétuel changement, nous devrions faire nôtre la phrase de Gaston Berger, l'un des fondateurs français de la prospective, qui écrivait : « *Demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer.* »

C'est dans cet esprit et cette volonté de conjuguer efficacité, créativité et innovation que j'ai souhaité engager au sein de la DGCS, une démarche de formation-action à la prospective sur la thématique *« Genre et renouveau du travail social ».*

L'innovation réside aussi bien dans le caractère transversal de la démarche, en rassemblant autour de la prospective des agents issus des différentes entités de la DGCS, que de la thématique retenue.

En choisissant de revisiter le travail social au prisme du genre, sujet encore peu visité par la recherche et les professionnels, la DGCS s'est donné les moyens de renouveler sa réflexion sur un sujet qu'elle connaît bien, le travail social, et de participer activement à la démarche engagée des Etats généraux du travail social.

La familiarisation des agents aux outils et aux concepts des études de genre permet par ailleurs de s'inscrire dans l'effort engagé depuis août 2012 pour prendre en compte le genre dans tous les textes législatifs et réglementaires et promouvoir l'égalité femmes – hommes dans tous nos dispositifs, dans toutes nos politiques. L'enjeu est aussi plus vaste. L'évolution que je souhaite impulser à la DGCS consiste à prendre l'habitude d'intégrer des dimensions transversales à nos analyses et à nos missions.

Au-delà de cet enjeu, cette transversalité peut en effet être celle des âges de la vie, elle peut être celle de la lutte contre les inégalités sociales ou les discriminations liées à l'origine, elle peut être aussi celle d'une préoccupation qui concerne tous nos publics : la santé.

Ce premier numéro des *Cahiers Stratégie et Prospective* constitue ainsi une contribution de la DGCS aux débats qui sont menés dans le processus des assises territoriales des Etats généraux du travail social. Il s'inscrit dans la volonté d'accompagner les acteurs territoriaux et d'alimenter leurs réflexions. D'autres numéros de ces Cahiers suivront. Sur des thématiques tout aussi innovantes, ils témoigneront de l'ambition de notre direction de réfléchir en termes stratégiques et prospectifs à l'avenir des politiques sociales.

Je remercie tous les membres du groupe PARTAGE pour leur investissement et leur implication dans cette démarche.

Sabine Fourcade
Directrice générale de la cohésion sociale

SOMMAIRE



AVANT-PROPOS

Genre et renouveau du travail social
Une démarche prospective dans la conduite des politiques sociales

A l'initiative de la MASSP, la DGCS a lancé en octobre dernier une formation-action à l'analyse prospective sur le thème « Genre et renouveau du travail social ».
Ce projet était un pari inédit pour une administration comme la nôtre. Il n'est donc pas inutile d'en expliciter tous les termes.

Une formation-action, tout d'abord. Un groupe d'une quinzaine d'agents de la DGCS (issus de trois sous-directions, du Service des Droits des Femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, du bureau des affaires européennes et internationales, du service de documentation et de la MASSP) a suivi une formation assurée par le cabinet MAGELLIS Consultants, sélectionné pour ce projet avec la DRH du Ministère. Débutée au mois d'octobre, cette formation a abouti au mois de mai 2014. A partir d'une réflexion prospective, le processus de réflexion a donc été collégial (même s'il a fait appel de temps en temps à des travaux réalisés individuellement ou en binôme). Il a permis d'expérimenter concrètement la collaboration transversale entre différents services de la DGCS.

Une analyse prospective, ensuite. Ce travail a conjugué l'analyse du présent et l'exploration des futurs possibles pour éclairer l'élaboration de nos politiques sociales. La prospective nous a invités à appréhender les phénomènes de manière globale, transdisciplinaire, avec une confrontation des points de vues et des expériences. En connectant nos objets de réflexion aux évolutions sociétales, culturelles, politiques et économiques, nous avons pu reformuler des questions et, nous l'espérons, apporter une compréhension renouvelée d'objets comme l'intervention sociale ou la féminisation des professions sociales. La démarche systémique de la prospective nous a ainsi conduit à prendre en compte les interactions dynamiques entre les mutations du travail social, les évolutions des publics, les politiques sociales et les transformations de notre société. De la protection de l'enfance à l'autonomie des personnes âgées, du soutien à la parentalité à l'insertion des personnes en situation de précarité, des politiques d'hébergement à la question transversale de la mixité de ces lieux, nos questionnements ont traversé tous les champs d'intervention de la DGCS.

« Genre et renouveau du travail social », enfin. Le thème retenu permettait d'abord d'impliquer plusieurs services de la DGCS et c'est bien sûr cet état d'esprit de transversalité que nous avons souhaité promouvoir. Ce thème reste relativement peu documenté en France aujourd'hui alors que de nombreux faits émergents laissent à penser que des évolutions importantes sont actuellement à l'œuvre. Il avait également le mérite de pouvoir être lu et compris selon des angles contrastés : le genre dans le travail social ; ou bien la construction du genre par le travail social ; ou encore la question du « sexe » des politiques sociales. Le lancement de cette formation-action s'est inscrit enfin dans un contexte propice avec le lancement du processus des Etats Généraux du Travail Social. Au travers des conclusions de cette analyse prospective, la DGCS pourra donc apporter un éclairage et une contribution originale à ce grand chantier gouvernemental.
Nous avons baptisé ce projet **PARTAGE**, ce nom étant l'acronyme de **P**rospective en **A**ction sur le **R**enouveau du **T**ravail social **A**u prisme du **Ge**nre

Notre démarche

Après avoir procédé à la clarification des deux notions -clés, « genre » et « travail social », nous avons interrogé **la division sexuée du travail social** à tous les niveaux : au moment du choix d'orientation

professionnelle, du recrutement, ou encore dans la rémunération et les statuts…. Il s'agissait d'examiner la sexuation des activités et des pratiques professionnelles mais aussi d'interroger le sens commun selon lequel les dispositions morales du *care* relèveraient principalement de qualités féminines propres au « *sexe de la sollicitude* ». Les travaux du sociologue Marc Bessin, que nous avons auditionné, montrent en effet comment le travail social s'est notamment constitué sur « la socialisation de l'amour maternel », donnant de fait aux institutions qui le constituent un imaginaire « maternaliste », où les relations avec les usagers se calqueraient sur la relation mère / enfant. Dans cette perspective nous nous sommes demandés en quoi la féminisation des métiers du travail social participerait d'une moindre reconnaissance de ces carrières et, *a contrario*, comment leur donner plus de sens et plus de valeurs pour la société toute entière.

Dans une autre direction, nous avons examiné **le travail social sous l'angle des stéréotypes de genre et celui des inégalités**. Nous nous sommes demandé si les interventions sociales sont genrées, avec quelles conséquences dans la prise en charge ou l'absence de prise en charge de certains publics féminins et masculins. En particulier, nous avons tenté de comprendre dans quelle mesure les injonctions faites aux publics féminins et masculins participent ou non d'un contrôle social différencié selon le sexe, à la lumière notamment des travaux de Coline Cardi.

Nous avons passé au prisme du genre **les publics de l'intervention sociale**. Les usager-ère-s de l'intervention sociale sont-ils-elles agi(e)s par des représentations ou des stéréotypes de genre ? Comment ces représentations genrées jouent-elles dans les demandes d'aide ou au contraire les comportements de non recours, les relations aux intervenant-e-s sociaux-ales… ? Comment l'approche par genre permet-elle de renouveler notre appréhension des publics invisibles pour l'intervention sociale ?

De même, nous avons regardé **les politiques sociales au prisme du genre**. Plusieurs interrogations ont alors alimenté notre réflexion. Au-delà des principes d'égalité de traitement qu'elles sont censées promouvoir, les politiques sociales ne seraient-elles pas façonnées par des stéréotypes de genre ? La sexuation des statistiques publiques suffit-elle à déjouer la reproduction des rapports sociaux de sexe inégalitaires ? Comment les évolutions des paradigmes de l'Etat social (Etat-Providence, Etat social actif…) qui sous-tendent les politiques sociales depuis une trentaine d'années au moins, mettent-elles à l'épreuve la construction du genre par le travail social ? Notre approche s'est nourrie bien entendu de comparaisons des politiques sociales dans plusieurs pays parmi lesquels le Québec, la Belgique, la Suisse, le Royaume-Uni.

Enfin, de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la paupérisation et passant par l'allongement de l'espérance de vie des publics, nous nous sommes attachés à identifier **les principales transformations de la société à prendre en compte pour comprendre les évolutions de la problématique genre et travail social**.

Ce premier numéro des *Cahiers Stratégie & Prospective* retrace notre cheminement et rassemble nos contributions. Il a été conçu pour donner matière à penser à tous les acteurs de ce champ, des responsables politiques aux travailleurs sociaux, des agents de la fonction publique aux universitaires. Nous avons cherché à montrer les multiples dimensions de notre thématique, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Souvent, nous avons ouverts des débats à travers une question ou un angle particuliers, à de multiples occasions, nous avons mis en lumière les travaux de jeunes chercheur-e-s qui nous semblaient prometteurs.

Ces *Cahiers* doivent être lus comme une contribution à la réflexion. Ils ont vocation à s'enrichir des débats qu'ils susciteront.

Christophe Fourel
Chef de la MASSP

Les membres du Groupe PARTAGE

Direction Générale de la Cohésion Sociale

Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospectives - MASSP
Cyprien AVENEL, Adjoint au chef de la Mission
Claudie BAUDINO, Adjointe au chef de la Mission
Christophe FOUREL, Chef de la Mission
Sylvia JACOB, Chargée de mission

Sous-direction de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté
Vincent BILLEREY, Chef du bureau des minimas sociaux
Anne-Charlotte LELUC, Chargée de mission, bureau accès aux droits, insertion, économie sociale et solidaire

Sous-direction de l'enfance et de la famille
Ouarda NUTTE, Chargée de mission, bureau protection de l'enfance et de l'adolescence

Sous-direction des professions sociales, de l'emploi et des territoires
Cyrille FUNES, Chargé de mission, bureau emploi et politique salariale
Carole SOURIGUES, Chargée de mission, bureau des professions sociales

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Agnès JOSSELIN, Chargée de mission formation, Bureau de l'animation et de la veille
Aurélie LATOURES, Chargée d'études et évaluations, Bureau de l'animation et de la veille
Mar MERITA BLAT, Chargée d'études d'impact, Bureau de la veille et de l'animation

Stagiaires
Camille COTIS
Margot DAZEY
Opale ECHEGU
Pierre MALLET
Jeanne REIG

Ont été invitées aux auditions :
Marie-José PENVERN, Responsable du Centre de documentation inter-directions de Montparnasse
Geneviève ZDROJEWSKI, Adjointe au chef du Bureau des affaires européennes et internationales

Cabinet MAGELLIS Consultants :
Nathalie BASSALER, consultante experte, prospective et stratégie
Yolande DE FAYET-TAMARET, consultante prospective et communication

GENRE, TRAVAIL SOCIAL : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Genre, sexe, rapports sociaux de sexe

Simone de Beauvoir écrivait en 1949 « *on ne nait pas femme, on le devient*»[1] , affirmant que les différences entre les femmes et les hommes ne sont pas le produit d'un déterminisme biologique, mais d'une **construction socioculturelle**. A la différence du **sexe biologique** femelle ou mâle, le féminin et le masculin sont le produit de ce rapport socioculturel et forment un système. **Le genre se définit donc de façon relationnelle** ; cela signifie qu'on ne peut étudier l'un, sans s'intéresser à l'autre.

« Le genre désigne le système qui produit une bipartition hiérarchisée entre hommes et femmes et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) »

Le concept de genre permet de penser l'asymétrie des relations et des rapports de pouvoir entre femmes et hommes. L'anthropologue Françoise Héritier a montré[2] l'universalité de cette hiérarchisation, qu'elle nomme la « ***valence différentielle des sexes*** ». Partout et tout le temps, le constat de la différence des sexes est interprété en termes de hiérarchie femmes/hommes, produit des inégalités entre les sexes et alimente un système de domination masculine.[3]

Ainsi, la sociologue Laure Bereni en propose la définition suivante : **« Le genre désigne le système qui produit une bipartition hiérarchisée entre hommes et femmes et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin) »**[4].

Autrement dit, les différences perçues entre les genres féminins et masculins et la hiérarchie qui caractérise les rapports sociaux entre hommes et femmes ne sont pas réductibles à un déterminisme biologique, elles sont le résultat d'une construction socioculturelle qui, à partir du donné biologique, attache au féminin et au masculin un certain nombre de stéréotypes, de valeurs, de comportements, ainsi que des rôles spécifiques.

Développées dans le sillage des revendications féministes des années 1970 notamment aux Etats-Unis, **les études sur le genre** se sont constituées comme un mouvement d'analyse et de déconstruction de ce système qui produit hiérarchie et inégalités entre les sexes. Un mouvement dont la finalité est, dans tous les champs de la connaissance à travers une démarche interdisciplinaire comprenant les sciences humaines et sociales, aussi bien que les sciences exactes, la dénaturalisation de la subordination des femmes et du féminin. Les recherches sur le volet masculin et les masculinités restent encore peu nombreuses. Les études de genre, arrivées plus tardivement en France, ont permis de rendre visibles des réalités et de dévoiler les inégalités entre les femmes et les hommes.

L'ordre social patriarcal qu'interroge le genre est, entre autres, hétéro-normé, à savoir axé sur une norme hétérosexuelle, sanctionnant ainsi toute « déviance de genre » (« hommes efféminés », « femmes masculines », lesbiennes « *butch* », personnes trans' ou intersexes etc.).

Au début des années 1990, **le mouvement « *queer* »** interroge la bipolarité masculin / féminin sur laquelle est fondée le genre, et propose de **considérer « les genres » au**

---

[1] Simone DE BEAUVOIR (1949), *Le deuxième sexe. Tome II : L'expérience vécue*, Gallimard, Folio Essais, 1986.
[2] Voir notamment Françoise HERITIER, *Masculin-Féminin*, 2 vol., Paris, Éditions Odile Jacob, 2007. Réédition de volumes parus séparément, comprend : I, *La pensée de la différence* ; II, *Dissoudre la hiérarchie*. (ISBN 978-2-7381-2040-3) (vol. 1) ; (ISBN 978-2-7381-2041-0) (vol. 2).
[3] Pierre Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998, coll. Liber.
[4] Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD (2008), *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, de Boeck.

pluriel. Le terme « *queer* » signifie « étrange », « peu commun ». Souvent utilisé comme une insulte envers les gais, les lesbiennes, les transsexuel-le-s, il fut récupéré et revendiqué, de façon ironique et provocante, par les militant-e-s de ces causes eux-mêmes, puis par les intellectuel-le-s. Une des principales théoriciennes de cette pensée, et de son lien avec le genre est Judith Butler, avec son essai *Trouble dans le genre*[5]. La théorie « *queer* » se veut avant tout une possibilité de repenser les identités en dehors des cadres normatifs d'une société fondée sur un clivage binaire entre les humains, ce clivage étant basé sur l'idée de la complémentarité dans la différence et censé s'actualiser principalement par le couple hétérosexuel.

Si les études de genre sont liées aux mouvements féministes qui les ont impulsées et qu'elles ont nourris en retour, le « *queer* » est indissociable des mouvements LGBTQQI – lesbien, gai, bi, trans, queer, « questioning », intersexe.

Le développement des études de genre a soulevé la question de l'articulation avec les analyses des **autres formes de domination** fondées sur la classe, la race, l'orientation sexuelle. Les études de genre peuvent aussi être croisées avec les **différents motifs de discrimination** : le handicap, l'âge, etc.[6] Cette interrogation a donné naissance à un nouveau champ d'investigation : **l'intersectionnalité**.

L'approche intersectionnelle se focalise sur la construction des identités multiples, résultant des formes plurielles de domination (de classe, d'âge, de race, de sexe, de sexualité, etc.).

L'approche intersectionnelle se focalise sur la construction des identités multiples, résultant des formes plurielles de domination (de classe, d'âge, de race, de sexe, de sexualité, etc.). Le *Black feminism* constitue l'un des premiers objets d'études[7]. Cette approche rappelle que les rapports de genre sont traversés par d'autres rapports de pouvoir : être blanc-che ou noir-re, hétérosexuel-le, ouvrier-ère ou cadre ne conduit pas aux mêmes expériences des rapports de genre. Cependant, la conférence mondiale des femmes de Beijing en 1995, par exemple, a permis de réaffirmer l'universalité des droits des femmes et de revendiquer dans le cadre de sa déclaration un socle commun universel de l'égalité entre les femmes et les hommes, au-delà de la diversité des situations concrètes.

Les questions posées historiquement par les groupes dominés et les minorités sexuelles interrogent l'ensemble de la société : le législateur s'est saisi de ces questions, et s'en saisit encore. La reconnaissance des droits des femmes est passée tout d'abord par la **reconnaissance de leur pleine citoyenneté**, puis des **droits sociaux et économiques**. Cependant, pour atteindre une égalité réelle entre les femmes et les hommes, une **approche intégrée** portée par une politique volontariste en la matière est indispensable. Cette démarche a été définie, à la fois par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne, comme la prise en compte systématique des différences entre les conditions, les situations et les besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et des actions des pouvoirs publics. Elle implique donc la mise en place d'un système transversal d'analyse de toutes les politiques publiques au prisme des inégalités entre les femmes et les hommes.

---

[5] Judith BUTLER (1990), *Gender trouble*, ed. française (2005) *Trouble dans le genre,* La Découverte.

[6] **La discrimination est un acte délictuel qui consiste à traiter différemment des personnes ou des groupes sociaux en fonction d'une ou de plusieurs caractéristiques illégitimes. La discrimination peut être poursuivie dans trois domaines spécifiques selon l'article 225-2 du Code pénal : l'emploi, l'entrave à l'activité économique et l'accès aux biens et aux services publics et privés (logement, éducation, transport, santé, prestations sociales). Il existe en France dix-neuf critères de discriminations, tel qu'**énoncés par la loi du 1er mars 1994, modifiée en 2001, 2002, 2006, 2008 et 2012, **parmi lesquels on retrouve la discrimination en raison du sexe.**

[7] Crenshaw Kimberlé Williams, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre* 2/2005 (n° 39), p. 51-82 (publication originale : « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, 1991, vol. 43, n°6, p. 1241–1299).



Questions à Laure Bereni

Sociologue centre Maurice-Halbwachs

La Vie des idées : « Gender studies », « théorie du genre », « théorie du gender », « théorie du genre sexuel » : les associations catholiques et les députés accablent ces théories de tous les maux, sans jamais les définir. Peut-on définir les gender studies, ou études de genre ?

Laure Bereni : « L'expression « études sur le genre » (on parle aussi, indifféremment, d'« études genre » ou d'« études de genre ») s'est diffusée au cours des dernières années en France pour désigner un champ de recherche qui s'est autonomisé dans le monde académique depuis une quarantaine d'années, et qui prend pour objet les rapports sociaux entre les sexes. La première réaction que m'inspirent les discours des contempteurs du genre, c'est qu'il est faux de laisser penser qu'il existerait *une théorie* du genre. Ce label utilisé par les adversaires des recherches sur le genre laisse entendre qu'il existerait un corpus idéologique homogène et doté d'une stratégie politique déterminée. Or le champ des études sur le genre traverse de multiples disciplines, inclut des sous-champs de recherche variés et renvoie à des options méthodologiques et théoriques multiples. Il est traversé par des tensions, qui se traduisent parfois par de vives controverses, et il est en constante reconfiguration. Ce qui relie entre elles les études sur le genre, c'est avant tout un objet de recherche commun. Mais au-delà, comme d'autres sous-champs dans le monde académique, son existence se matérialise à travers un ensemble de mécanismes spécifiques, plus ou moins institutionnalisés : le champ des études sur le genre dispose de ses propres revues savantes (en France, *Nouvelles questions féministes* ; *Travail, genre et sociétés* ; *Les Cahiers du genre* ; *Clio* ; *Genre, sexualité & société*…), de ses associations (comme l'ANEF, le RING, Mnémosyne ou EFiGiES), de ses cursus d'enseignement et diplômes (master « genre politique et sexualités » à l'EHESS, « genre(s), pensées des différences, rapport de sexe » à Paris 8, « genre et développement » à Paris 7, « genre et politiques sociales » à Toulouse Le Mirail…), de ses séminaires, cours et colloques, de ses organismes de promotion et de financement (comme l'institut Emilie du Châtelet en Ile-de-France), de ses œuvres canoniques (de *L'ennemi principal*, de Christine Delphy, à *Gender Trouble*, de Judith Butler[8]…), ou encore de ses manuels de référence[9]. Ces éléments qui donnent corps au champ des études sur le genre se sont sédimentés au cours des vagues successives d'institutionnalisation qui l'ont concerné, surtout depuis le début des années 1980.

Au-delà de cette approche en termes de champ[10], on peut définir les études sur le genre en adoptant une grille de lecture plus théorique, fondée sur un certain nombre de critères analytiques. Dans le manuel que nous avons coécrit avec Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard, par exemple, nous avons posé certains éléments de définition qui nous ont paru être au cœur d'une vision « forte » des études sur le genre, en nous appuyant sur la riche tradition de recherche qui s'est développée depuis les années 1970 dans le sillage et à proximité du mouvement féministe[11]. **Cette vision forte du genre ne considère pas le genre comme un nouveau terme pour parler d'hommes, de femmes, de féminin, de masculin ou de différence des sexes, mais comme une catégorie d'analyse rompant avec les manières communes de penser ces objets, et incorporant la tension entre savoirs savants et critique politique héritée de la tradition des recherches féministes**. […]

En puisant dans quarante ans d'études féministes, sur les femmes et sur le genre produites dans différents contextes culturels et linguistiques, nous avons mis en exergue quatre dimensions analytiquement centrales. La

---

8 Delphy, Christine (1998), L'ennemi principal, 1. Economie politique du patriarcat, Paris, Syllepse ; Delphy, Christine (2001), L'ennemi principal, 2. Penser le genre, Paris, Syllepse. Butler, Judith (1990), Gender Trouble, New York, Routledge. (Traduction française : Butler, Judith (2005), Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion, Paris, La Découverte.).

9 Par exemple, en français : Ferrand, Michèle (2004), Féminin masculin, Paris, La Découverte ; Parini, Lorena (2006), Le système de genre : introduction aux concepts et théories, Zürich, Seismo ; Bereni, Laure, Chauvin, Sébastien, Jaunait, Alexandre, et Revillard, Anne (2008), Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre, Bruxelles, de Boeck ; Neveu, Erik et Guionnet, Christine (2009), Féminins-masculins: sociologie du genre, Paris, Armand Colin.

10 Pour une analyse de la constitution de ce champ dans les années 1970-1980, voir Lagrave, Rose Marie (1990), « Recherches féministes ou recherches sur les femmes », Actes de la recherche en sciences sociales, n°83, p. 27-39.

11 Bereni, Laure, Chauvin, Sébastien, Jaunait, Alexandre, et Revillard, Anne (2008), *Introduction aux Gender Studies.*, *op. cit.*

première est **l'adoption d'une posture *constructiviste*.** Les études sur le genre placent au cœur de leur approche la rupture avec l'essentialisme, dans le sillage du mot célèbre de Simone de Beauvoir selon lequel « on ne naît pas femme (il faudrait ajouter « ni homme »), on le devient ». […]

Le deuxième élément que nous avons retenu, dans notre manuel, pour définir les études sur le genre, est **l'adoption d'une perspective *relationnelle*.** Cela signifie que les hommes et les femmes, le féminin et le masculin sont le produit d'un rapport social, et qu'on ne peut étudier un groupe de sexe sans le rapporter à l'autre. […]

Le troisième élément qu'il nous a semblé important de mettre en exergue pour définir le genre, dans notre manuel, c'est **l'existence d'un *rapport de pouvoir*, d'une asymétrie, d'une hiérarchie, entre les hommes et les femmes, le masculin et le féminin.** […] Ajoutons que le genre n'est pas seulement un rapport de domination des hommes sur les femmes : il est aussi un ordre normatif qui sanctionne les déviances de genre (telles qu'elles sont réalisées par exemple par des « hommes efféminés », des « femmes masculines », des lesbiennes « butch », des personnes trans', des intersexes etc.).

Enfin, le quatrième élément de définition du genre qu'il nous a paru important de mettre en exergue dans notre manuel, parce qu'il a gagné une centralité croissante dans le champ français des études sur le genre au cours des dix dernières années (avec quelques décennies de décalage avec le monde anglophone, et notamment américain), c'est l'idée que **les rapports de genre sont toujours imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir.** Cette dimension du genre, qu'on appelle couramment *intersectionnalité* (depuis un article fondateur de la juriste américaine Kimberle Crenshaw[12]), s'est imposée sous l'effet de luttes internes au mouvement et au champ des études féministes : dans les années 1970, aux États-Unis, les militantes et théoriciennes africaines-américaines du *Black feminism*[13] ont dénoncé le caractère homogénéisant et excluant de théories féministes forgées à l'aune des expériences des femmes blanches, hétérosexuelles, de classes moyennes et supérieures. Elles ont mis en exergue les rapports de pouvoir *entre* femmes et la multiplicité des formes d'expérience du sexisme sous l'effet combiné du racisme, de la domination de classe et de l'hétérosexisme, ouvrant la voie à un champ d'analyse extrêmement riche. […]

Ces quatre dimensions du genre ne sont pas systématiquement reconnues par toute-s celles et ceux qui utilisent ce terme dans leurs recherches. Au cours des dernières années, le vocable du « genre » s'est diffusé dans le monde académique en France, sans nécessairement transporter l'héritage du corpus de recherches dont il est issu. Il est parfois mobilisé comme un simple synonyme de « différence des sexes », et perd ainsi ses potentialités théoriques et politiques. […] »

Texte extrait de « Genre : état des lieux » Entretien avec Mathieu Trachman dans « La vie des idées », http://www.laviedesidees.fr/Genre-etat-des-lieux.html

---

[12] Crenshaw, K. W. (1991), « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, vol.43, n°6, pp. 1241–1299.

[13] Dorlin, Elsa (dir.) (2008), *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).

Travail social ou intervention sociale ?

Prise en charge des personnes handicapées
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale
Assistant-e de service social
Conseiller-ère en économie sociale familiale
Animateur culturel
Aide et assistance
Accueil au domicile
Médiateur familial
Assistante maternelle
Animateur socioéducatif
Animation socioculturelle
Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)
Auxiliaire de vie sociale
Travail social
Moniteur éducateur
Assistant-e familial-e
Éducateur (-trice) spécialisé
Diplôme d'Etat d'Educateur technique spécialisé (DEETS)
Education
Ingénierie sociale
Accueil de la petite enfance
Intervention sociale
Insertion
Médiation urbaine
Aide médico-psychologique
Educateurs de rue
Éducation spécialisée
« femmes-relais »
« grands-frères »
Éducateur (-trice) de jeunes enfants
Politique de la ville
Prévention
Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS)
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)
Protection judiciaire de la jeunesse

Historiquement la professionnalisation de l'action sociale s'est faite par la construction successive d'un ensemble de professions, avec des histoires et des pratiques différenciées, qui se sont regroupées sous l'appellation générique de travail social. Quatre grands domaines du travail social, apparus à des moments distincts, sont habituellement utilisés pour décrire le travail social : celui de l'aide et de l'assistance, celui de l'éducation spécialisée, celui de l'animation et celui de l'accueil à domicile. Pour autant il est difficile de considérer qu'il s'agit d'un groupe professionnel unifié.

Lorsqu'on évoque les métiers du «social», on fait référence aux métiers du travail social, lesquels correspondent aux 14 diplômes d'Etat régis par le code de l'action sociale et des familles. Il existe 5 diplômes de niveau bac ou infra bac, 4 diplômes accessibles après le bac et 5 diplômes qui exigent des études supérieures pour leur obtention. Les formations qui préparent à ces diplômes sont très professionnalisées. Les diplômes du travail social ont très fortement structuré les emplois, au point que l'appellation des métiers est très souvent identique à celle des diplômes (assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes

enfants, conseillé en économie sociale familiale, auxiliaire de vie sociale, technicien de l'intervention sociale et familiale…). Les appellations des emplois tendent cependant à se diversifier.

Les professions du social ont connu des mutations importantes ces trente dernières années, liées aux évolutions de la société (social, démographique, économique) – identification de nouveaux risques sociaux tels que le chômage structurel, phénomènes d'exclusion, nouvelles formes de précarité et émergence de nouvelles problématiques (logement, travailleurs pauvres, souffrance psychique...) – d'une part et à la décentralisation qui a amené une nouvelle organisation territoriale et conféré une place déterminante aux collectivités territoriales dans la définition des politiques sociales d'autre part.

Pour répondre à ces nouveaux problèmes sociaux ont été progressivement mis en place depuis les années 1980 des politiques d'insertion, transversales, et partenariales contrairement aux politiques assurantielles et d'aide sociale majoritaires auparavant. La politique de la ville, avec les contrats de développement des quartiers (DSQ) a employé des agents de développement, des médiateurs sociaux (femmes relais)…En 1988, la création du RMI a mis en interaction des services sociaux « classiques » et l'ensemble des acteurs du secteur de l'insertion par l'économique, mouvement poursuivi avec la généralisation du RSA et l'officialisation du référent unique. Les politiques sociales se sont déployées dans des domaines nouveaux comme la médiation familiale et sociale, la parentalité, l'immigration, la lutte contre l'illettrisme, les services à la personne, l'insertion par l'activité économique, le développement social local.
Ces dynamiques ont conduit à des mutations profondes en termes de professionnalisation et de diversification des pratiques professionnelles. D'une logique historiquement centrée sur l'aide à la personne, les travailleurs sociaux sont amenés à conduire une intervention plus globale sur le milieu social (quartiers, communes…) et aussi en lien avec le monde du travail pour favoriser l'insertion professionnelle. Par ailleurs, l'augmentation de postes d'encadrement, notamment dans les services sociaux départementaux, après la décentralisation, davantage occupés par des titulaires de diplômes de management (droit, sciences économiques…) que par des professionnels issus des métiers traditionnels du travail social, ont conduit à opposer « un social d'intervention » et un « social de gestion ».

Ainsi, depuis les années 1980, la configuration dite « historique » s'est modifiée, et s'est traduite par l'apparition de nouveaux métiers souvent regroupés sous la dénomination d'intervenants sociaux. Né de ce contexte, un ensemble mouvant de professionnels ou de personnes en voie de professionnalisation, s'est constitué aux « marges » du travail social. Comme dans tout champ professionnel en construction, les emplois sont peu codifiés et les intitulés de poste divers - conseiller professionnel, référent, formateur-jeune, chargés d'insertion, médiateur, agent de développement économique et social. De même, les parcours de ces nouveaux intervenants se caractérisent par l'hétérogénéité : certains s'appuient sur des études universitaires générales, d'autres sur un parcours militant, d'autres enfin sur des dispositions acquises par imprégnation familiale ou de quartier.
L'intervention sociale tend à situer la relation d'aide du côté de la proximité, du quotidien. Mais il reste cependant des critères très généraux qui ne permettent guère de distinguer intervenants sociaux des travailleurs sociaux. Un des critères repérés est l'existence d'une qualification validée. La pratique exige une expertise et sa légitimité repose sur la qualification. Parce qu'ils ont une qualification, qu'ils sont labellisés par un diplôme, les travailleurs sociaux se distinguent des intervenants sociaux. Ainsi, 14 diplômes de travail social sont, tous, construits sur la base d'un référentiel professionnel (contexte de l'intervention, fonctions-activités et compétences associées).

Dans cette reconfiguration du champ, fonder la distinction entre travail social et

intervention sociale, n’est pas une opération neutre ; elle interfère avec les questions d’identité professionnelle, avec les politiques publiques de solidarité qui sont en charge de définir le cadre général d’intervention de ces acteurs du social (politiques de qualification, de certification, politique salariale…). Plus largement, elle soulève la question de ce qu’est la question sociale aujourd’hui.

Les activités de ces deux ensembles d’acteurs du social sont en tension, les savoirs, savoir-faire et méthodes sur lesquels s'appuient les travailleurs sociaux étant retravaillés de l'intérieur par les problèmes nouveaux que posent des populations et par les nouvelles formes d'intervention qui tentent d'y répondre. La frontière entre ces deux mondes n’est pas non plus infranchissable : une proportion non négligeable des intervenants de l’insertion provient des métiers établis du travail social. L’idée d’un clivage complet entre travail et intervention sociale apparaît donc mal fondée, les connexions étant constantes entre les deux mondes. Les travailleurs sociaux et les intervenants sociaux œuvrent en parallèle, et de plus en plus en complémentarité dans un champ large de la vie sociale. On peut donc, à la fois, dire que l’intervention sociale fait partie intégrante du travail social et que l’expression «intervenants sociaux» est plus globalisante que celle de «travailleurs sociaux», qui désigne les métiers « traditionnels » du social. L'intervention sociale est un cœur de métier commun à tous ces acteurs. Réfléchir aux pratiques de ces acteurs c’est réfléchir à ce qui fonde leur profession : l’intervention sociale.



Questions à Bertrand Ravon

Reconfiguration du travail social et impacts sur le genre

Sociologue à Lyon 2

Vous préférez parler de « reconfiguration » plutôt que de renouveau du travail social, comment définissez-vous cette transformation ? Quelles en sont les conséquences ?

Oui, il me semble que la notion de renouveau suppose une disparition du travail social alors que l'on assiste davantage à sa mutation. En effet, les cadres de l'action sociale se sont profondément transformés à la fois sous l'influence conjointe de la décentralisation, de la rationalisation et de la division du travail social et parallèlement à l'émergence d'un modèle d'intervention sociale qui repose sur la responsabilisation croissante de l'individu. Par ailleurs, l'extension des interventions pluridisciplinaires et interinstitutionnelles a fait exploser les frontières du travail social. Cette évolution bouleverse les codes et les repères du travail social et contribue à la crise de la professionnalité que connaissent les travailleurs sociaux.

Que recouvre cette crise de la professionnalité ?

Cette crise se traduit notamment par un épuisement du professionnel dans la relation d'aide et un ressentiment à l'égard de l'institution qui l'emploie - qui peut aller jusqu'à une perte de sens du métier exercé - et se manifeste dans les *épreuves de professionnalité* organisationnelles et institutionnelles, émotionnelles ou encore éthiques que traversent les travailleurs sociaux. De fait, la multiplication des procédures et des dispositifs, parfois dénués de mode d'emploi, la rareté des ressources et des moyens et l'intensification de la charge de travail du fait même de sa protocolisation limitent la capacité d'action des travailleurs sociaux alors même que les besoins et la vulnérabilité des publics ne cessent de croître. Contraints d'abandonner l'idéal socio-éducatif du travail social pour une visée de soutien clinique qui cherche à maintenir en l'état et à prendre soin des personnes davantage qu'à les faire progresser, les intervenants sociaux éprouvent un sentiment d'impuissance et d'inutilité, d'autant plus important qu'ils se heurtent à des prescriptions contradictoires et à un déni de reconnaissance de leur professionnalité. Ainsi, tandis que le déploiement croisé de politiques d'activation des usagers (*empowerment*) et de dispositifs de veille et de soutien des personnes les plus vulnérables (*care*) conduit à une individualisation plus prononcée de la relation d'aide et invite le professionnel à trouver des réponses adaptées à la singularité des situations, le renforcement de la logique de gestion et de contrôle exige la standardisation des pratiques professionnelles. Le travailleur social se trouve alors pris en tenaille entre le temps prescrit par ses dirigeants pour les procédures d'accueil, d'écoute et de suivi des personnes et le temps réel nécessaire à son intervention. Incalculable, ce temps réel correspond au travail invisible inhérent à toute pratique de prendre soin qui suppose de la disponibilité, de l'effacement, de la présence, etc. autant de qualités qu'il est difficile de traduire en compétences professionnelles. L'intervenant se doit de puiser dans ses propres ressources et de s'impliquer personnellement pour s'ajuster aux problématiques rencontrées au risque d'être confronté à une charge émotionnelle importante liée à la difficulté de tenir la relation d'aide et que renforce la prise en charge répétée d'usagers réputés difficiles. Dans ces situations, le travailleur social est souvent en proie à des questionnements éthiques douloureux puisqu'il est amené à prendre des décisions, pour le bien des usagers et parfois contre leur volonté, pour lesquelles il n'existe aucune réponse préconçue.

Et le genre dans tout ça ?

Nombre de ces épreuves touchent des femmes peu qualifiées (auxiliaires de vie, aides-soignantes, maitresses de maison, etc.). Les théories féministes ont en effet montré combien le travail du *care* révélait les inégalités et les rapports de domination relatifs au travail d'accompagnement des personnes vulnérables dans la mesure où il est d'abord assuré gratuitement par les femmes et que lorsqu'il est professionnel il est occupé massivement par des femmes souvent étrangères d'origine non européenne de faible qualification. En outre, et cette caractéristique est aussi partagée par les personnels qualifiés, le *care* n'est que très faiblement reconnu pour tout le travail implicite d'entretien des relations humaines qu'il soutient. C'est pourquoi la dimension genrée du care ne doit pas se focaliser sur les seules questions d'inégalité au risque d'oublier la dimension relationnelle, contextuelle, sensible et narrative de l'aide. Le *care* doit au contraire s'imposer comme force critique de la domination : celle du genre masculin sur le genre féminin, de la technique sur la sensibilité, des principes universels et formels de justice et du droit sur l'attention et la sensibilité concrètes aux besoins contextualisés et personnalisés d'autrui. L'enjeu n'est pas de dévaloriser le sensible au nom de sa prétendue irrationalité mais d'en faire une compétence fondamentale de l'accompagnement aux personnes vulnérables. **Ce travail de requalification nécessite, par conséquent, de « dé-genrer le care ».**

Propos recueillis par Opale ECHEGU, MASSP

1

COMPRENDRE LA DIVISION SEXUEE DU TRAVAIL SOCIAL

Dans le travail social, le « déni » du genre trouve ses racines dans le temps long du développement de ce secteur. Tout se passe comme si ségrégation professionnelle et reproduction des stéréotypes de genre s'entretenaient mutuellement pour perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. Ces stéréotypes sexués influent sur l'orientation des professionnels, l'organisation du travail des équipes, l'accès aux postes de responsabilité, le déroulement de carrière. La naturalisation des compétences contribue à la dévalorisation et à la faible attractivité des métiers du social. Aujourd'hui, même s'il existe des différences assez marquées selon les métiers et les secteurs de l'intervention sociale, neuf professionnels sur dix sont des femmes. Seules les fonctions de direction sont encore majoritairement exercées par des hommes. Si d'un côté, l'évolution des besoins d'accompagnement et l'augmentation des qualifications des professionnelles contribueront à féminiser davantage le travail social, à tous les échelons, de l'autre, les difficultés de recrutement et la refonte des diplômes du travail social pourraient infléchir cette tendance. Pour autant, la prégnance des figures stéréotypées des travailleuses et travailleurs sociaux constitue un obstacle à une mixité égalitaire et un gage de la perpétuation d'une division sexuée du travail social.

Des assignations sexuées aux métiers du social

Côté féminin, le poids de l'imaginaire maternaliste

La division sexuée du travail social, et tout particulièrement son importante féminisation, s'explique par son histoire, façonnée par des stéréotypes encore aujourd'hui très prégnants.

Dès le XIXème siècle, les hommes d'Eglise déléguèrent aux femmes de la bourgeoisie le soin de porter assistance aux pauvres et aux démunis. En effet, il était alors communément admis que les femmes, naturellement plus attentives et plus à l'écoute de leurs prochains que les hommes, étaient plus à même de se charger de ce type de tâches qui les ramenaient à leurs qualités « naturelles » de femmes et de mères.

Le travail social commence à exister en tant que corps de savoirs et de pratiques, au début du XXème siècle, avec les premières écoles sociales, créées par des femmes – et longtemps réservées à elles seules. En 1908, la première école ayant vocation à former les travailleuses sociales voit le jour et en 1932 le premier diplôme officiel est établi. En intégrant le nouveau champ du travail social, les femmes accèdent à une vie professionnelle dont elles étaient généralement exclues. Pour y parvenir, elles s'appuient sur les ressources liées à l'activité traditionnellement assignée aux femmes et plus particulièrement sur la maternité afin de se constituer un champ d'action autonome. Le concept de **«maternité sociale»**, leur permet de transposer dans la sphère publique les qualités qui leur étaient naturellement attribuées (amour, douceur, don, vocation, empathie, abnégation et sacrifice).

« Dans le travail social domine l'idée que l'action relève « d'un savoir-faire social qui peut se résumer à un savoir-être femme, pour ne pas dire un savoir-être mère » ***(M.Bessin)***

Les métiers du travail sont donc historiquement et socialement assignés du côté des femmes à qui l'on prête des qualités intrinsèques (« compétences innées liées au sexe ») de sollicitude, d'attention à l'autre, de disponibilité, de présence sociale, d'assistance à autrui, d'écoute et de bienveillance… S'occuper des autres est conçu comme une prolongation du travail domestique féminin.

« En s'écartant de la tradition charitable et religieuse de l'assistance, les hommes organisent le secteur en le déléguant aux femmes, qui y trouvent un accès légitime à l'emploi et dès lors une voie d'émancipation. Elles doivent de plus en plus se former pour s'éloigner du modèle des dames patronnesses, tout en ne cessant de revendiquer des compétences sexuées.

L'écoute et l'attention à autrui polarisent le métier côté féminin, mais celui-ci se rationalise toutefois au fil du temps. Ce processus de professionnalisation met donc en tension des pôles sexués, selon des dichotomies érigées entre le privé et le public, la famille et l'emploi, la proximité et la distance, les sentiments et la raison, l'intuition et les savoirs, etc. Ces frontières morales (Tronto, 1993) constituent ainsi ***un ordre du genre qui valorise un pôle masculin de la distanciation, de la rationalisation, de la conceptualisation, au détriment d'un pôle féminin du rapprochement, de l'action concrète, des émotions, de la sollicitude*** ».[14]

[14] M. BESSIN, « La présence sociale auprès des personnes en difficulté : enjeux temporels et sexués », Journée de l'ETSUP, 9 novembre 2010, « Parcours de vie et intervention sociale : l'impensé du genre »



Questions à. Marc Bessin

Sociologue, Directeur de l'IRIS

Le déni du genre dans le travail social



Pouvez-vous nous rappeler comment le travail social s'est construit sur un déni du genre ?

Autant dans les formations et les pratiques professionnelles que dans la plupart des travaux académiques sur le sujet, le genre constitue un angle mort du travail social. Un tel déni du genre trouve ses racines dans le développement historique de ce secteur.

Au XIXème siècle, les hommes d'Eglise organisent l'assistance des pauvres en déléguant la bienfaisance aux dames patronnesses, conformément à leur conception du féminin assimilé à des qualités d'écoute, d'attention et de proximité. En dépit du processus de professionnalisation du secteur au XXème siècle, marqué par une prise de distance avec la charité chrétienne, le travail social reste fondé sur un schéma genré binaire (rationalité versus sentiments, théorie versus pratique). Ces prémisses expliquent aujourd'hui la très forte féminisation des métiers, notamment ceux touchant à la prise en charge des enfants et des personnes âgées. Une autre modalité historique du déni du genre réside dans la mobilisation des savoirs psychologiques. Perpétuant des conceptions stéréotypées du féminin et du masculin, ces savoirs fournissent des outils directement applicables à des situations individuelles, négligeant les contextes socio-économiques et les relations structurelles de domination. L'emprise de la psychologie et de la psychiatrie est particulièrement sensible dans le secteur de l'enfance, où les rôles assignés au père (autorité) et à la mère (proximité) restent souvent stéréotypés

Au moment où se préparent les Etats généraux du travail social, quelles sont selon vous les pistes pour faire en sorte que le travail social participe de l'émancipation et non de la reproduction des rôles sociaux traditionnels de sexe ?

Tout d'abord, je pense qu'il faut sortir de l'horizon unique de la mixité et des ratios. La mixité est en effet encore trop souvent pensée en termes de complémentarité (promouvoir la place des hommes dans le travail social équivaudrait alors à introduire plus de rationalité et d'autorité), ce qui contribue à perpétuer l'ordre du genre.

Interroger systématiquement le contenu des interventions sociales sous l'angle du genre et de leur répartition sexuée enrichirait considérablement l'outillage des travailleurs sociaux. Cette interrogation critique des dispositifs et des pratiques permettrait de dépasser les dichotomies genrées entre le privé et le public, le familial et le professionnel, le psychologisant et le répressif.

Pour moi, le défi principal auquel le travail social est confronté réside dans le processus d' « hyperrationalisation » qui est aujourd'hui à l'œuvre. Ce processus se traduit par la valorisation du temps court, l'introduction d'indicateurs de performance, la promotion d'une culture du résultat et de logiques gestionnaires. Or cette « hyperrationalisation » assignée à des valeurs masculines va à l'encontre des fondements historiques du travail social, basé sur l'inscription de relations dans la longue durée et la mise en œuvre de réponses qualitatives de proximité »

Propos recueillis par Claudie BAUDINO et Margot DAZEY, MASSP

Compétences profanes versus compétences professionnelles

Cet exercice de la sollicitude est fondé sur « *un savoir-faire social, qui peut se résumer à un savoir être des femmes, pour ne pas dire un savoir être mère* »[15]. Les qualités morales du care, compétences « professionalisantes », sont ainsi bien souvent perçues par les acteurs, ici les actrices, comme proprement féminines. L'expérience personnelle de la maternité constitue en effet un des axes fondamentaux de certains métiers de l'intervention sociale auprès des familles, notamment dans le secteur de la petite enfance. La confusion entre le niveau personnel et le niveau professionnel est ainsi souvent à l'œuvre lorsque les intervenantes évoquent leur propre expérience de la maternité. Les identités maternelles et professionnelles se distinguent alors

[15] M. BESSIN, « Le travail social est-il féminin ? », *in* J. Ion, *Le travail social en débat[s]*, Paris, La découverte, 2005, p. 160

difficilement (*Cf. encadré sur les assistantes maternelles*).

La primauté de la relation mère/enfant

Le travail social notamment s'est constitué sur « la socialisation de l'amour maternel »[16], donnant de fait à l'institution un imaginaire maternaliste, où l'interaction avec les usagers se calquerait sur la relation mère / enfant.

Les savoirs psychologiques sur lesquels se fondent les pratiques des intervenantes de la petite enfance consacrent la primauté de relation mère/enfant.

L'intérêt pour la relation mère / enfant est à resituer dans un contexte historique. Les préoccupations hygiénistes ont été progressivement supplantées par l'intérêt porté au développement affectif et à la relation mère/enfant. D'où l'accent mis sur le repérage des dysfonctionnements dans la relation mère/enfant. Comme le note N. Murcier « *les professionnelles de la petite enfance se sont donc trouvées légitimées en tant que substituts maternels devant limiter l'apparition ou l'installation de carences liées à la séparation du bébé d'avec sa mère, en assurant une continuité des soins maternels.* ***L'inscription dans le champ paramédical de ces professions*** *a d'ailleurs concouru – et concourt toujours – à une vigilance accrue envers le "pathologique" au détriment du "normal", y compris dans les institutions d'accueil de la petite enfance* »[17].

G. Cresson[18] dresse le constat lors de ses observations en crèche d'une faible ouverture à la question du genre dans les pratiques quotidiennes des éducateurs de jeunes enfants - EJE. Pour comprendre cela il faut selon elle explorer la façon dont ces professionnel-les sont formés pendant leurs études. C'est le contenu des études qui explique ce manque manifeste d'intérêt pour le thème des différences sexuées très présentes en crèche mais relativement peu discutées. Ce constat est celui même que développe N. Murcier lorsqu'il décrit **la formation reçue par les EJE comme un enseignement « matrifocalisé »** qui limite l'appréhension du genre chez les jeunes enfants comme celle de la division sexuelle des rôles parentaux. L'auteur montre que l'enseignement s'appuie sur une alternance entre théorie à l'école et pratique à travers différents stages dans lesquels les élèves révèlent qu'il est difficile de réfléchir sur le terrain en termes de domination et de pouvoir ou difficile de déconstruire certains stéréotypes parce que cela n'est pas forcément fait dans la formation.

Pour N. Murcier, les idéologies de la primauté maternelle, de la dyade mère/enfant et de la répartition des rôles parentaux qui se sont développées au cours du XXe siècle sont encore largement présentes et véhiculées par les centres de formation aux différents métiers de la petite enfance. **Nous entendons par idéologies des élaborations théoriques "*qui constituent aujourd'hui des sortes de dogmes, des croyances imposées comme des vérités incontournables*" (Sellenet, 2005)[19]. Les théories psychologiques sont des constructions sociales qu'il convient de déconstruire.**

Cet imaginaire maternaliste est également un implicite des politiques sociales et médicosociales : la femme est dans le « prendre soin » et dans le maternel. Les politiques en faveur de la famille visent toujours, en dernier ressort**, le lien mère-enfant** qu'il faut favoriser, protéger, maintenir, et, dans les cas d'échecs, il faut imaginer des modalités de suppléance ou de substitution de la mère défaillante.

Côté masculin, une figure tout autant stéréotypée

Complémentaire de cette figure féminine et maternelle, naturellement compétente pour prendre soin de l'autre, il y a bien évidemment une figure masculine caractérisée par des qualités et des rôles tout autant stéréotypés.

[16] M. BESSIN, « La division sexuée du travail social », *Informations sociales* 2009/2, n° 152, p. 72.
[17] N.MURCIER, « Les savoirs dans le champ de l'accueil des enfants », Cnaf, *Informations sociales*, 2006/5 (n° 133)
[18] Geneviève CRESSON, « la vie quotidienne dans les crèches » in COULON Nathalie et CRESSON Geneviève (Ed.) *La petite enfance entre familles et crèches, entre sexe et genre*. Paris: L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 2007
[19] C. SELLENET, Les pères vont bien ! Comment les hommes affirment et assument aujourd'hui leur paternité, Paris, Flammarion, 2005.

Dans un article récent, l'anthropologue Véronique Nahoum-Grappe montre à travers de multiples exemples tirés de la littérature et du cinéma combien *« le stéréotype qui associe la violence à la virilité est ancré historiquement dans notre culture.* »[20] S'intéressant tout particulièrement aux messages délivrés au jeune public, elle dénonce un véritable « formatage » qui enjoint les garçons à la violence pour affirmer leur identité virile.

Dans le champ spécifique du travail social, Marc Bessin décline ce constat en établissant un lien explicite entre virilité et rejet de la vulnérabilité : « *La virilité constitue une ressource symbolique dans la construction d'un déni collectif de la vulnérabilité des hommes, qui se manifeste notamment dans le mépris du danger et des faibles : le métier d'homme revient à supporter la souffrance et à l'infliger à autrui.* »[21] Cette analyse souligne combien le choix des métiers de la sollicitude ne va pas de soi pour les hommes. Dans le travail social, historiquement marqué par les valeurs du soin et de l'attention à l'autre vulnérable, les hommes ont investi des métiers et des secteurs bien spécifiques qui leur ont permis de donner à voir et de mettre en œuvre les qualités dites masculines. Au fond, même dans le champ du social, ce secteur dit féminin tout entier tourné vers la prise en charge des multiples vulnérabilités, les hommes ne dérogent pas au formatage culturel qui les prédispose à s'affirmer dans la violence.

Au masculin, la profession emblématique du travail social est celle d'éducateur. Tandis que le métier d'assistant social ne s'est ouvert aux hommes que dans les années 1960, à l'inverse, le métier d'éducateur spécialisé s'est construit sur une opposition entre les capacités des femmes et celles des hommes. « *Les raisons du cœur attendues des unes se voient contrebalancées par les corps bien campés des autres qui sauront tenir leur groupe, insuffler une présence virile et se en modèle par leurs aptitudes physiques, sinon leur carrure* »[22].

Il a déjà beaucoup été dit sur le choix masculin de la protection de la jeunesse, plutôt que celui de la petite enfance, et sur l'indispensable autorité que cette profession exigeait de mobiliser. De récents travaux de terrain intégrant la perspective de genre permettent d'aller plus loin que ces considérations de bon sens. Ils mettent clairement en jeu le corps et l'exercice de la violence dans le processus de légitimation professionnelle.

Pendant plusieurs mois, la sociologue Hélène Cheronnet a observé l'organisation et, particulièrement, la division sexuelle du travail au sein d'un centre éducatif renforcé[23]. A travers son analyse, il apparaît clairement que, dans **l'exercice de la fonction traditionnellement masculine d'éducateur, la capacité à dominer les jeunes par la violence physique joue un rôle de légitimation professionnelle**. Des pratiques comme la contention physique ou le plaquage des jeunes « en crise » sont le quotidien de ce centre : « *L'adhésion à la contention (maintenir physiquement un jeune en crise) fonctionne comme une condition* sine qua non *de l'appartenance au groupe. […] Etre capable de mener une contention est un facteur de reconnaissance par les membres du groupe comme par ailleurs d'intervenir en renfort quand un collègue est aux prises physiques avec un jeune* »[24]. Non seulement **l'exercice de la violence physique** fait partie du répertoire d'actions quotidien mais il **est également au centre du mode de prise en charge des jeunes** : « *Les systèmes d'alliance entre professionnels, basés sur une adhésion inconditionnelle aux règles et sur l'injonction à tenir la posture quelle que soit la situation […], a favorisé une gestion des jeunes basée sur des systèmes de domination. Il semblerait que parfois, contention et « plaquage au sol » se*

[20] NAHOUM-GRAPPE Véronique, « Culture de la violence et différence des sexes : violence du stéréotype » Quelques réflexions issues de l'anthropologie, *Les Cahiers Dynamiques*, 2013/1 n° 58, p. 43.

[21] BESSIN Marc, « A propos de la sexuation du social », Mouvements, 2005/1, n°37, pp. 148-149.

[22] Alain VILBORG, « Rôles masculins et féminins dans le travail social », *Vie sociale*, 1998

[23] CHERONNET Hélène, « Éducateur/trice en cer au-delà d'un idéal de la virilité ? », *Les Cahiers Dynamiques*, 2013/1 n° 58, p. 89-97.

[24] CHERONNET Hélène, *op. cit.*, pp. 90-91.

confondent. Il n'est alors plus question de protéger un jeune de lui-même et de ses actes agressifs envers les autres mais d'enclencher un mode relationnel particulier (certains parleraient de « faire péter un jeune ») pour qu'il « craque le vernis » et qu'on puisse enfin travailler avec lui. ». Dans ce contexte, les nouveaux, hommes et femmes, doivent faire leur preuves et, bien entendu, *« être femme, c'est donc, de fait, rompre avec la tradition et s'exposer à la division sexuelle du travail.* »[25] Concrètement, les femmes n'ont qu'une alternative : démontrer leur capacité à l'exercice de la violence ou être reléguées dans des tâches administratives et devenir la personne « à protéger » de la violence potentielle des jeunes.

A l'opposé du spectre genré des métiers du travail social, il y a l'éducateur de jeunes enfants. Dans ce métier très féminisé, ce sont les hommes qui doivent faire leur preuve. Or, quand il s'agit de s'affirmer en tant qu'homme, on retrouve le stéréotype qui lie virilité et violence. Une enquête récente en témoigne : *« Un étudiant présente une situation vécue en stage qui a suscité chez lui de la colère suite à l'intervention de la professionnelle. Alors qu'il effectue un soin corporel auprès d'un jeune enfant âgé de 6 mois, une auxiliaire l'observe attentivement et lui demande d'être « moins viril dans [s]es gestes ». Il revendique sa position d'homme en précisant : « J'ai ma manière de faire. Je ne fais pas du féminin.* »[26] Pour un homme, affirmer son identité sexuée revient à revendiquer une certaine rudesse dans ses gestes. L'attitude de ce jeune stagiaire souligne que si les acteurs sont formatés par les stéréotypes, ils jouent aussi des contraintes et des identités multiples qu'ils doivent mobiliser. Un peu à la manière de ce jeune éducateur, des éducatrices ont remis en cause, dans l'univers de la protection de la jeunesse, le primat de la violence. Elles en ont livré le témoignage à l'occasion d'un échange avec un directeur de centre éducatif fermé. Si leurs propos confirment la place de la violence physique dans la prise en charge des jeunes, ils laissent aussi entendre que cette pratique peut évoluer : « *Quand on est sorties de l'école, on était trois éducatrices à arriver sur la même structure. Donc trois sortant de l'école, je pense que le directeur, il a eu un petit peu peur, parce qu'ils aiment bien avoir des costauds. Et on s'est vite rendu compte qu'il y avait beaucoup de contention physique, que les éducatrices étaient en difficulté, parce que quand les éducateurs n'étaient pas présents, il n'y avait pas cette contention physique, et là c'était difficile pour les éducatrices de maintenir le calme. On en a donc parlé en équipe, on a dit que nous cela nous embêtait ; parce qu'on n'était pas en capacité de « contenir » quand ils n'étaient pas là, et cela s'est atténué de la part des éducateurs, et c'est vrai que cela va beaucoup mieux. Je pense aussi que tout ça explique pourquoi les éducatrices sont moins tolérantes quand il y a des débordements, on reprend plus rapidement les jeunes, parce qu'on a peur des débordements, et on a peur de pas pouvoir les contenir physiquement.* »[27]. Cet exemple est intéressant car, tout en confirmant la place centrale de la violence dans le métier d'éducateur, il montre que les pratiques et donc les représentations peuvent évoluer. Au lieu de se demander comment égaler les hommes dans la mobilisation de la violence, ces éducatrices ont interrogé le bien-fondé du recours à la violence. Par leur questionnement, elles ont promu un mode de résolution des conflits plus pacifié qui consiste à les désamorcer par anticipation.

Une lecture trop rapide de ces observations de terrain pourrait laisser entendre que les actrices et les acteurs sont prisonniers du cercle vicieux des stéréotypes. Sommées de démontrer leur capacité à mobiliser la violence, les femmes répliquent par un appel tout féminin à la discussion ; tandis que les hommes répliquent par une rudesse toute masculine à celles qui attendent la démonstration de leur aptitude au maternage. Soit ils et elles se conforment aux canons genrés d'une profession et les renforcent, soit

[25] CHERONNET Hélène, pp.90 et 91

[26] NDJAPOU François, « Le genre et la mixité en formation d'éducateur(e) de jeunes enfants », Nouvelle revue de psychosociologie, 2014/1 n° 17, p. 72.

[27] CHEVAL Perrine et GUZNICZAK Bernard, « La mixité autour de la table », Les Cahiers Dynamiques, 2013/1 n° 58, p. 82.

ils ou elles dérogent et, ce faisant, réaffirment les stéréotypes attachés à leur sexe.

Même si les situations de double contrainte existent, ces témoignages et leurs analyses montrent avant tout que l'adaptation est un processus. Ils mettent en lumière l'ouverture d'un espace de négociation qui fait bouger, même lentement, les lignes. Réciproquement, l'interrogation au prisme du genre du positionnement des professionnel-le-s débouchent sur celle de leurs pratiques et sur la lecture qu'ils et elles font des comportements des jeunes filles et jeunes garçons encadrés.

Dans le dialogue entre professionnel-le-s ci-dessus mentionné, l'une des éducatrices regrette que les équipes, majoritairement composées d'hommes, repèrent et dénoncent les attitudes sexuellement provocantes des seules filles, tandis qu'il s'avère difficile de leur faire admettre la réciproque chez les garçons : « *J'ai un exemple en tête. Un garçon qui se baladait devant nous, il bombait son torse nu, ça a été un problème qu'on a relevé régulièrement en réunion, et il a fallu quand même un petit moment pour que les éducateurs comprennent que cela pouvait nous gêner. Le fait que l'équipe entière soit contre ce comportement a permis de réguler les choses…* »[28].

De la construction identitaire des professionnels à la lecture et à la prise en charge des comportements des usagers, les stéréotypes de genre s'articulent les uns aux autres et se renforcent. En mettant en lumière les stéréotypes qui assignent les femmes et les hommes à des tâches et des métiers différents, on ne vise pas à remplacer les hommes par des femmes, les valeurs masculines par des valeurs féminines et réciproquement. La lutte contre les stéréotypes a pour objectif d'apprendre à poser un regard neuf sur les personnes et les situations pour questionner et réévaluer les pratiques des professionnel-le-s dans toutes leurs dimensions.

La prégnance de ces représentations du genre se retrouve jusque dans l'organisation du travail des équipes, où les hommes sont plus volontiers assignés à des rôles dits masculins (autorité, loi…) alors que les femmes sont assignées aux fonctions de soin du corps, de réconfort, d'hygiène, le « care » .

Les hommes au contraire sont renvoyés par leurs collègues femmes à leur masculinité voire au stéréotype de la masculinité à savoir la virilité. Comme le relève, Fanny Zanferrari, « *ce constat est particulièrement flagrant et fréquemment observable lorsqu'il s'agit d'accueillir un usager qui s'exprime de façon agressive voire violente. Les femmes font systématiquement appel à leur collègue masculin comme si le seul fait d'être un homme suffisait pour gérer la situation, leur conférait une autorité. Dans ce cas on peut dire que* ***les femmes naturalisent les compétences des hommes****. […] Les femmes associent autorité et masculinité et contribuent, parce qu'elles les ont intériorisé, à reproduire les stéréotypes de sexe. En allant un peu plus loin, on peut dire aussi qu'****elles instaurent une division du travail horizontale*** »[29].

La mixité refusée ?

Le discours prônant la mixité et l'ouverture des métiers du social aux hommes se heurtent à l'existence de stéréotypes et de suspicions envers ces derniers, notamment dans le secteur de la petite enfance. Dans son étude sur la vie quotidienne en crèche[30], G. Cresson cherche à comprendre par un détour historique ce qui a pu mener à un « monopole féminin » des métiers de la petite enfance. Elle rappelle, en s'appuyant sur les travaux de C. Bouve, qu'au XIXème siècle le travail en crèche était encore interdit aux hommes. Aujourd'hui pèserait encore une suspicion ancrée dans les représentations collectives à l'égard du souhait des hommes de travailler avec de jeunes enfants. Cette situation conduit à des discours contradictoires sur l'absence des hommes en crèche.

[28] CHEVAL Perrine et GUZNICZAK Bernard, *op. cit*., p. 78.

[29] Fanny ZANFERRARI, « Interprétations masculines et attentes féminines à l'égard des hommes dans le travail social », *Le Portique* , Archives des *Carnets du Genre*, Carnet 1-2005

[30] Geneviève CRESSON, *«* la vie quotidienne dans les crèches » in COULON Nathalie et CRESSON Geneviève (Ed.) *La petite enfance entre familles et crèches, entre sexe et genre*. Paris: L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 2007

D'un côté, certains insistent sur la nécessité de faire venir les hommes dans les crèches avec l'idée qu'ils pourraient apporter notamment leurs qualités propres, au premier rang desquelles, l'autorité et la bonne gestion d'équipe. G. Cresson explique d'ailleurs que nombre de professionnelles qu'elle a interrogées considèrent que leur présence serait bénéfique pour les petits garçons élevés « sans père». D'un autre côté, subsistent des méfiances et des stéréotypes concernant 'idée d'une maladresse naturelle de l'homme face aux bébés ou d'une suspicion de pédophilie. G. Cresson montre bien comment ces discours tendent à réduire l'homme à sa virilité, les excluant de fait nécessairement de ces emplois féminins.
Les suspicions qui existent à l'égard des hommes s'orientant vers les secteurs de la petite enfance s'expriment dans la réalité par la composition sexuée des équipes (exclusivement féminines) dans les crèches par exemple. La petite enfance a longtemps été et reste un monopole féminin.

Comme le souligne D. Verba (1993)[31] : « *C'est dire combien l'entrée des hommes dans cet espace traditionnellement réservé aux femmes est délicate à négocier*. » et de poursuivre, en s'appuyant sur les entretiens menés auprès de professionnels : « *Si dans l'ensemble les entretiens sont unanimes à dire combien la présence d'hommes dans des structures d'accueil pour jeunes enfants est souhaitable, les trajectoires des EJE-hommes montrent cependant qu'ils sont très souvent victimes d'un préjugé tenace selon lequel un homme qui choisit de s'occuper de bébés n'est pas tout à fait un homme. Pire, non seulement on peut le soupçonner de ne pas vraiment assumer sa virilité, mais encore de dissimuler sous son activité professionnelle des tendances coupables pour la pédophilie*. »[32]
Le psychopédagogue N. Murcier s'est intéressé aux stratégies de protection mises en œuvre par les travailleurs sociaux pour écarter les soupçons de pratiques déviantes (*cf. encadré sur les stratégies de protection mises en œuvre*).

[31] Daniel VERBA, Le métier d'éducateur de jeunes enfants, Paris, Syros, 1993
[32] Cité par **Fanny** ZANFERRARI, *op.cit.*

Les assistantes maternelles

La confusion des identités maternelles et professionnelles

Alors que dans le cadre de la professionnalité on souligne les différences qui existent entre être mère et être assistante maternelle, l'évaluation des compétences d'une assistante maternelle doit beaucoup à l'évaluation des compétences maternelles exercées dans la sphère privée.

Dans la procédure d'agrément on vous demande d'évaluer les capacités éducatives…

Oui, si tu vas au domicile, que l'enfant fait n'importe quoi, qu'elle ne le reprend jamais, alors qu'il l'insulte… Il se fout à poil, nous on a eu le cas, l'enfant, il enlève sa culotte, elle est complètement dépassée, elle ne sait pas quoi dire… Y a rien ! Même pas une représaille ou de dire calmement : « Excusez-moi mesdames je vais aller lui remettre une culotte ». Cette personne qu'est-ce qu'elle va faire quand les autres enfants ils vont être là ? Après on lui met un [avis défavorable] mais on va la soutenir. On va lui proposer d'aller voir notre psychologue parce qu'elle est dépassée par ses propres enfants.

Donc là, tu évalues ses capacités éducatives à être assistante maternelle en fonction de son comportement de mère ?

Bah oui ! Ça n'allait pas du tout déjà avec ses propres enfants comment tu veux qu'elle gère les enfants des autres ! » (Entretien Maude – Infirmière - Grazet) »[33]

Les mères ou futures mères reçues en PMI semblent aussi accorder une place centrale à ce savoir personnel et lui reconnaître une valeur indiscutable.

Quand je suis arrivée ici, en 2006, je n'avais pas d'enfant et c'est vrai qu'il y a des mamans qui me demandaient « vous faites comment vous avec vos enfants ? » Quand tu réponds « moi je n'en ai pas mais je vais vous expliquer comment faire » c'est... bon voilà. Y a des mères pour qui ça ne va pas du tout être gênant mais pour d'autres, tu vois qu'il y a un petit mouvement de recul…Tu expliques que tu as fait des études, que tu t'es beaucoup occupée d'enfants mais ça n'a pas la même légitimité que de dire « moi aussi j'ai des enfants ». Tes conseils leurs paraissent plus adaptés et plus justes si tu as en face de toi une mère qui demande un conseil à

[33] Anne-Sophie VOZARI, Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles - La Protection Maternelle et Infantile entre « protection de l'enfance » et « soutien à la parentalité », Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Mémoire de Master 2 – Mention « Sociologie », Spécialité « Genre, Politique et sexualité », Cnaf, *Dossiers d'études*, N° 136 , 2011

une mère. Finalement, après l'étiquette de professionnelle tu as l'impression qu'elle s'envole » (Entretien Fanny – Puéricultrice - Bimont)[34]

Professionnalisation *versus* qualités maternelles

Vouloir la professionnalisation du métier d'assistante maternelle, c'est mettre en avant le fait qu'il s'agit d'un véritable métier, nécessitant des compétences professionnelles qui s'acquièrent, et non d'une activité affective, à vocation maternelle. Un récent rapport réalisé pour la CNAF montre d'ailleurs « le confinement des assistantes maternelles dans le savoir ordinaire » (rapports de Bonte (2002-2003), cités par Aballea (2004)). Soulignant que l'initiative de la professionnalisation des assistantes maternelles ne relève pas des assistantes elles-mêmes mais de l'État, l'auteur note que la professionnalisation n'est pas souhaitée par les acteurs de la relation d'emploi, que ce soit les parents-employeurs mais aussi les assistantes maternelles elles-mêmes. En effet, l'enquête réalisée pour ce rapport montre que des deux côtés on estime que la seule expérience est celle de mère, et que cette expérience et les qualités morales tiennent lieu de compétences professionnelles. La formation n'est ni valorisée ni réclamée et l'aspect éducatif est mis de côté. Ce constat peut être rapproché d'un autre rapport de la CNAF (Odena et Blöss, 2003) qui étudie dans quelle mesure le choix des parents en faveur d'un mode de garde individuel ou collectif révèle les représentations sexuées des rôles parentaux au sein du couple. Il montre alors que le choix de l'assistante maternelle traduit souvent une conception « traditionnelle » des rôles parentaux.

Si l'amour des enfants et l'expérience de mères résument la compétence essentielle en matière de garde selon les assistantes maternelles et les parents-employeurs, on peut s'interroger sur les raisons de ce discours (Aballea, 2004). Les parents, et principalement les mères, utilisent-ils cet argument comme moyen de se rassurer sur la garde de leurs enfants par d'autres personnes qu'elles ? Les assistantes maternelles trouvent-elles dans ces propos un moyen de légitimer leur utilité sociale et de ne pas entrer dans le cercle du service rémunérateur, moyen de subsistance, et donc loin de la vocation de mère ? Existe-t-il un intérêt commun à ne pas professionnaliser et donc qualifier ce métier en termes de droits et contraintes des deux parties : formation, critères éducatifs, rémunération…. ? Et si l'utilité sociale en matière familiale était plus louable que la reconnaissance professionnelle ?

[34] Anne-Sophie VOZARI (2001), *op. cit.*

Toutes ces interrogations pouvant sembler provocatrices ne sont-elles pas symptomatiques d'un phénomène admis par tous qui veut que les qualités nécessaires à la garde d'enfants ne puissent être que maternelles et innées pour pouvoir être estimées ? Et que la qualification et le professionnel ne viendraient que poser un voile d'ombre sur cette si belle vocation ? N'oublions pas que derrière l'enjeu de la reconnaissance professionnelle des qualifications du métier d'assistante maternelle, le prix de ces qualifications est soulevé. Or, **« les systèmes de salaire sont des systèmes de signes qui, en utilisant le langage universel de la monnaie, disent la visibilité et l'invisibilité des compétences, leur légitimité** et, au bout du compte, la vérité des acteurs dans les rapports de force et la négociation » (Daune-Richard, 2001).[35]

Dans un article intitulé *La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles*, François Aballéa avance **l'hypothèse que la non professionnalisation des assistantes maternelles traduit une « connivence » des différents protagonistes à maintenir une sorte de *statu quo* faisant de la garde à domicile non une carrière professionnelle mais une carrière maternelle**[36].

Des métiers peu valorisés parce que féminins ?

Ainsi, les activités du social sont assimilées à des gestes relevant davantage d'une nature féminine que d'un processus de professionnalisation. C'est pourquoi, pour être légitimés comme professionnels, les travailleurs sociaux ont dû rompre avec les idéaux véhiculés par leur histoire et appréhender et renouveler leurs pratiques professionnelles à partir d'approches rationalistes et techniques qui excluent les dimensions sexuées, voire émotionnelles de la pratique.

Certains métiers, notamment dans le secteur de l'aide à domicile ne sont pas véritablement considérés comme des métiers. Selon Véronique Bayer, responsable des formations supérieures à l'ETSUP, *ces métiers ne seront*

[35] M.-A. BARRERE-MAURISSON et *al.*, « Entre statut professionnel et politique familiale : l'emploi des assistantes maternelles en France », *Enfances, Familles, Générations*, **n°**4, 2006, p. 92-109

[36] François ABALLEA, « La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles », *Recherches et Prévisions,* n° 80 - juin 2005 – Dossier petite enfance

valorisés que le jour où il y aura 20% d'hommes dans ces formations[37].

Ce déficit d'image touche tous les métiers. L'absence de reconnaissance au niveau licence des professions de niveau III (éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale) décourage la venue des hommes, qui ne sont déjà pas nombreux.
Pour Marc Bessin, « *c'est une vraie question sociologique que de savoir si des métiers sont peu valorisés parce qu'ils sont féminins ou s'ils sont féminins parce qu'ils sont peu valorisés.Mais ce qui est clair, c'est que l'un renforce l'autre. On est dans un secteur peu valorisé dans l'ordre marchand, aussi parce qu'il est construit dans le pôle féminin de l'ordre du genre* »[38].

« On est dans un secteur peu valorisé dans l'ordre marchand, aussi parce qu'il est construit dans le pôle féminin de l'ordre du genre » (M. Bessin)

Les appellations des métiers renforcent les inégalités

La question du genre des noms de métier se pose traditionnellement pour les professions socialement valorisées, celles qui nécessitent des qualifications, confèrent un statut social et constituent de fait – et parfois, en droit – des bastions masculins. L'histoire de ce débat est indissociable de la marche des femmes vers l'égal accès à toutes les professions et fonctions. Pour le dire autrement, chaque fois que des femmes, individuellement ou collectivement, ont revendiqué le droit d'exercer des métiers et des fonctions jusqu'ici réservés aux hommes, la question du genre de leur désignation a été soulevée.

Ainsi, en 1897, quand Jeanne Chauvin, nantie des diplômes requis, veut prêter le serment d'avocat, tous les éditorialistes, incrédules, se demandent si, demain, il y aura des « avocates » ! Près d'un siècle plus tard, la politique d'Yvette Roudy en faveur de l'égalité professionnelle déclenche la première polémique sur la féminisation des noms de métier. Il faudra attendre 15 ans pour que les experts de tous bords consultés reconnaissent qu'**il n'y a pas d'obstacles linguistiques à l'usage des féminins de noms de métier et fonction**[39].

Dans cette polémique au long cours, les appellations du secteur social sont mobilisées pour pointer les incohérences des opposants à la féminisation des noms. Pourquoi devrait-on dire, en parlant d'une femme, « un officier », « un avocat », « un sénateur » alors que l'on dit couramment « une infirmière », « une assistante », « une puéricultrice » ?

Pourquoi ne dirait-on pas une « directrice de cabinet » ou une « directrice d'administration centrale » alors que « directrice de crèche » ou « directrice d'école maternelle » s'emploient de façon usuelle ?

L'appel à la mixité professionnelle plaide pour la masculinisation des carrières du social. Dans ce contexte, on peut se demander **comment se formule la question du genre des noms quand il s'agit non plus de féminiser mais de masculiniser des professions**. Y a-t-il des résistances à l'usage des formes masculines ? Les débats successifs ont-ils fait progresser la parité dans la langue ? Témoignages et usages permettent de discuter ces hypothèses.

Comme le soulignait les partisan-e-s de la féminisation des noms, les titres employés dans le social témoignent non seulement de la légitimité des femmes dans ce secteur mais, au-delà, de la construction des métiers sur les figures féminines traditionnelles

Des écoles maternelles aux assistantes maternelles, tout le vocabulaire de la petite enfance rappelle que les institutions et les professionnelles sont des substituts aux mères, premières responsables des enfants. Les professions emblématiques du travail

[37] *TSA, « Le travail social serait-il une affaire de femmes ? »*, n°24, juillet-août 2011

[38] *TSA, « Le travail social serait-il une affaire de femmes ? »*, n°24, juillet-août 2011

[39] BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard, CHOLEWKA Nicole, *Femme, j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (France); INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANCAISE (France), La Documentation française, Décembre 1999, 124 pages.

social sont soit féminines, assistante de service social ou conseillère en économie sociale et familiale, soit masculines, éducateur spécialisé ou éducateur technique spécialisé. Or, à niveau de qualification équivalent, les premières renvoient à des activités supplétives « assister » ou « conseiller » tandis que les seconds renvoient à une activité à la fois noble et autosuffisante « éduquer ». Les figures qui informent les professions du travail social sont bien celle de la mère – pourvoyeuse de soins et celle de l'assistante – pourvoyeuse d'aide qui, toutes deux, par leur travail discret et souvent invisible rendent possible la réalisation de tâches plus nobles.

Dans cet univers fortement marqué par les stéréotypes sexués, on pourrait penser que l'entrée des hommes dans les professions féminines susciterait des résistances dans la langue. Or, il n'en est rien, bien au contraire.

Dès 1982, l'entrée du premier homme dans la profession de sage-femme suscite une réaction institutionnelle de nature à rassurer les hommes candidats à des métiers et fonctions féminines. Le genre masculin ne s'effacera pas derrière le genre féminin, l'Académie française en est garante. D'emblée, le seul fait que l'Académie se saisisse de la masculinisation de ce terme suggère qu'il est impensable qu'un homme puisse un seul instant être qualifié de « sage-femme » et, au fond, de « femme »… Epidermique, la réaction s'apparente plus à un bruit de préau qu'à une discussion sous la Coupole. En effet, dans sage-femme, la « femme » n'est pas la professionnelle, l'experte, mais bien la parturiente. Etymologiquement, le terme « sage-femme » désigne celle qui détient la sagesse, au sens de connaissance, sur les femmes. Il aurait donc pu désigner un homme. Il n'en sera rien, le stigmate de l'injure au féminin est trop fort. Le terme « accoucheur » qui avait l'avantage d'être aisément compréhensible est rejeté. Les médecins accoucheurs refusent qu'une profession paramédicale s'approprie leur désignation. Dans ces conditions, l'Académie française va faire preuve d'inventivité et… de pédantisme. Pour désigner un homme exerçant le métier de sage-femme, elle propose « maïeuticien ». Issu du vocabulaire philosophique, le terme confère lustre et distinction à son incarnation masculine. Plus encore, il reproduit une dichotomie bien connue entre la sage-femme, détentrice du savoir ancestral, issu de l'expérience, et le maïeuticien, détenteur du savoir philosophique, issu de la raison. Cette recommandation a une logique qui est loin de l'usage. Alors que l'Académie est supposée faire des choix en accord avec l'usage, des choix qui, *a minima*, puissent être compris par tous les usagers, celui-ci s'avère plaqué. Non seulement, il n'y a aucun lien entre les deux membres du couple qui puisse permettre de déduire l'un de l'autre mais, pour comprendre « maïeuticien », il faut avoir un niveau de culture philosophique qui n'est pas l'apanage de l'usager moyen. D'ailleurs, beaucoup entendront « mailloticien », celui qui emmaillote les bébés !

Quoiqu'il en soit, dès 1982, l'Académie française rassure les hommes : ils peuvent investir les professions féminines, ils ne seront pas nommés au féminin.

Trente ans plus tard, l'usage en atteste. **Prenons le cas de la profession d'assistant-e-s de services sociaux**. **Sa féminisation est écrasante (93% de femmes) et en croissance** : parmi les titulaires du diplôme, la proportion d'hommes est passée de 7,4% en 1983 à 5,7% en 2010. Or, quand on consulte le site de l'ANAS – Association Nationale des Assistants de Services Sociaux – **l'usage du masculin dit générique est la règle**. Qu'il s'agisse du code de déontologie de la profession, des annonces de colloque ou des actualités, il est systématiquement question de l'assistant de service social, des assistants de services sociaux et de la profession d'assistant de service social. Il faut passer en revue bon nombre de sites et de publications pour trouver une occurrence au féminin de ce nom de métier désignant plus de 9 fois sur 10 des femmes. Dans les ASH, la recension du témoignage d'une professionnelle renoue avec le féminin. Intitulé « Serial social. Confessions d'une assistante sociale », l'ouvrage donne à voir la réalité du métier : « *une assistante sociale n'est pas une vieille fille blasée capable de dénicher un appartement ; ce n'est pas non plus une*

personne qui dilapide l'argent du contribuable pour entretenir des hordes d'assistés ! Non c'est une professionnelle, trop souvent une femme, débordée, les traits fatigués et les cheveux décoiffés, qui écoute mais ne donne jamais la réponse attendue pendant des jours, des mois, voire des années. »[40] Enraciné dans le vécu, l'ouvrage met nécessairement en scène des femmes. Au-delà de l'auteure, la figure de l'assistante sociale est féminine. Appel aux candidatures masculines, l'usage massif du masculin est en total contraste avec la démographie de la profession. Il tranche aussi avec celui des sages-femmes.

Sur le site de l'ordre national des sages-femmes, le terme « maïeuticien » n'est visiblement pas entré dans l'usage, n'en déplaise à l'Académie. S'il est souvent question de la « profession de sage-femme », les formules impersonnelles s'effacent derrière le féminin, singulier ou pluriel. Au fond, s'il est de notoriété publique que la profession est ouverte aux hommes, l'usage s'attache à décrire la réalité d'une profession plus qu'à appliquer la règle à la lettre. Il témoigne d'une possible interprétation de celle-ci. A la lumière de cet exemple, l'usage de l'ANAS apparaît hypercorrect au sens bourdieusien du terme. Dans « Ce que parler veut dire », Pierre Bourdieu définissait l'hypercorrection des petits bourgeois par l'emploi de subjonctifs passés là où l'usage ne l'exigeait pas[41]. Les travailleuses sociales qui donnent dans leurs publications professionnelles une place hégémonique au masculin là où l'usage tolèrerait le féminin, semblent s'engager dans une démarche comparable d'hypercorrection, destinée à souligner leur distinction.

Leur usage peut être comparé à celui des pionnières – ces femmes qui accédaient pour la première fois à des fonctions masculines. Quelles que soient les ressources de la grammaire, elles optaient pour le masculin. Cette forme présentait un double avantage. A l'intérieur d'un milieu exclusivement masculin, elle les « banalisait » ; à l'extérieur, elle signifiait leur réussite sociale. Il faut généralement attendre que le nombre de femmes atteigne un seuil significatif pour que les titulaires optent et revendiquent la forme féminine de leur titre.

Ici, à l'échelle collective, on peut supposer que l'usage du masculin générique – « assistant(s) de service social » - témoigne d'un besoin de reconnaissance de cette profession, de la volonté de ses instances représentatives de la couper de sa figure emblématique, féminine et dépréciée, pour lui donner une image de sérieux et de professionnalisme. La suggestion d'un formateur vient à l'appui de cette hypothèse. Dans un récent article, François Ndjapou, psychologue et formateur, rappelait que **l'usage avait longtemps souligné l'identité genrée des métiers et des spécialités :** « *dans la nomenclature des professions du travail social, il a souvent été opposé les « éducateurs » (dits spécialisés) aux « éducatrices » (dites de jeunes enfants).* » Dans un souci d'égalité, il propose « de désigner par *« éducateur(e)s » l'ensemble des professionnel(l)es du secteur socio-éducatif.* »[42] Si cette suggestion part d'une bonne intention, elle n'en est pas moins surprenante d'un point de vue linguistique. Traditionnellement, les féminins en –eure viennent pallier l'impossibilité de former des féminins en –euse ou en –trice (ex. : ingénieur, professeur, proviseur…). Ici, alors que l'usage a entériné les deux formes, l'auteur suggère un autre couple dans lequel à un masculin inchangé correspond un féminin, aux consonances moins usuelles, mais à la féminité plus discrète. Au fond, **tout ce passe comme si, dans ces deux professions emblématiques du travail social, l'usage était appelé en renfort pour dissimuler la féminisation excessive et galopante du travail social**. A défaut de candidats hommes, la masculinisation du travail social passera par l'usage des masculins.

A une époque où la revendication de l'égal accès des femmes à toutes les professions faisait craindre la confusion des genres, l'usage des formes masculines a fonctionné

[40] « Le paradoxe de l'AS schizophrène », ASH, n°2853 du 28/03/2014.

[41] Pierre BOURDIEU, Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Fayard, 1982.

[42] NDJAPOU François, « Le genre et la mixité en formation d'éducateur(e) de jeunes enfants », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2014/1 n° 17, p. 70.

comme un rempart à la féminisation des métiers et des fonctions et ce, en dépit des ressources de la langue. Aujourd'hui, dans les professions où la féminisation est écrasante et croissante, l'usage des masculins sert à endiguer, au moins dans l'usage, ce mouvement et ce, toujours en dépit des ressources de la langue.

L'attention portée à l'usage confirme que le féminin et le masculin ne sont pas égaux. Dans une situation *a priori* comparable, celle de l'entrée d'un sexe dans une profession jusqu'ici exercée exclusivement (ou quasi exclusivement) par l'autre sexe, on résiste à la féminisation, pas à la masculinisation, bien au contraire. Quand il s'agit de féminiser une profession ou une fonction, on constate des résistances aux féminins dans l'usage qui font écho aux difficultés rencontrées par les femmes pour être admises dans toutes les carrières. En revanche, quand il s'agit de masculiniser un métier, non seulement il n'y a aucune résistance dans l'usage mais, à la moindre incertitude, l'Académie française se mobilise pour un seul homme. Plus encore, alors qu'il est critiqué dans les carrières valorisées, **l'usage du masculin générique tend à se généraliser dans les métiers du travail social. Tout se passe comme si cet usage au masculin venait pallier la difficulté à recruter des hommes et participait au renouvellement de l'image de carrières dévalorisées**. S'il n'y a pas de débat ouvert sur le genre des noms des métiers du travail social, la question mérite d'être étudiée car, une fois encore, les usages sont articulés aux représentations.

Les stratégies de protection mises en œuvre par les hommes pour écarter les soupçons de pratiques déviantes[43]

Le développement d'une idéologie sécuritaire, la surmédiatisation des affaires de pédophilie et le climat actuel de suspicion généralisée au sujet des rapports entre les générations et les sexes produisent une mise à distance de l'enfance, son appréhension comme potentiellement victime et conduisent les hommes à recourir à des stratégies de protection afin d'éloigner les soupçons. Ils modifient, par ailleurs, la relation des professionnel-le-s au jeune enfant et au soin du corps. Quel parent n'a pas constaté que la culotte de son enfant est sale au retour de l'école maternelle ? Á celui qui interpelle l'enseignant-e, est répondu qu'il ne saurait être question de rester seul aux toilettes avec un enfant et encore moins de l'essuyer, par souci de son intimité. Tout geste affectueux de consolation, de soin du corps, devient alors un risque intrusif pour cette intimité dans laquelle plus personne n'a le droit d'entrer.

Les professionnels hésitent dorénavant à prendre un enfant sur leurs genoux pour les consoler, à les soigner s'il faut ôter le pantalon, à changer les couches. Il faut alors se prévenir : faire les soins ou changer les couches sous le regard et en présence d'autres collègues, ne pas se trouver seul en présence d'un enfant, éviter une trop grande proximité corporelle, les contacts, reléguer aux femmes les soins, etc.

Les professionnels hommes sont davantage enclins à mettre en œuvre ces stratégies. Les différentes mises en garde, adressées essentiellement aux hommes, confortant, comme l'analyse Jean-Paul Filiod[44], l'idée *« que la compétence professionnelle à ce niveau « préscolaire » implique une distance au corps différente chez les hommes et chez les femmes : l'attouchement, interprété comme manifestation pédophile d'un côté, l'est comme manifestation maternelle de l'autre »*.

Le recours permanent aux statistiques mettant en évidence que certaines formes d'abus sont essentiellement liées à la masculinité et le déni que des femmes puissent, elles aussi, abuser des enfants, concourt à renvoyer aux femmes la charge de pourvoir aux soins des tout-petits en institutions, puisque le risque viendrait des hommes, donnant naissance à **l'attribution, « biologisante », de qualités, pour les femmes, compatibles avec la prise en charge de jeunes enfants, et attribuant aux hommes, de manière tout aussi « biologisante », des aptitudes « naturelles » à l'abus**.

Il convient afin que le risque d'abus ne légitime pas l'assignation perpétuelle aux femmes des jeunes enfants, de penser l'abus comme pouvant être le fait d'hommes et de femmes. La crainte par les institutions de certaines exactions commises sur des enfants, notamment des abus sexuels, pousse à exclure les besoins affectifs des enfants au quotidien et entrave les professionnels dans la possibilité d'inventer avec les tout-petits d'autres possibles. **Il apparaît, actuellement, plus facile pour les hommes de demeurer figé dans des modèles stéréotypés à défaut de pouvoir inventer d'autres possibles et d'autres pratiques tant ils se voient eux-mêmes soupçonnés des conduites les plus déviantes.**

[43] Article de Nicolas MURCIER, extrait de la revue Mouvements n°49 de janvier-février 2007, repris sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=comprendre_analyses&id_article=642&id_rubrique=110&id_mot=27&id_groupe=15

[44] J.-P. FILIOD, « Des hommes parmi les femmes : être et devenir professeur des écoles », in A. HOUEL et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *École et mixités*, Lyon, PUF, 2001

L’intervention sociale au féminin

Neuf professionnels sur dix sont des femmes mais il existe des différences assez marquées selon les métiers

En 2010, les femmes sont majoritaires dans presque toutes les professions sociales et, au total, elles représentent près de neuf travailleurs sociaux sur 10.

Il existe néanmoins, de ce point de vue, des différentes très importantes entre les professions. Certaines professions apparaissent encore quasiment exclusivement féminines : les professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, gardes d'enfants et éducatrices de jeunes enfants) ainsi que les aides à domicile et travailleuses familiales.

Les hommes sont un peu plus présents mais très minoritaires (10% des effectifs) sur les postes d'assistant de service social, de conseiller en économie sociale familiale et d'aide médico-psychologique. La situation est plus équilibrée pour les animateurs et les autres professions de la filière éducative (moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, cadres socio-éducatifs) ou les femmes représentent environ les deux tiers des effectifs.

Enfin, les hommes sont très nettement majoritaires dans les seuls métiers de l'aide par le travail (éducateurs techniques, éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier).

A profession donnée, le type de public pris en charge est également un déterminant important de la présence des femmes

Cependant, l'activité de l'établissement employeur exerce également une emprise assez forte sur la féminisation des salariés. D'une manière générale, il apparaît que les travailleurs sociaux dans les secteurs de la petite enfance et de l'aide à domicile sont presque exclusivement des femmes. Viennent ensuite les établissements d'hébergement pour personnes âgées (90% de femmes), les établissements et services pour personnes handicapés (environ deux tiers de femmes parmi les professions sociales) et enfin les

Proportion de femmes parmi les professionnels en emploi

Profession	Secteur d'activité							Ensemble des secteurs
	Accueil de jeunes enfants	Aide à domicile	EHPA	Enfants handi-capés	Adultes handi-capés	Adultes et fam. en difficulté	Enfants en difficulté	
Assistantes maternelles	99%							99%
Aides à domicile		97%						97%
Educateur de jeunes enfants	98%			95%			93%	97%
Assistant de service social		93%	92%	93%	86%	80%	85%	92%
Conseiller en économie sociale et familiale		95%			92%	85%		89%
Aide médico-psychologique		89%	95%	86%	83%	81%		87%
Animateurs	91%		88%	66%	56%	48%	63%	71%
Moniteurs éducateurs				75%	74%	56%	67%	70%
Educateurs spécialisés				72%	69%	63%	62%	67%
Cadres socio-éducatifs	84%	80%	72%	51%	51%	56%	48%	61%
Educateurs techniques, moniteurs d'ateliers				28%	32%		16%	30%
Total	99%	97%	89%	71%	67%	65%	63%	90%

Source : INSEE - Enquête de recensement 2010

structures pour adultes ou enfants en difficulté.

La nature du public pris en charge est donc un déterminant important de la présence des femmes parmi les travailleurs sociaux, y compris pour une même profession : la proportion de femmes parmi les éducateurs spécialisés est ainsi sensiblement plus élevée auprès des enfants handicapés (72%) que dans les CHRS (65%) et les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance (62%). Ce constat peut d'ailleurs s'appliquer à l'ensemble des professions.

Le développement de l'offre d'accompagnement à destination des personnes âgées contribue à féminiser les professions sociales

Le secteur social et médico-social est le principal employeur pour les intervenants sociaux. Au cours de la dernière décennie, les effectifs de ce secteur ont connu une croissance soutenue, supérieure à 4% par an. Plus de 300 000 emplois y ont été créés dans le secteur privé[45].

Ce dynamisme s'explique par un développement plus rapide encore des emplois dans les services d'aide à domicile (+11% par an entre 2000 et 2010) et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (+6,5% par an), qui sont des structures très féminisées. Dans ce contexte, l'essentiel des emplois créés au cours de la dernière décennie ont été occupés par des femmes : l'emploi féminin a bondi de 54% en 10 ans, alors que l'emploi masculin a connu, comparativement, une croissance bien plus modeste (19% en 10 ans).

Le vieillissement de la population et le développement des services en direction des personnes âgées sont des éléments qui contribuent, à modalités de recrutement inchangées, à renforcer la féminisation des professions sociales.

Le développement rapide des métiers dans le champ de l'aide à domicile, presque exclusivement féminins, a d'ailleurs été identifié par la DARES comme le principal « moteur » de la ségrégation professionnelle et comme un frein important à la mixité[46].

Pour les professions éducatives et d'encadrement, la présence des femmes se renforce parmi les jeunes générations…

La comparaison des « sex ratios » pour les différentes générations de salariés met en évidence une progression de la proportion de femmes parmi les jeunes générations de salariés dans les professions éducatives et d'encadrement. Cela concerne des professions relativement mixtes : les moniteurs éducateurs (77% de femmes parmi les moins de 30 ans contre 70% pour l'ensemble des salariés), les éducateurs spécialisés (75% contre 67%), les éducateurs techniques (38% contre 30%) et les cadres socio-éducatifs (75% contre 61%).

Au contraire la proportion d'hommes semble progresser, de manière cependant très mesurée et très incertaine, parmi les jeunes générations dans les professions les plus « féminines » : aide à domicile et assistant maternel - garde d'enfants. Pour ces deux professions, la proportion de femmes diminue d'un point parmi les personnes de moins de 30 ans. Il est néanmoins très difficile d'affirmer s'il s'agit d'un réel frémissement ou d'une variation plus « contingente ».

… ce que semblent confirmer les flux de diplômés en travail social

La répartition par sexe des flux annuels de diplômés en travail social semble confirmer cette tendance d'une progression assez sensible de la part des femmes parmi les diplômés des DE de moniteur éducateur, d'éducateur spécialisé et d'éducateur technique spécialisé, ainsi que d'une progression encore plus nette pour les

[45] ZANDA, Jean-Louis, et FUNES, Cyrille. "Le champ social et médico-social : une activité en forte croissance, des métiers qui se développent et se diversifient". *Pôle Emploi - Repères et analyses*, n°44, mai 2012.

[46] ARGOUARC'H, J. et CALAVREZO, O., « La répartition des hommes et des femmes par métier : Une baisse de la ségrégation depuis 30 ans », *DARES Analyses*, n° 79, déc. 2013.

diplômes d'encadrement, de niveaux I et II : CAFDES, CAFERUIS et DEIS.

A contrario, on constate sur cette période une très légère augmentation de la proportion d'hommes parmi les diplômés du DEAVS.

Le bac professionnel « Accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP), créé en 2011 en remplacement du BEP « Carrières sanitaires et sociales » pourrait constituer une voie d'accès importante pour les formations sociales. 63 000 élèves sont actuellement inscrits dans cette formation de trois ans, soit environ 20 000 élèves par « cohorte ».

Cette nouvelle formation est autant voire plus féminisée que les métiers auxquels elle conduit : près de 95% des élèves sont des filles. Sur les trois années d'existence de cette formation, la proportion de garçons est stable.

Ce bac professionnel comporte deux spécialités recouvrant l'exercice en structure et à domicile. La proportion de garçons dans ces deux spécialités est très proche, alors qu'on aurait pu s'attendre à trouver encore moins de garçons dans la spécialité « Domicile ». Ce constat peut conforter l'impression d'une timide progression des hommes dans les activités menées à domicile.

Proportion de femmes parmi les jeunes salariés Source : INSEE - Enquête de recensement 2010

Profession	% de femmes	
	Parmi les - de 30 ans	Pour l'ensemble des salariés
Aides à domicile	96%	97%
Aides médico-psychologiques	89%	87%
Animateurs	70%	71%
Assistantes maternelles	98%	99%
Assistants de service social	95%	92%
Cadres socio-éducatifs	75%	61%
Conseillers en économie sociale familiale	94%	89%
Educateurs de jeunes enfants	97%	97%
Educateurs spécialisés	75%	67%
Educateurs techniques, moniteurs d'atelier	38%	30%
Moniteurs éducateurs	77%	70%

Niveau	Diplômes	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Niveau V CAP-BEP	DE d'Auxiliaire de vie sociale	98	97	97	97	97	97	97	96	96
	DE d'Aide médico-psychologique	88	90	87	89	87	88	89	89	89
	DE d'Assistant familial						100	92	91	89
Niveau IV bac	DE Technicien de l'intervention sociale et familiale	87	96	96	96	97	96	96	96	96
	DE Moniteur éducateur	72	73	76	72	74	73	75	75	76
Niveau III -bac + 2	DE d'Educateur de jeunes enfants		97	98	96	97	97	97	97	97
	DE d'Assistant de service social	93	93	94	94	94	94	94	94	94
	DE d'Educateur spécialisé	71	71	73	74	76	76	74	75	77
	DE d'Educateur technique spécialisé	23	26	25	27	27	27	31	31	32
	DE Conseiller en économie sociale familiale	98	99	98	97	98	98	99	96	97
Niveau I et II - bac + 3 et plus	DE Médiateur familial			87	100	88	92	95	93	88
	CA aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale			59	61	63	61	64	62	67
	CA aux fonctions de directeur d'établissement social			43	43	41	54	52	48	57
	DE d'ingénierie sociale	52	63	63	64	58	64	57	58	70
Ensemble		84	85	85	86	85	84	86	86	86

Proportion de femmes (en %) parmi les diplômés en travail social selon l'année et le diplôme

Source : DREES - Enquêtes sur les écoles de formation aux professions sociales[1]

L'encadrement au masculin

Des directions d'établissements et de services qui se déclinent encore souvent au masculin

La féminisation du travail social recouvre une forte inégalité hiérarchique, avec un bien moindre accès, en proportion, des femmes aux postes à responsabilités. Cette réalité se retrouve dans les inscriptions aux centres de formations. Ainsi, alors que la profession est féminisée à plus de 80%, on retrouve une relative mixité dans les formations supérieures Le CAFERUIS (encadrement intermédiaire) et le CAFDES (encadrement supérieur) ont ainsi été délivrés en 2011 à respectivement 33% de femmes et 43% d'hommes.

Les données issues des études de l'Unifaf (Fonds d'assurance formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale - Enquête Emploi 2007), de la DREES et celle du CREDOC-LERFAS montrent que **les deux tiers des directeurs du secteur social et médico-social sont des hommes et un tiers des femmes**. Concernant les chefs de service, on observe une relative parité entre les hommes et les femmes (52 % d'hommes et 48 % de femmes).

L'approche genrée des cadres dans le travail social engagée par Véronique Bayer (Etsup) s'attache à éclairer l'évolution du champ professionnel et des rapports de pouvoir qui le traversent (*Cf. encadré ci-contre*).

Un temps de travail et un déroulement de carrière marqués par des inégalités de genre

Le travail à temps partiel reste aujourd'hui une réalité essentiellement féminine, liée à un partage inégal des tâches domestiques et de l'éducation des enfants. Cette situation a pour conséquences des rémunérations plus faibles, un moindre accès à la formation et aux postes d'encadrement.

Dans les professions sociales, le temps partiel est nettement plus fréquent qu'ailleurs : 41% des salariés exerçant une profession sociale le font à temps partiel, soit plus du double de la moyenne des salariés (18%). Cette situation résulte principalement de deux éléments :

Véronique Bayer, « Les cadres dans le travail social : le déni du genre »[1]

« La question identitaire est principalement une affaire d'activité, elle omet une approche sexuée du travail. Rendre compte des rapports sociaux de sexe dans les activités d'encadrement du travail social montrerait que l'identité des cadres ne se fonde pas uniquement sur la mission ou la fonction mais qu'elle est aussi une affaire de division sexuelle du travail. Nous observons par exemple, que les femmes cadres sont davantage assignées aux tâches de planifications, de rédactions, de conseils aux équipes alors que les hommes cadres assurent plus spécifiquement les relations de partenariat et de réseaux et les activités politiques et stratégiques indépendamment des missions conférées par l'organisation. […]

Ainsi, le travail social en quête de rationalisation emprunte au monde industriel ces modèles d'encadrement très sexués. […] On peut faire l'hypothèse qu'une analyse sexuée de l'activité montrerait que certains hommes cadres participent pleinement à ces tendances gestionnaires alors que d'autres en choisissant d'investir des fonctions dans le travail social tentent d'échapper aux stéréotypes de genre. Et, en conséquence, ils souffriraient de cette approche virile du travail d'encadrement. Les femmes, quant à elles, pourraient être divisées entre leur identité sexuelle et les stéréotypes de genre associés. Pour s'en défendre, elles se montreraient plus viriles que les hommes, c'est-à-dire plus aptes à commander ! »

in *Chef de service dans le secteur social et médico-social. Enjeux, rôles et stratégies d'encadrement*, Dunod, 2013, p113-129.

- La surreprésentation des femmes dans ces professions, alors que les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes : parmi l'ensemble des salariés, le temps partiel concerne près de 30% des femmes contre seulement 7% des hommes ;

- Le poids très important du temps partiel dans deux professions : les aides à domicile (59% de salariés à temps partiel) et les animateurs (50% de salariés à temps partiel). Pour ces deux professions, ce niveau de temps partiel s'explique notamment par la concentration des activités sur des plages horaires restreintes (temps périscolaire pour les animateurs, lever, coucher et repas pour les aides à domicile). Pour les aides à domicile, il s'explique également par un fractionnement de la journée de travail lié aux trajets entre les différents bénéficiaires.

A structure par sexe identique, et sans tenir compte de ces deux professions très spécifiques, le niveau de temps partiel est assez proche de la moyenne des salariés. De même que pour les autres professions, on constate un écart important entre la situation des hommes celles des femmes, nettement plus souvent à temps partiel dans les professions sociales.

Le cas des professions de l'aide à domicile

On compte plus de 500 0000 aides à domicile qui représentent environ 4% de l'emploi féminin en France, soit une femme salariée sur 25. Prises dans leur ensemble, ces salariées disposent de conditions de travail singulièrement difficiles : temps partiel très répandu et "subi", temps partagé entre plusieurs employeurs, rémunérations le plus souvent inférieures au SMIC (salaire médian de 840€ par mois en 2008), pénibilité,… [1].

Les situations familiales « atypiques » sont surreprésentées pour les aides à domicile : 16% des aides à domicile appartiennent à une famille monoparentale et dans 18% des cas elles vivent en couple mais leurs conjoints n'exercent pas d'activité professionnelle. Finalement, elles appartiennent à un couple « bi-actif » bien moins souvent que la moyenne des travailleurs sociaux (dans 51% des cas, contre 58% pour l'ensemble des travailleurs sociaux). Contrairement à une idée quelquefois avancée, le salaire d'une aide à domicile n'est donc pas un salaire "d'appoint" mais est souvent le seul revenu du foyer.

[1] R. MARQUIER, « Les intervenantes au domicile des personnes fragilisées en 2008, DREES, *Etudes et résultats*, n°728, juin 2010.

Proportion de salariés déclarant travailler à temps partiel

Professions	Hommes	Femmes	Ensemble
Aides à domicile	40%	60%	59%
Animateurs	34%	56%	50%
Assistants de service social	11%	33%	31%
Educateurs de jeunes enfants	16%	31%	30%
Assistantes maternelles	-	29%	29%
Conseillers en économie sociale familiale	8%	31%	28%
Moniteurs éducateurs	14%	25%	21%
Educateurs spécialisés	11%	25%	21%
Aides médico-psychologiques	11%	21%	19%
Cadres socio-éducatifs	4%	15%	11%
Educateurs techniques, moniteurs d'atelier	4%	18%	9%
Travail social	20%	43%	41%
Ensemble des salariés	7%	29%	18%

Source : INSEE - Enquête de recensement 2010

Le déroulement différencié des carrières des hommes et des femmes intervenants sociaux reste assez peu documenté.

On constate néanmoins, depuis une trentaine d'année et dans l'ensemble des secteurs, une progression importante de la proportion de femmes parmi les cadres et les professions intermédiaires[47], qui semble indiquer que ces perspectives professionnelles progressent pour les femmes.

Part des femmes selon le niveau de qualification - en %

Niveau de qualification	1990	2000	2010	2020
Indépendant	36,3	34,1	32,1	31,7
Ouvrier peu qualifié	30,3	27,2	22,9	23,6
Ouvrier qualifié	10,4	11,4	13,1	13,3
Employé peu qualifié	80,0	79,5	78,3	77,6
Employé qualifié	67,4	71,1	74,1	74,5
Profession intermédiaire	41,8	46,4	49,6	51,3
Cadre	36,5	39,8	42,5	45,8
Ensemble	42,7	45,3	47,5	48,8

Sources : Insee, enquêtes Emploi 1990 à 2010 - Dares, séries rétropolées 1990 à 2002 - projections CAS - Dares.

Pour les professions sociales, cette évolution se traduit notamment par l'accroissement de la proportion de femmes parmi les personnes diplômées du CAFDES[48], qui prépare aux fonctions de directeur d'établissement. En 2012, les femmes représentent 57% des diplômés du CAFDES et les trois quarts d'entre elles ont préparé ce diplôme alors qu'elles étaient déjà en emploi. Ainsi, si les hommes sont très nettement surreprésentés parmi les cadres du secteur social et médico-social, des opportunités d'évolution vers des fonctions de direction existent pour les femmes qualifiées. En revanche, les professions sociales moins qualifiées semblent offrir des perspectives d'évolution professionnelle beaucoup plus restreintes. C'est le cas des aides à domicile et des aides médico-psychologiques. Pour ces métiers, les freins à l'évolution professionnelle sont de plusieurs ordres.

En premier lieu, on constate, au moins dans le secteur de l'aide à domicile, une étanchéité croissante entre les métiers de l'intervention et ceux de l'encadrement intermédiaire. Ce cloisonnement résulte notamment de l'élargissement du champ des compétences attendues pour les encadrants intermédiaires : accompagnement des résidents et de leurs familles, gestion de la qualité des soins et de l'accompagnement, gestion logistique, gestion du personnel, participation à différents réseaux territoriaux… Dans ce contexte, les services d'aide à domicile privilégient de plus en plus de jeunes diplômés au détriment des intervenantes à domicile expérimentées[49]. D'une manière plus générale, les métiers de l'encadrement intermédiaire dans le secteur social et médico-social sont encore en construction et ne s'appuient pas sur des référentiels d'activité et de formation largement admis.

Pour les professions peu qualifiées, cette stabilité professionnelle renvoie également aux caractéristiques des salariés : ces métiers sont souvent occupés par des femmes de plus de 40 ans, qui reprennent une activité après une première carrière dans un autre secteur et une reconversion ou une longue période d'inactivité ou de chômage. Elles ont quelquefois connu des trajectoires précaires avant l'obtention d'un emploi dans le secteur social et, éventuellement, d'une qualification (diplômes d'Etat d'AMP ou d'AVS). En conséquence, cette situation est vécue comme un aboutissement[50], ces salariées n'aspirant pas forcément à occuper des postes dans l'encadrement.

---

[47] F. LAINE et L. OMALEK, « Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés, dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes », *DARES Analyses*, n° 22, mars 2012

[48] La proportion de femmes diplômées du CAFDES est passée de 43% en 2005 à 57% en 2012. Cf. S. NAHON, « La formation aux professions sociales en 2012 », DREES, *Série statistiques*, n° 186, févr. 2014.

[49] AMNYOS, *CEP de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile*, Rapport final», décembre 2012.

[50] O. BOUBA-OLGA, E. FOUQUERAY, C. ALLO, B. BERNELA, et E. BOURDU, « Être AMP en Poitou-Charentes: Mieux comprendre les logiques d'emploi et les trajectoires des AMP », Observatoire de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, 2013.

Le regard intersectionnel : Les professionnelles issues de l'immigration

Les intervenantes sociales minoritaires : une mission de proximité ambivalente

Du « plus proche »…

La proximité est perçue par les acteurs et actrices de l'intervention sociale comme une compétence relevant de la qualité de la relation, de l'empathie et de la compréhension des publics vulnérables ; et ce d'autant plus pour un public cible de femmes migrantes ou « immigrées » : ces dernières ont tendance à être considérées comme tout particulièrement difficiles d'accès, isolées et vulnérables à des inégalités et à des violences de genre attribuées à leurs traditions culturelles ou religieuses, leur famille ou leur « communauté ». Outre le fait que soient valorisées des compétences relationnelles considérées comme féminines dans l'accès à ce public, c'est plus généralement le fait d'être une femme qui est pensé comme une condition d'accompagnement des femmes migrantes/immigrées. Comme l'expliquait un formateur (diplômé de français langues étrangères (FLE), 35 ans) : *Les femmes maghrébines, surtout celles d'un certain âge, elles vont se sentir plus l'aise avec Zhora ou avec Fatima, parce que ce sont des femmes. Tu vois, moi, quand elles me voient, je suis un homme, ça bloque ! Elles se sentent plus à l'aise d'être avec une femme. En plus d'origine maghrébine.*

À ces premières dimensions de la proximité dont les femmes seraient porteuses s'ajoutent ainsi des critères de « proximité ethnique ou culturelle » qui font des intervenantes minoritaires des figures idéales de l'intégration. Dans cette perspective, c'est donc aussi parfois, au-delà d'une proximité fondée sur l'expérience ou sur des compétences relationnelles, une proximité de la ressemblance qui est valorisée pour susciter la confiance et la parole des femmes ; **cela contribue à assigner ces intervenantes à des rôles professionnels découlant de leur statut de femme minoritaire,** que ce soit de manière formelle – pour les médiatrices culturelles ou les femmes-relais – ou informelle – pour les animatrices ou les formatrices. […]

La proximité est donc fondée sur des représentations traditionnelles de genre, selon lesquelles les femmes – puisque reproductrices – sont en soi pensées comme des relais de transmission culturelle et d'identité (Dorlin, 2006) et des représentations ethnicisantes attribuant à ces intervenantes des *qualités* intrinsèques à ce qu'elles sont ou représentent.

…au trop proche : « Les défauts de leurs qualités »

La principale ambivalence résultant de l'attribution de compétences ethniques/genrées aux intervenantes minoritaires est que ces dernières peuvent être soupçonnées d'avoir « les défauts de leurs qualités ». Là où il est attendu d'elles des qualités relationnelles et de proximité avec le public – leur concédant d'une certaine manière qu'elles ne répondent pas aux critères habituels de la professionnalité (compétences acquises, qualification, distance professionnelle…) –, c'est justement leur manque de distance professionnelle qui tend à être mis en question. Du « plus proche » au « trop proche », il n'y a qu'un pas. La familiarité avec les publics est perçue, dans certaines associations, comme l'un des inconvénients majeurs de ce statut de l'entre-deux, d'autant plus lorsque l'expression de cette familiarité est d'ordre ethnique ou religieuse.

Le fait que les publics interpellent des intervenantes sur leurs origines ou leurs pratiques religieuses peut apparaître à certaines responsables comme un réel obstacle à leur mission professionnelle. Mais le principal risque qu'un certain nombre d'institutionnel·le·s ou de professionnel·le·s identifient chez les intervenantes minoritaires est celui d'une proximité qui confinerait à ce qu'ils et elles identifient comme de la connivence, de la déloyauté, voire du « communautarisme » : le fait que des intervenantes se montrent trop proches ou trop « ressemblantes » au public, qu'elles soient en lien avec des personnes ou une « communauté » de même origine, qu'elles conservent certaines pratiques culturelles ou religieuses et, à plus forte raison, qu'elles revendiquent des formes de reconnaissance culturelle ou religieuse sont autant d'arguments nourrissant une certaine suspicion.

Ce sont notamment pour ces raisons que deux associations du secteur urbain concerné n'ont pas pu intégrer le réseau partenarial sur la question de la condition des femmes : les animatrices du réseau – une chargée de mission politique de la ville (35 ans) et une directrice d'association d'insertion également formatrice (50 ans) – les percevaient comme étant des associations trop communautaires pour répondre aux objectifs. La directrice

de l'association d'insertion expliquait par exemple : *C'est clair que l'association X n'a pas du tout les mêmes objectifs que nous au niveau de l'insertion. C'est normal, les encadrantes sont du même public, enfin sont de même origine, elles sont dans la même situation sociale que le public. Elles ne peuvent pas avoir de distance. Il n'y a pas du tout de distance. C'est anti professionnel, c'est clair et net.* […]

On constate ainsi toute l'ambivalence de cette mission de proximité. Que ce soit par le biais d'un prisme positif (les avantages) ou négatif (les inconvénients, voire les risques), **elle tend à assigner les intervenantes minoritaires à un statut d'« individus-communautés » vis-à-vis des majoritaires, des « non-marqués » (Collins, 1995) ; ce qui les légitime en tant que figures exemplaires d'intégration et d'émancipation et, dans le même temps, fonctionne comme une potentielle mise en question de leur « véritable » intégration et de leur autonomie en tant que femmes. À l'instar des « femmes du public », elles sont soumises à des représentations genrées de l'intégration : là où la « véritable » intégration passerait par des indices de genre, une trop grande proximité avec la « communauté » est bien souvent pensée comme synonyme d'aliénation féminine. Ainsi, outre que ces fonctions sont le plus souvent représentées par des places hiérarchiquement moins élevées, c'est bien cette proximité, lorsqu'elle est fondée sur une essentialisation ethnique/genrée, qui est prétexte à la mise en cause du statut professionnel de ces intervenantes et qui les assigne à se positionner**[51]».

[51] Marion MANIER, « Les missions de « proximité » en question : places et pos tures des intervenantes sociales minoritaires », *Nouvelles Questions Féministes*, 2013/2, vol.32, p14-27.

2

PASSER L'INTERVENTION SOCIALE AU CRIBLE DU GENRE

L'approche genrée des pratiques professionnelles permet de comprendre comment se transmettent, se reproduisent et/ou se transforment les inégalités entre les femmes et les hommes. Le champ de l'intervention sociale apparaît comme un espace de reproduction des normes de genre qui amplifie la division sexuée des rôles sociaux. Qu'il s'agisse d'accueillir des enfants en bas âge, de protéger des enfants en danger, d'intervenir auprès des familles, de prendre en charge des sans-abris, ou encore des victimes de violences, l'accompagnement social est traversé par des normes sexuées. D'un côté, la fragilité des filles et des femmes justifie la protection, de l'autre la violence des garçons et des hommes justifie la canalisation. Le couple « femmes fragiles/hommes dangereux » traverse toutes les représentations et orientent les pratiques des professionnel-le-s. L'interrogation des pratiques institutionnelles au regard du genre soulève de nombreuses questions comme celle, par exemple, de la mixité des structures d'accueil et de prise en charge des publics. Ces éclairages portés sur quelques pratiques d'intervention sociale soulignent que les politiques ne sont pas neutres ; à travers les normes et les valeurs qu'elles véhiculent, elles participent à la reproduction des rapports de genre.

Quand l'intervention sociale perpétue les rapports de genre

Stéréotypes sexués et intervention sociale

Pour analyser l'intervention sociale auprès des publics en termes de genre, il est nécessaire de s'intéresser tout à la fois aux représentations, aux discours et aux pratiques des intervenants sociaux, et de relever les éventuels décalages entre le voir, le dire et le faire.

L'intervention sociale apparaît comme un espace de reproduction des normes genrées qui amplifie la division sexuée des rôles sociaux en diffusant une conception stéréotypée des attendus selon le sexe et des stéréotypes hétéro-normatifs. Les illustrations prises dans les quatre champs de la protection de l'enfance, de l'animation socio-culturelle, du sans-abrisme et de la petite enfance en témoignent. Il n'est sans doute pas inutile de se rappeler que le mot « stéréotype » vient du vocabulaire de l'imprimerie. Il désigne les clichés métalliques en relief qui permettaient de reproduire à l'identique, à l'infini, des caractères typographiques, par exemple. Intégré au vocabulaire des sciences sociales, il évoque ces modèles qui façonnent les identités de genre et concourent à la reproduction d'un ordre social figé, fondé sur l'immuable « valence différentielle des sexes » (*cf. encadré. Les stéréotypes de genre, de quoi parle-t-on ?*).

Il ne s'agit pas de culpabiliser les professionnels de l'intervention sociale, peu conscients des stéréotypes de genre qu'ils véhiculent, mais de décrypter les implicites, *« les non-dits, les non élucidés ou les refoulés, les impensés ou les difficultés à penser, les questions ouvertes ou à ouvrir, les voiles du passé à lever »* [52] afin de comprendre comment le genre est mis au travail et repérer les effets sur les publics accompagnés.

Les stéréotypes sexués : de quoi parle-t-on ?

Dans le champ des sciences sociales, on désigne sous ce vocable *« un ensemble de croyances et d'opinions toutes faites qui caractérisent un groupe »*. Le détour par l'étymologie qui renvoie à l'univers de l'imprimerie est indispensable pour ajouter à cet ensemble de lieux communs, de présupposés et d'associations d'éléments, l'idée d'une répétition à l'infini d'un même caractère. Au fond, les stéréotypes désignent des idées préconçues sur un groupe d'individus qui les réduisent systématiquement et durablement à quelques caractéristiques, parfois positives, souvent négatives, en tous cas, rarement neutres.

Pour illustrer la façon dont fonctionnent les stéréotypes, il faut reprendre les termes de Walter Lippmann, le journaliste qui a introduit la notion en sciences sociales dès 1922. Pour lui, les stéréotypes sont des « *images dans notre tête* » qui fonctionnent comme des filtres entre nous et le réel. Nous y avons recours pour éviter de penser et de réévaluer en permanence les données de notre environnement. D'un côté, en nous permettant de catégoriser, de nous faire une opinion et de prendre des décisions rapides, les stéréotypes sont commodes, ils nous apportent un réel confort. De l'autre, ils nous contraignent à ignorer et à sacrifier tout ce qui fait la singularité des individus et des situations. Ils constituent un puissant vecteur de dévalorisation de l'altérité, culturelle et ethnique, et des différences, quelles que soient leur origine et leur nature.

[52] Michel CHAUVIERE, Monique SASSIER, « Décrypter les implicites » in M. Chauvière, et *al*, *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*, Paris, Editions Dunod, 2000, p. 6

La revue de la littérature[53] sur les stéréotypes sociaux permet d'en dégager les principales caractéristiques. Ils sont : *« **réducteurs** : ils reposent sur une simplification abusive des réalités qui échappent à une connaissance directe » ; « **cristallisés** : ils constituent un « prêt-à-penser » rigide rarement conforme à la réalité; ils peuvent aussi être mutants pour permettre une reproduction à l'identique et faire place à l'adaptation au changement social »; « **autosuffisants** » : ils servent à économiser la réflexion »; « **globalisants** : ils se prêtent peu à une pensée différenciée »; « **répétitifs** » : ils sont repris à l'identique sans considération des circonstances et des réalités plurielles « ; « **uniformes** : au sein d'un même cadre de référence, ils sont appelés à varier selon la position des sujets et des groupes dans les rapports sociaux, les contextes et les enjeux soulevés »; « **évaluatifs** : ils sont rarement neutres et leurs effets peuvent être difficilement positifs dans la négociation des rapports sociaux de classe, de race et de sexe ».*

Stéréotype *versus* préjugé[54]

« Si le stéréotype renvoie plus spécifiquement à une théorie implicite, une idée toute faite, sans rapport nécessairement avec la réalité objective partagée par un groupe au sujet de son propre groupe ou d'un autre groupe, les préjugés se rapportent à un jugement, une attitude préconçue, ordinairement erronée et négative, concernant un aspect particulier d'un individu, d'un milieu ou d'un groupe. A l'inverse des préjugés, les stéréotypes peuvent se construire sur une perception acceptée a priori comme positive, cette dernière n'en constituant pas moins une réduction des singularités et une généralisation abusive ».

Stéréotype	Préjugé
Forme d'expression du préjugé	Englobe le stéréotype
Sans rapport avec la réalité objective	
Conceptuel	Affectif
Reflète une opinion	Reflète une attitude
Se suffit à lui-même Caricature de la réalité ou du sujet Pétrifié : ne supporte ni modification, ni rationalisation, ni critique Absolument rigide Pas nécessairement perçu comme négatif	Absence de justification rationnelle Concerne un aspect particulier du sujet, de la victime Est sujet à contestation, reste quelque chose de vivant Plus mutant que le stéréotype Généralement jugé péjoratif

Quand on s'intéresse tout particulièrement aux stéréotypes sexués ou stéréotypes de genre, autrement dit aux idées préconçues sur les femmes et les hommes, le masculin et le féminin, force est de constater qu'ils ont un impact sur notre façon de penser – et de ne pas remettre en cause – les rapports sociaux de sexe. Les stéréotypes de genre désignent des clichés ou des jugements pétrifiés sur les différences entre les femmes et les hommes et la nécessaire division des tâches et des rôles qui en découle. Ce discours différentialiste fondé en nature impose comme des évidences des représentations de l'homme et de la femme, du féminin et du masculin, qui sont ensuite convoquées pour justifier la division sociale des sexes et la discrimination systémique qui en résulte.

Sans reprendre les travaux de l'anthropologue Françoise Héritier, on peut affirmer que la représentation du féminin et du masculin comme deux pôles complémentaires constitue un puissant principe organisateur de nos cultures et de nos sociétés. Aussi, quand on s'attache à déconstruire ces représentations simplificatrices, les résistances sont fortes. Si bien que le changement social va souvent plus vite que le changement mental. Comme l'affirmait le sociologue Marc Bosche : ***« Les réalités sociales changent plus vite que les stéréotypes portés sur elles »***. Au fond, la lutte contre les stéréotypes est une lutte contre la paresse intellectuelle. Elle s'impose au nom de la reconnaissance de la singularité de chacun et du respect des différences et de la diversité. Elle s'avère une action essentielle de déconstruction des représentations de l'inégalité entre les sexes.

[53] Pour une recension se reporter à l'étude pour le Conseil du statut de la femme, « Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin », Québec, mars 2010.
[54] Ibidem.

L'ancrage de ces stéréotypes dans un « habitus » professionnel, ou « systèmes de *dispositions durables et transposables* qui intègrent des expériences passées et fonctionnent à chaque moment comme des matrices *de perceptions, d'appréciations et d'actions* (Bourdieu, 2000), les rend d'autant plus difficiles à combattre. De tels *habitus* doivent être mis en rapport avec les structures sociales qui définissent leurs conditions de reproduction.

Une division sexuée dans l'offre institutionnelle

Cette conception différenciée des rôles sexués se retrouve dans l'offre institutionnelle. Ainsi, dans le champ du sans-abrisme, à travers les ateliers proposés, couture, cuisine, « bien-être », esthétique- pour les femmes, et sport, informatique, réinsertion professionnelle pour les hommes, les activités apparaissent comme un moyen utilisé par les structures pour que les hébergés se réapproprient les codes relatifs à leur genre. Même constat dressé sur les règlements d'ordre intérieur des centres dit d'accueil d'urgence analysés par l'historienne belge Marie-Thérèse Coenen (*cf. encadré une division sexuée dans l'offre institutionnelle*).

Les pratiques institutionnelles : la mixité des structures d'accueil en question

Il est également intéressant d'interroger les pratiques institutionnelles à l'égard des publics de l'intervention sociale pour comprendre ce que les institutions font du genre à partir de la manière dont est ou non pensée la mixité des personnes accueillies d'une part, dont elle est mise en œuvre (coprésence, partage de l'espace, coexistence réelle entre les sexes dans un lieu d'accueil)d'autre part, et enfin de la place octroyée (ou non) à l'autre genre dans les structure non mixtes.

Dans bon nombre d'établissements, la prise en charge des publics reste pensée de façon non-mixte, exclusivement comme celle de la prise en charge d'un seul sexe, particulièrement dans les structures pour femmes.

Les études sur l'accueil genré

La Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France (MIPES) a publié en mars 2012 une étude portant sur le genre dans la prise en charge des personnes en situation de précarité. Une seconde étude tente d'approfondir cette réflexion en mobilisant l'approche de genre pour questionner la faisabilité et la pertinence de l'accueil mixte et de l'accueil « genré » en centres d'hébergement, avec pour visée l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Une enquête a été conduite auprès des responsables et des travailleurs sociaux de 23 centres d'hébergement et d'accueils de jour franciliens, à partir d'une grille d'entretiens centrée autour de la « mixité sexuée », à savoir donc une réflexion sur l'accueil simultané/partagé des personnes en grande difficulté des deux sexes, voire également sur la composition sexuée des équipes salariées et bénévoles des centres d'hébergement et des accueils de jour.

La réflexion sur la mixité est un point d'entrée pour questionner le « genre » dans l'accueil des hébergé-e-s (l'accueil genré), champ de recherche sur le travail social et la précarité encore peu investis.

Questionner les professionnel-l-es sur la mixité (sexuée) permet d'interroger les *a priori* sexués dans l'accueil des personnes en grande difficulté. Comment le genre marque-t-il la pratique des professionnel-le-s du travail social ? Comment assurer l'égalité dans la prise en charge des personnes en grande difficulté dans le respect des différences ? Comment « s'attaquer » aux causes des inégalités attachées aux différences de genre ?

A partir des entretiens, le groupe de travail a essayé de comprendre comment la mixité (sexuée) était définie, pensée mais aussi vécue par les professionnels des centres rencontrés ? Il s'agit non seulement de s'interroger sur le positionnement des centres par rapport à la mixité (choix d'un accueil mixte ou non-mixte), sur les raisons qui sous-tendent ce choix, mais au-delà sur le regard porté sur la mixité, ou la non mixité vécues dans ces centres, voire sur les représentations associées à la mixité et à la non-mixité. Comment pensent-ils l'accueil des femmes et /ou celui des hommes ? Comment les professionnels rencontrés parlent-ils de la mixité et de ses effets ? Comment pensent-ils et définissent-ils la mixité et ses enjeux ?

Les centres pour femmes seules avec enfants ne perçoivent pas non plus les enfants selon leur sexe. Les travaux menés par la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion

Sociale d'Ile-de-France[55] fournissent une grille de lecture pour questionner l'accueil genré (*cf. encadré ci-avant*)

La place laissée aux hommes au sein des structures pour femmes apparait comme problématique dans de nombreux établissements, où elle est perçue comme perturbante pour le fonctionnement de la structure et comme une source potentielle de danger pour les résidentes. Les structures pour hommes semblent être moins réticentes à l'ouverture à la mixité, voyant moins l'autre sexe comme un danger, mais soulignant tout de même qu'elle induirait une modification des prises en charge même si elle est moins questionnée. Certaines structures abordent toutefois le fait que la présence de femmes pourrait ou bien adoucir les rapports au sein du centre, être un moteur pour certains hébergés, ou bien provoquer des réactions violentes, en insistant sur les relations complexes que certains hommes accueillis ont pu entretenir dans le passé avec des femmes et leur ressentiment présent vis-à-vis d'elles. Les stéréotypes sexués continuent donc d'influencer les pratiques professionnelles au sein des institutions non mixtes dans leur majorité, et ce d'autant plus lorsqu'elles accueillent des femmes.

Une division sexuée dans l'offre institutionnelle

A Caen, Marie-Thérèse Savigny de I.R.T.S de Basse Normandie, avait présenté une vidéo « Parcours de vie » où la parole était donnée aux usagers et usagères de **deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**. **Le premier s'adressait aux hommes sans abris et le second, aux femmes et leurs enfants**. Tout dans l'organisation des deux « maisons » montrait la différenciation des sexes. Dans le premier lieu, **aux hommes, l'obligation de respecter les horaires, de débarrasser les tables des repas, les autres tâches étant volontaires et faisant l'objet d'une petite rémunération. Les enfants n'ont aucune** place dans l'institution, et les témoins comme l'équipe de professionnel-le-s se demandaient comment les intégrer dans le projet. **Dans le second lieu**, les entretiens filmés se faisaient déjà partiellement en présence des enfants. Là, les mères étaient « condamnées » à vivre avec leurs enfants dans une proximité permanente. **Les tâches ménagères étaient entièrement intégrées dans le cahier de charge des résidentes voire même l'entretien de la lingerie collective de la maison et…. personnelle des professionnels du centre. Il n'était pas question de rémunération**.

Il me semblait intéressant de constituer un corpus de travail, reprenant des textes produits par les institutions sociales et d'examiner, si oui ou non, il y avait matière à observer des différences en matière de genre. Notre choix s'est porté sur **les règlements d'ordre intérieur des centres dit d'accueil d'urgence**.

L'analyse d'une institution à travers son site Internet

Nous pouvons constater que le discours de l'institution *via* son site, met en avant pour la Maison des femmes, le maintien de la relation mère-enfants avec un souci de bienêtre de ces derniers et du coté des hommes, la précarité des destins individuels avec un projet futur qui permettra de renouer les relations entre les pères et leurs enfants. Au niveau des travailleurs et travailleuses, la direction est commune aux deux maisons. La grande différence réside dans la présence du côté de la maison d'accueil pour hommes, de cuisinières et des femmes de ménage. Ces professionnelles sont totalement absentes chez les femmes.

Le règlement d'ordre intérieur des deux maisons

La juxtaposition des deux règlements confirme déjà ce que le site induisait : le projet mobilisé pour permettre l'insertion des hommes précaires n'est pas le même que celui qui concerne les femmes. **La première différence est la présence des enfants**, totalement intégrée dans le projet de la MAF (Maison d'Accueil des Femmes). Il n'y a aucune mention dans le projet de la maison des hommes.

La seconde différence est à l'évidence le rôle des tâches ménagères et leurs opérationnalités. Les hommes doivent prendre en charge, à tour de rôle, la vaisselle et le rangement de leur chambre. S'ils sont volontaires pour d'autres tâches collectives, elles sont rémunérées. Cette disposition se traduit d'ailleurs par des compositions d'équipes de professionnelles différentes. Pour les femmes, la situation se présente tout autrement. Les tâches ménagères sont exécutées à titre gracieux, sont obligatoires et font partie intégrante du projet de réinsertion sociale. Il n'y a ni liberté de choix, ni revenus complémentaire à en attendre.

Un troisième constat porte sur les activités proposées aux uns et aux autres. Pour les hommes, la télévision, la salle de sport, et si

[55] *« Le genre dans la prise en charge des personnes en situation de précarité »*

demande il y a, un atelier de connaissance de soi. Ils peuvent encore s'investir et/ou fréquenter la cafeteria sociale. **Les femmes, outre les activités ménagères et le soin aux enfants**, -qui doivent tout de même occuper une bonne partie de la journée-, **se voient proposer une panoplie d'ateliers qui porte sur l'écriture, la relaxation, l'estime et la connaissance de soi, la maîtrise de son corps, être bien dans la relation mère/enfant.** Elles peuvent même s'inscrire dans un processus de formation professionnelle *via* l'atelier magasin de seconde main. Ce différentiel montre que les femmes sont davantage mobilisées et/ou investies dans un projet de réinsertion que les hommes. Mais dans quel sens ? C'est évident que la maternité et la responsabilité vis-à-vis d'enfants sont valorisées. Est-ce une opportunité ou une contrainte pour ces personnes précarisées? Sans doute les deux.

Il n'est pas possible de tirer de grandes conclusions de cette observation systématique d'un règlement d'ordre intérieur mais la simple comparaison montre **deux logiques organisationnelles à l'œuvre** dans cette institution prise «comme modèle ». **Le projet masculin est occupationnel, vise l'insertion socioprofessionnelle et la gestion d'un budget financier en équilibre**. **Le projet féminin est maternaliste et ménagerial. Il se base sur la logique du don et sur la diversité des compétences à mobiliser pour sortir la tête hors de l'eau**.

Source : Marie-Thérèse COENEN, « L'analyse de genre dans le travail social : une mise en œuvre », Actes du 3ème congrès de l'AIFRIS, Hammamet, 2009.

Persistance de la division des rôles parentaux dans la petite enfance

La participation massive des femmes au marché du travail a bouleversé le modèle conjugal dominant du mari-pourvoyeur et de l'épouse-ménagère. Ce modèle a perdu son hégémonie et a progressivement laissé place à l'expression de nouveaux modes de parentalité ainsi qu'à un élargissement du territoire de la paternité. Au sein de la cellule familiale, les femmes et les hommes sont confrontés à un enjeu de taille qui est l'articulation emploi-famille. Bien que la légitimité de la participation des femmes au marché du travail soit acquise, dans les faits, l'organisation de la vie familiale demeure à leur charge et génère de nombreuses inégalités qui pèsent sur leurs parcours d'insertion professionnelle. Les travaux qui se sont attachés aux dispositifs de prise en charge de la petite enfance conduisent à une conclusion paradoxale. Tout en permettant la continuité de la vie professionnelle des femmes, les crèches et les supports éducatifs qu'elles mobilisent tendent à perpétuer la division sexuée des rôles parentaux.

La question du genre se pose en crèche de façon tout à la fois forte et discrète. Le « monopole » des femmes sur ces emplois est en partie le résultat d'une formation au cœur de laquelle les hommes sont encore largement marginaux et marginalisés. N. Murcier a montré que cette formation reste encore marquée par de nombreux stéréotypes de genre. G. Cresson a observé sur le terrain[56] **les conséquences d'une telle formation matricentrée sur les pratiques quotidiennes en crèche : naturalisation des caractéristiques associées au féminin et valorisation de celles accordées au masculin.**

Sous couvert de besoins individuels différents, sont effet proposés aux filles et aux garçons des jeux différents ; pour les mêmes jeux, les garçons sont davantage encouragés dans leurs efforts. La gestion des conflits montre également une naturalisation des comportements : les professionnelles sont plus tolérantes à l'égard de l'agressivité des garçons qu'à l'égard de celle des filles.

Le bilan que G. Cresson tire de son observation de la vie quotidienne dans les crèches montre que la question du genre, pour les professionnelles, ne semble pas se poser ; leurs pratiques ne sont pas spontanément interrogées car elles sont perçues comme neutres. Les distinctions réalisées seraient justifiées par le caractère individuel des enfants ou par leur âge. Ces différences ne sont cependant pas le fruit de comportements volontaires et conscients de la part des Educateurs de Jeunes Enfants. Du fait d'une formation n'interrogeant encore que très peu la question du genre, ces intervenants n'imaginent pas que celle-ci puisse se poser dès l'âge de la crèche. Comme l'a rappelé le récent rapport de l'IGAS[57], avant 3 ans, les enfants sont déjà assignés à des rôles en fonction de leur sexe, à la crèche et dans les autres lieux d'accueil des jeunes enfants ; ***«les pratiques, sous couvert de neutralité, confortent les stéréotypes»***. Le genre s'avère donc une grille de lecture implicite utilisée par les professionnelles, dont l'intervention conduit à une homosociabilité future des enfants qui accentue davantage les inégalités entre les sexes.

Citant l'enquête menée par Carole Brugeilles et Sylvie Cromer en 2002[58] qui avaient dépouillé un corpus de 537 albums pour enfants en bas âge et avaient montré une surreprésentation masculine et une forte

[56] Geneviève CRESSON, « la vie quotidienne dans les crèches » in COULON Nathalie et CRESSON, Geneviève (Ed.) *La petite enfance entre familles et crèches, entre sexe et genre*. Paris: L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 2007

[57] Brigitte GRESY, Philippe GEORGES, L'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance, IGAS, décembre 2012

[58] Carole BRUGEILLES et Sylvie CROMER, « Les représentations du masculin et du féminin dans les albums illustrés ou Comment la littérature enfantine contribue à élaborer le genre », *Population*, volume 57, n°2, 2002, p261-292.

hiérarchisation des sexes, la sociologue G. Cresson note que les livres pour enfants des crèches qu'elle observe sont très traditionnels : la famille y est très présente et **le père est toujours représenté comme l'autorité tandis que la mère est plutôt vue comme le personnage qui apporte de l'affection aux enfants et qui s'occupe de l'entretien du ménage**. Dans le choix même de ces livres, la question de l'identité et des rôles sexués n'est jamais interrogée comme critère de choix par les professionnelles qui mettent plutôt en avant les thématiques du livre (acquisition de la propreté, de la motricité, etc.).

On mesure ici que le décalage entre les propos tenus (affirmer une indifférence au genre dans la petite enfance) et les pratiques observées nettement dépendantes du genre est révélateur de la difficulté à appréhender ces questions, de la ténacité des préjugés et des stéréotypes, ainsi que de la persistance des rapports sociaux de sexe qui se reproduisent.

L'analyse du contenu de deux années de publication de revues professionnelles sur la petite enfance menée par Sandie Delforge[59] **souligne la persistance de la division entre un monde intérieur et domestique féminin, et le monde public, extérieur, qui resterait masculin**. Même si on voit apparaître la figure du « nouveau père », la paternité reste associée à la protection, la stimulation, la seconde figure d'attachement, la séparation, la sexuation, l'autorité…, alors que la maternité est plus fréquemment attachée à la sécurité affective, à l'attachement principal, à un « lien naturel » avec l'enfant, à la désignation du père, à la culpabilité. Le père conserve ainsi une fonction plus symbolique que la mère, réduite à une fonction de maternage. Les articles parlant des mères sont d'ailleurs plus nombreux, comme si elles étaient plus centrales pour l'enfant dans sa prime enfance.

G. Cresson montre, en s'appuyant sur les travaux de S. Delforge, que l'on tend à définir la mère essentiellement par sa maternité tandis que le père aurait le choix de s'investir plus ou moins fortement dans ses responsabilités éducatives. Il ressort des pratiques dans les crèches l'idée d'un lien naturel entre la mère et l'enfant.

Cette primauté affichée du rôle maternel a participé (et participe) à l'assignation aux femmes de pourvoir de façon quasi exclusive aux soins et à l'éducation des jeunes enfants. La mère devient dès lors incontournable. **De cette construction sociale est née la sur-responsabilisation des mères et la déresponsabilisation des pères**[60]. Selon **Gérard Neyrand, l'effet a été triple : établir la dyade mère / enfant comme toute puissante, disqualifier la socialisation extra familiale et marginaliser les pères**[61]**.** Cette observation est assez révélatrice de cette opposition systématique largement répandue dans la société et que révèle G. Cresson[62] entre les fonctions symboliques (socialisation, sexuation et autorité) attachées au père et les fonctions de maternage (sécurité affective, soin au quotidien) attachées à la mère.

En faisant appel en permanence aux mères et en survalorisant le rôle maternel, les institutions d'accueil de la petite enfance contribuent ainsi, de façon souvent impensée, à la reproduction de la division sexuelle des rôles parentaux.

Malgré la progression du taux d'activité féminin, s'occuper des jeunes enfants reste une prérogative féminine : c'est l'un des constats que font les sociologues Thierry Blöss et Sophie Odena, à partir d'une enquête auprès de parents d'enfants gardés en crèche ou par une assistante maternelle, et auprès des professionnelles des services de garde[63]. Même chez les couples les plus égalitaristes, quels que soient l'appartenance sociale et le

[59] Sandie DELFORGE, « Le genre de la fonction parentale. Une analyse de la presse des professionnel(le)s de l'enfance », in COULON Nathalie et CRESSON Geneviève (Ed.) *La petite enfance entre familles et crèches, entre sexe et genre*. Paris: L'Harmattan, coll. Logiques Sociales, 2007.

[60] C. CASTELAIN-MEUNIER, La place des hommes et les métamorphoses de la famille, Paris, PUF, 2002

[61] G. NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000

[62] G. CRESSON, N. COULON (dir), La petite enfance, entre familles et crèches, entre sexe et genre, L'Harmattan, 2008.

[63] T. BLÖSS, S. ODNAN, « Idéologie et pratiques sexuées des rôles parentaux. Quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal », *Recherches et prévisions*, n°80, Juin 2005, pp.77-93.

niveau de diplôme, ce sont les femmes qui s'occupent des relations avec les services de garde. Les pères interviennent certes, mais de façon ponctuelle et « stratégique », dans les moments « clés » (valider les choix de leur femme concernant la nouvelle assistante maternelle, vérifier les contrats...) ou de crise (problème pour obtenir une place en crèche), ce qui les place toujours dans une position valorisante.

De leur côté, les institutions de garde, au personnel quasi exclusivement féminin, adoptent des fonctionnements qui confortent une idéologie « traditionnelle » des rôles parentaux, laquelle est intériorisée par les parents eux-mêmes. Dans les crèches par exemple, en cas de petite maladie de l'enfant, l'institution prévient de manière quasi systématique la mère, même quand le père travaille à proximité ou qu'il est au chômage. Actuellement, davantage de pères s'impliquent et fréquentent le mode de garde, même si statistiquement les mères assument davantage cette tâche. Cependant, ceux-ci restent peu accueillis par les professionnelles de la petite enfance : « *Les pères, on ne les voit jamais ou peu. Mais quand ils s'impliquent, il y a toujours ce rappel à la mère : ''Vous direz à votre femme que… '', comme s'ils n'étaient pas des interlocuteurs à part entière, ceux à qui les professionnelles désirent s'adresser''* ; « *Lors des transmissions, c'est vrai que les professionnelles s'adressent toujours aux mères, même quand c'est le père qui vient chercher son enfant* », témoignent des éducatrices de jeunes enfants. Ainsi, nombre de professionnelles disqualifient les pères au sein des institutions et survalorisent les mères (Blöss et Odena, 2005 ; Chaplain et Custos-Lucidi, 2001)[64].

« Alors que les services de garde sont théoriquement destinés à permettre aux deux membres d'un couple d'exercer une activité professionnelle, et assurer ainsi une égalité des sexes du point de vue de la conciliation vie familiale-vie professionnelle, ils s'appuient dans les faits sur un référentiel qui considère* in fine *la responsabilité du jeune enfant comme une affaire de femmes. »[…] « *Bien que les professionnelles de la petite enfance ne renvoient jamais explicitement aux femmes l'image de la mère au foyer, c'est la plupart du temps à cette norme qu'elles se réfèrent. À l'heure où l'idéologie médiatique célèbre les vertus des « nouveaux pères », on peut s'interroger sur « l'accueil » qui leur est réservé dans les institutions de garde. On constate, en effet, que ces dernières ont généralement tendance à considérer les pères comme globalement inaptes à s'intéresser aux problèmes de santé et d'éducation de leur enfant.* ***Tout se passe comme si les pères étaient, en quelque sorte, cantonnés à un rôle bien défini d'accompagnateur ou de partenaire supplétif.*** ».

Si les professions de la petite enfance sont hétérogènes dans leur mode d'exercice et leurs qualifications (assistantes maternelles exerçant à domicile, puéricultrices et auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants), les deux chercheurs montrent comment chaque mode de garde use de ses arguments propres pour reproduire une division sexuée des rôles parentaux : ***« par-delà cette diversité*** *[des professions de la petite enfance]****, tout se passe comme si une norme culturelle commune – fondée sur le processus encore tout puissant de construction sociale des identités sexuées – prévalait pour fabriquer, dans ces professions féminines, des manières de faire, de voir et de dire qui renvoient les femmes à leur maternité et les hommes à leur masculinité. »***

[64] T. BLÖSS, S. ODNAN, *op.cit.*
Marie-France CUSTOS-LUCIDI, Didier-Luc CHAPLAIN, *Les métiers de la petite enfance. Des professions en quête d'identité*, Syros, 2001.

La paternité : une construction sociale du pouvoir

« Le père n'a pas été qu'un symbole et un dépositaire de l'autorité. La réalité des pères a été multiforme et l'est encore : elle reflète les cultures, classes sociales, situations économiques et politiques de différentes époques et sociétés. Elle a été incarnée, contingente et présente dans la vie quotidienne. Ainsi, entre les XIe et XVIe siècles en Europe, paternité et transmission du patrimoine allaient de pair chez les aristocrates; par contre, le paysan français n'aura appris à ses fils qu'à se soumettre aux exigences de la terre tandis que le citadin leur aura transmis un métier ou un commerce (Knibiehler, 1997). **La ruine des entreprises familiales lors de la Révolution industrielle a mené à la création d'une territorialité sexuelle différenciée : vie familiale et emploi ont été séparés. Les temps d'échange entre hommes et femmes ont diminué et, graduellement, l'identité sexuelle a été associée au lieu et à la nature du travail. Les pères ont ainsi été associés à la vie professionnelle, au détriment d'une vie familiale qui ne pouvait et ne devait plus s'y conjuguer. Leur travail devint invisible pour la famille et, grâce aussi aux thèses rousseauistes, la mère devint l'agente principale de cette dernière, puis la seule agente responsable directement des enfants**. Si le pourvoi a depuis toujours fait partie des représentations du rôle paternel et de ses fonctions, les prérogatives du pourvoyeur ont augmenté après la Révolution industrielle et le succès des hommes au travail en vint dès le début du XXe siècle à définir la masculinité, les qualités *masculines* (force, créativité, endurance, astuce, par exemple) et le statut des hommes dans la famille et dans la communauté (Bernard, 1983). Ce rôle du père comme bon pourvoyeur continua à évoluer et cela s'observa en particulier pendant la Grande Dépression, source de profonde remise en question sur ce plan, les coûts psychiques de la perte du pourvoi ayant été énormes pour les hommes, les familles et le système américains (Griswold, 1994). Suivit, après la Deuxième Guerre mondiale, un âge d'or du monopole des hommes sur le pourvoi. La capacité des pourvoyeurs de procurer à leurs épouses et enfants un niveau de vie élevé vint en effet symboliser le succès du système économique et politique américain qui rendait possible une telle abondance (Bernard, 1983). **Vers 1980, le salaire unique n'étant plus suffisant pour soutenir une famille de classe moyenne, le rôle paternel de pourvoyeur s'effondra, de même que le monopole masculin sur le pourvoi.** La paternité en fut radicalement transformée. Le pourvoi ne prévaut plus autant depuis lors dans la construction de l'identité masculine et paternelle et leur sens culturel devient donc instable. La paternité est même parsemée d'ambiguïtés, le pourvoi étant présenté dans plusieurs cas comme une image réductrice de la paternité.

Nouvelles configurations sociales de la paternité

La redéfinition actuelle de la paternité illustre bien ce phénomène. *Nous ne savons plus ce qu'est un père*, dira-t-on. On est intrinsèquement père; être père, c'est tout simplement vivre avec l'enfant, quelle que soit la composition de la famille, traditionnelle ou monoparentale, ou être père c'est participer à l'éducation d'un enfant ou de plusieurs, sans définir la portée de cette participation. Certains pères délaissent le rôle de pourvoyeur. Plusieurs rejettent en effet l'organisation sociale antérieure basée sur la différenciation sexuelle stricte des rôles paternel et maternel.

La valeur qu'on accorde à la paternité a aussi changé.

En Occident, **une nouvelle représentation du père remplace l'image du pourvoyeur et du père détenteur de l'autorité : celle d'un père qui prend soin du nourrisson, aide aux tâches ménagères, établit une relation directe avec l'enfant et s'implique à la garderie ou à l'école.** La relation père-enfant étant maintenant dégagée des contraintes traditionnelles de la paternité, un nouveau romantisme peut alors émerger : c'est la dimension affective plutôt que la dimension autoritaire ou éducative qui y est privilégiée, la même d'ailleurs qu'avait privilégiée Rousseau (1995) dès le XVIIIe siècle.

Car, **s'il existe clairement une transformation de la répartition des tâches parentales** (Côté, 2006, 2004, 2000), et que celle-ci a et aura une portée sur les identités et les institutions, **on constate encore une certaine désynchronisation entre ces nouveaux discours et les nouvelles pratiques paternelles.** Certains pères adoptent ainsi plus rapidement le discours et la représentation nouvellement valorisée du *père soignant,* mais sont moins enclins à se responsabiliser à part entière pour les tâches quotidiennes, souvent répétitives et peu valorisantes, auxquelles ils renvoient. »

Source : Denyse COTÉ (2009), « Transformations contemporaines de la paternité : la fin du patriarcat? », Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 15, n° 1, 2009, p. 60-78.

Le soutien à la parentalité : nouvelle forme de contrôle genré ?

Un récent rapport de l'IGAS fait une évaluation documentée de la politique de soutien à la parentalité[65]. Les auteur-e-s mentionnent un « effet de genre »[66] au sein des acteurs du soutien à la parentalité et de ses promoteurs, composés dans leur immense majorité de femmes. En revanche, dans leur revue des évaluations internationales et nationales, ils ne disent rien de l'effet de genre au sein des bénéficiaires. Bien qu'il soit parfois question du bénéfice qu'en tirent les mères isolées, l'efficacité des actions est évaluée au regard de leur capacité à résoudre les conflits familiaux, à faciliter le développement de liens dans tous les espaces de socialisation. Elle n'est pas évaluée au regard de sa capacité à reproduire ou à déjouer les rôles et les rapports de genre. Complémentaires de cette évaluation, de récents travaux ont mis en évidence les biais de genre dans ces actions de soutien à la parentalité.

Anne Sophie Vozari a souligné les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles en observant les pratiques professionnelles d'appui à la parentalité au cours d'une enquête ethnographique menée pendant cinq mois dans un service de la Protection maternelle et infantile (PMI)[67], centre névralgique des politiques d'accompagnement et de soutien des parents ainsi que de la prévention de l'enfance en danger. Son travail prend appui sur les approches sociologiques du *care* et se situe au carrefour des sociologies du travail, des rapports sociaux de sexe et de la déviance.

[65] Bénédicte JACQUEY-VAZQUEZ, Patricia SITRUK et Michel RAYMOND, « Evaluation de la politique de soutien à la parentalité », MAP volet 1, tomes I et II, IGAS, février 2013.
[66] Bénédicte JACQUEY-VAZQUEZ, Patricia SITRUK et Michel RAYMOND, op. cit., tome I, p. 43.
[67] Anne-Sophie VOZARI, Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles - La Protection Maternelle et Infantile entre «protection de l'enfance » et « soutien à la parentalité », Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Mémoire de Master 2 – Mention « Sociologie », Spécialité « Genre, Politique et sexualité », Cnaf, Dossiers d'études, N° 136 , 2011

Questionnant l'activité de la PMI dans la construction des rôles sexués de la « bonne » parentalité et l'articulation entre contrôle social et intervention sociale, elle a révélé les normes implicites de l'accompagnement des familles.

« Le soutien à la parentalité, tel qu'il se manifeste en PMI, rend compte des transformations des interventions sociales en direction des familles et d'une distanciation par rapport à une fonction de contrôle que les intervenantes récusent. ***L'injonction à l'autonomie, nouveau paradigme de l'Etat social, distille néanmoins des normes sur l'éducation des enfants et par ricochet sur les rôles parentaux****. Se dessinent ainsi de nouvelles normes familiales qui accordent une place de choix au principe d'individuation et d'autonomisation pour tous les membres de la famille.* ***La déclinaison genrée de la norme d'autonomie place particulièrement les mères dans une position paradoxale****. Alors qu'elles sont d'une part encouragées à prendre du recul par rapport à leur rôle de mère,* ***les modalités de l'empowerment offertes participent à une naturalisation de la fonction maternelle.***

D'autre part, l'autonomisation des mères est limitée par la prégnance, plus ou moins implicite, d'une idéologie de la primauté maternelle qui les assigne à être, pour leur enfant, les pourvoyeuses principales de care ».

Comme le note Coline Cardi, « *le principe d'autonomie », qui devient le principe normatif de l'intervention sociale, contribue à des injonctions contradictoires à l'égard des femmes : si on leur demande d'être des individus (des « femmes »), que ce soit au plan psychique ou professionnel, cette autonomie est toujours limitée par celle de leur(s) enfants(s)»*[68]

Pour les mères en situation de précarité, la

[68] C. Cardi, La déviance des femmes, op.cit., p. 222

prise en charge est doublement paradoxale[69]. Interlocutrices principales des services sociaux, elles sont également désignées comme les principales responsables des désordres familiaux. « *La mère est ainsi tour à tour désignée comme une figure disciplinaire et une figure à discipliner* » (*Cf. Questions à C. Cardi*).

Ainsi, entre activation des compétences parentales et normalisation des rôles sexués en matière de parentalité, les parents, tous comme les intervenants sociaux sont soumis à des injonctions contradictoires.

[69] Cardi C., « La construction sexuée des risques familiaux », *Politiques sociales et familiales*, n° 101, septembre 2010, p. 35-45.



Questions à Coline Cardi

Sociologue à Paris 8

Travail social, contrôle sexué

Les interventions sociales en direction des familles sont-elles, selon vous, traversées par les rapports de sexe ?

On assiste aujourd'hui à un processus d'individualisation, marqué par une autonomisation des individus par rapport aux rôles familiaux traditionnels. Cependant, **les femmes restent la cible et le levier des interventions, qu'il s'agisse de traiter, repérer ou prévenir des situations familiales jugées dangereuses ou à risques. En particulier, les mères en situation de précarité se présentent sous un jour paradoxal**. D'une part, elles sont repérées comme les interlocutrices principales des services sociaux. Par exemple, en centre maternel, les fiches de renseignement, remplies au moment du premier entretien réalisé avec une femme avant son admission, n'ont pendant longtemps pas comporté de case pour indiquer le nom du père de l'enfant. D'autre part, **les pratiques et les discours conduisent à désigner les mères comme les principales responsables des désordres familiaux.** Dans les écrits et les discours, les logiques à l'œuvre font du comportement des mères la cause principale de situations jugées problématiques. **La mère est ainsi tour à tour désignée comme une figure disciplinaire et une figure à discipliner.**

En ce qui concerne la responsabilité de la mère, deux situations principales se dégagent. **La première consiste à désigner directement la mère comme responsable des désordres familiaux : c'est son comportement qui est jugé déviant.** Par exemple, lorsque Daniel Vasseur, un garçon de 13 ans, déclare en séance thérapeutique vouloir devenir Bill Gates, on préfère interroger les rapports conjugaux des parents plutôt que d'y voir un désir d'ascension sociale. Daniel interrogerait ainsi la figure paternelle, laquelle a du mal à se faire une place dans le système familial et souffrirait de la place prépondérante de la mère. Cette dernière est ainsi rendue coupable dans tous les cas. **La seconde situation prend la forme d'une accusation indirecte : en cas de violences physiques et/ou sexuelles du père, il arrive qu'on reproche aux mères leur incapacité à protéger leurs enfants**. On pointe alors leur participation passive voire on suppose qu'elles ont pu provoquer la violence.

Quelles sont, selon vous, les normes et les catégories qui participent à la construction de la figure de la « mauvaise mère » ?

Tout d'abord, **les catégories médicales contribuent à définir la déviance maternelle et plus particulièrement les catégories psychiatriques**. Les mères déclarées atteintes de troubles psychiatriques ou dépressives sont par exemple nombreuses dans les dossiers de mineurs placés : il s'agit de la 2ème cause de placement des mineurs. Les discours empruntent aussi largement aux catégories psychologiques qui imprègnent les propos des travailleurs sociaux. L'interprétation psychologique conduit par exemple à définir le type de la « mère fusionnelle », qui consiste en un Œdipe inachevé.

Plus généralement, l'action sociale peut, en visant des objectifs contradictoires pour les mères, en particulier dans les milieux populaires, contribuer à renouveler une conception traditionnelle des rapports sociaux et compliquer la tâche des « bonnes mères ». L'objectif de l'action sociale en direction des familles et des enfants est de permettre aux parents d'accéder à l'autonomie. Ce registre prend là encore une dimension sexuée dans la mesure où, si l'autonomie des femmes est visée, elle est toujours pensée et mesurée à l'aune de l'autonomie des enfants, afin de maximiser le bien être psychologique de l'enfant. Une bonne mère doit désirer mener une vie professionnelle, sociale et affective qui lui permette d'atteindre une « autonomie psychique » favorable à l'épanouissement de l'enfant. Or, si cette autonomie est pensée en vue de celle des enfants, elle est également limitée par celle des enfants : **le surinvestissement professionnel d'une femme sera ainsi interprété comme le signe d'un désengagement maternel et conjugal. La composante professionnelle de l'identité de la femme doit donc toujours courir le risque d'être éclipsée par la composante maternelle**.

Propos recueillis par Camille Cotis, MASSP 

Reproduction des stéréotypes sexués en protection de l'enfance

L'enfant a longtemps été pensé par rapport à l'adulte. Il était alors considéré comme un être inachevé, un adulte en devenir. C'est seulement à la fin du 19e siècle que l'enfant commence à être considéré comme un sujet de droit et non plus comme un objet. La notion de « droit de l'enfant » apparaît. Au 20ème siècle, on reconnaît des droits à l'enfant. Il est considéré comme un individu à part entière. Depuis, des textes sont encore venus enrichir la législation en faveur des enfants et des politiques publiques ont été mises en œuvre pour les faire respecter. Ce n'est que très récemment que ces politiques ont été passées au crible du genre, ces travaux, parmi lesquels ceux d'Isabelle Fréchon et Stéphanie Boujut, ont montré que la protection rimait souvent avec la reproduction des stéréotypes sexués.

Entre 2006 et 2008, Isabelle Frechon, socio-démographe, chargée de recherche INED-CNRS, et Stéphanie Boujut, sociologue et maître de conférences, ont conduit une recherche sur les trajectoires institutionnelles de prise en charge des enfants placés en protection de l'enfance avec un axe de travail sur le genre[70]. Leur principal constat est l'absence de prise en compte de la dimension du « genre » dans les statistiques de la protection de l'enfance et au niveau organisationnel dans l'élaboration et la mise en œuvre des schémas départementaux de la protection de l'enfance.

Leur questionnement était de savoir s'il existe des motifs différents d'entrée et de sortie en protection de l'enfance et si les filles et les garçons sont pris en charge de la même manière.

Leur premier constat est que ce sont des représentations sexuées qui organisent l'expression des révélations et de leur écoute par les travailleurs sociaux. L'étude du motif premier du placement montre que les filles entrent plus pour des raisons de maltraitance que les garçons.

Une lecture stéréotypée des comportements des filles et des garçons

Si les deux sexes présentent des problèmes de comportements, ils ne se traduisent pas de la même manière et les stéréotypes de genre viennent alimenter ces évaluations : les filles se mettent en danger par les fugues, les tentatives de suicides, les problèmes alimentaires alors que les garçons mettent en danger la société par des infractions, la délinquance.

Des réponses institutionnelles différentes selon le sexe

Face aux comportements plus « bruyants » des garçons, la réponse institutionnelle sera plus souvent des mesures précoces en milieu ouvert même si l'issue sera le placement. Les filles arrivent en moyenne un an plus tard que les garçons en protection de l'enfance et surtout arrivent en masse à l'adolescence. Pour elles, des mesures de placement familial sont plus souvent décidées durant l'enfance même si les garçons restent nombreux également à bénéficier de ce mode de prise en charge.

Plus souvent victimes d'abus sexuels que les garçons, les offres d'accompagnement des filles se centrent sur la « reconstruction psychologique de la personne ». A l'inverse, les garçons qui entrent plus souvent pour des problèmes scolaires, reçoivent un accompagnement centré sur l'insertion sociale ou professionnelle.

[70] I. FRECHON, S. BOUJUT, « Inégalités de genre en protection de l'enfance », Dossier. *Genre* et *protection sociale*. Novembre - Décembre 2009 | N°6/2009

Un accueil en établissement non mixte qui renforce la ségrégation entre les sexes

La plupart des établissements de la protection de l'enfance propose un accueil non mixte pour réguler et contrôler les relations sexuelles et notamment les maternités précoces. Derrière ce contrôle se cache également la crainte de la reproduction de la maltraitance. Toutefois, les chercheuses se demandent si les intervenants professionnels ne stigmatisent pas les relations entre les deux sexes en les focalisant sur la maltraitance au lieu de travailler sur l'apprentissage de relations apaisées entre filles et garçons.

Motifs d'entrée selon le sexe

Est entré au moins une fois en raison de …	*Filles*	*Garçons*
Motif de maltraitance dont	**44,3**	**27,2**
Violences physiques	*29,9*	*19,0*
Violences sexuelles	*12,4*	*4,2*
Violences psychologiques	*10,5*	*6,7*
Négligences lourdes	*11,1*	*6,2*
Conditions d'éducations défaillantes des parents	44,0	44,4
Mineurs isolés	13,6	15,6
Violences conjugales des parents	14,1	13,2
Mineurs étrangers isolés	3,9	10,7
Précarité de la situation résidentielle des parents	7,2	4,7
Problèmes de comportements … sans maltraitance	38,2 15,2	42,6 25,4
Conflit familial	24,1	14,3
Pour suivre une formation	17,7	17,4
Problèmes scolaires	9,1	16,3
Effectif total	**361**	**448**

Les sans-abris : neutralité de la prise en charge, invisibilité des femmes

Au-delà de la réalité des hommes et des femmes, il y a une représentation sociale du sans-abri. Masculine, cette représentation rend invisibles les femmes qui se retrouvent, de plus en plus nombreuses, à la rue. C'est le constat argumenté que dresse Audrey Marcillat dans un récent travail de recherche, primé par la Caisse nationale d'allocations familiales[71].

En chaussant les lunettes du genre, la chercheuse a porté un regard neuf sur les travaux réalisés jusqu'ici sur les sans-abri. Elle a souligné l'absence d'intérêt pour la population féminine : « *Parfois présentes en tant qu'enquêtées, sans élément spécifique sur leur situation, ou tout simplement absentes sans mention de l'étude exclusive des hommes ; les femmes sont rejetées hors des savoirs autour du sans-abrisme. […] Pourtant, les femmes représentent 34,9 % des personnes sans logement personnel, soit une proportion suffisamment importante pour s'interroger sur leur présence dans la rue, leurs caractéristiques.* »[72]
En dehors de deux travaux portant spécifiquement sur les femmes[73], la plupart des chercheurs se concentrent exclusivement sur les hommes sans endosser explicitement et consciemment ce parti pris.

En travaillant plusieurs mois au sein des services d'écoute du 115 à Paris, Audrey Marcillat a complété ce constat en réalisant une analyse inédite des représentations des écoutant-e-s et de la parole des appelant-e-s. Son travail permet de saisir les catégorisations à l'œuvre dans l'intervention sociale et les stéréotypes sexués qui les informent.
Elle montre que le travail des représentations conduit à dénier au sans abrisme toute réalité féminine. Une femme rom qui mendie dans la rue ne sera pas vue comme une sans abri mais d'abord au travers de son appartenance à la communauté rom ; une jeune femme dans la même situation sera vue comme appartenant à un groupe de jeunes marginaux. Quant aux femmes les plus visibles dans la rue tellement à l'écart des normes attendues, elles contribuent paradoxalement à minorer la réalité du sans abrisme au féminin dans les représentations : être sans abri et être une femme semblent deux réalités incompatibles. La chercheuse conclue : « *Les femmes semblent à la fois en inadéquation avec les représentations sociales des femmes, de la féminité, en même temps qu'elles le sont au regard des représentations sociales des sans-abri. Cela les place donc dans un espace social invisibilisé à la fois par leurs pratiques, mais aussi par les institutions et jusqu'au champ académique. Ceci les met hors de toute réflexion sur le sans-abrisme en tant qu'objet à part entière.* » [74]

Sa situation d'observation participante lui a permis d'interroger directement les écoutants sur les différences qu'ils font ou ne font pas – ou pensent faire ou ne pas faire – entre les hommes et les femmes qu'ils ont en ligne. Si les travailleurs du Samusocial commencent par revendiquer un accompagnement individualisé, indépendant du sexe de la personne qui appelle, au fil de l'entretien cependant, il apparaît clairement que les professionnels ont une vision différenciée de

[71] Audrey MARCILLAT, « Femmes sans-abri à Paris - Etude du sans-abrisme au prisme du genre », Cnaf, *Dossier d'études*, n°170, février 2014.
[72] Audrey MARCILLAT, *op. cit.*, p. 12.
[73] VANEUVILLE M-C., « Femmes en errance : de la survie au mieux-être », *Chronique sociale*, 2005, 118 p. et AMISTANI C., « Les femmes sans domicile : domination sociale et ambiguïté de la prise en charge », in GABORIAU P. et TERROLLE D. (dir).*Ethnologie des sans-logis*, Paris, L'Harmattan, 2003.

[74] Audrey MARCILLAT, *op. cit.*,, p.114.

l'homme et de la femme sans-abri qui ne saurait être sans incidence sur la façon dont ils les prennent en charge. Les propos d'une travailleuse sociale reproduits ci-après en témoignent. Ce discours est imprégné des stéréotypes traditionnels qui confèrent aux hommes et aux femmes des caractéristiques complémentaires : fort, dangereux et manipulateur, côté masculin, fragile, vulnérable et manipulable, côté féminin. Si la professionnelle s'appuie sans doute sur son expérience de terrain, elle puise aussi dans le creuset des représentations sociales des hommes et des femmes et des rapports qu'ils entretiennent.

« Extrait d'entretien avec Lucie, travailleuse sociale au sein des Équipes Mobiles d'Aide du Samusocial, p. 14-15, 17 janvier 2012

- Et est-ce que pour toi il y a une différence entre hommes et femmes SDF d'une manière générale ? Que ce soit en termes de raison de la rupture qui est à la base du fait de se retrouver dans la rue entre guillemets quoi, que ce soit après dans la manière de gérer la vie à la rue, faut penser large quoi ?

Oui, fatalement y'a une différence dans le sens où … Comment dire…Voilà l'homme comme je disais tout à l'heure il va s'alcooliser pour pouvoir survivre aussi à la rue et va y avoir cette force qui va être, on sait très bien que l'homme il est fort que, au niveau de sa corpulence et tout ça et que ça va être, et que c'est un bonhomme quoi. Alors que la femme elle va être beaucoup plus vulnérable dans la rue, il va y avoir plus d'agressions aussi, euh c'est une proie quoi, enfin c'est clair les femmes sont souvent des proies dans la rue, et du coup enfin elles se font peut-être beaucoup plus manipuler par les hommes. Enfin elles vont être confrontées, enfin elles vont vouloir rester avec les hommes parce qu'il va y avoir cette protection que l'homme va pouvoir leur apporter mais il va y avoir aussi une manipulation de la part de l'homme et …

Enfin voilà on, ils vont peut-être reproduire le même schéma qu'il y a eu avant avec leur famille, enfin je sais pas mais. Où c'est vraiment ouais, on va essayer de manipuler la femme pour que voilà, elle va aller faire la manche à notre place puis nous on va récupérer les sous quoi. Après en termes aussi d'hygiène et de corps, la femme va essayer plus longtemps de rester propre et de faire plus attention à son apparence pour pas montrer que c'est une femme qui est dans la rue, en fait. Parce que ça fait mauvais, enfin, c'est pas une belle image que la société a de voir une femme dans la rue faut être clair. Alors que l'homme il va se dégrader je pense plus vite au niveau du corps, et va faire moins d'effort en fait. »[75]

Dans son analyse des pratiques d'accompagnement, la chercheuse s'est intéressée principalement aux discours sur le travail et sur la famille et aussi, bien que cela soit plus difficile, au discours sur la sexualité.

En ce qui concerne le travail, ses observations rejoignent celles faites par Anne Eydoux auprès des couples bénéficiaires du RSA : *« Pendant les sept mois d'observation participante, j'ai pu constater que les références au travail de la part des écoutants étaient dans leur quasi-totalité réservées aux hommes sans-abri : soit que ceux-ci en avaient effectivement un, ce qui devait être pris en compte ; soit que les écoutants évoquaient le sujet afin de prendre acte de possibles nouveaux éléments sur la situation de la personne concernée.* ***Quoi qu'il en soit, ce n'est pas tant la manière dont le sujet est évoqué auprès des hommes que son absence corrélative auprès des femmes qui est illustrative d'un fait majeur : l'injonction au travail dans le cas de l'accompagnement social se pose avant tout pour les hommes****. Si ceci n'est pas le cas dans l'ensemble de la société, il convient de noter que* ***l'absence de travail pour les femmes n'est pas vécue sur un mode aussi disqualifiant que pour les hommes, notamment dans les milieux les moins favorisés****. Cela témoigne d'une perméabilité des normes sexuées à l'œuvre dans le monde social, mais aussi de leur intensification dans la sphère de l'action sociale. »*[76]

L'autre aspect de la vie sociale qui est évoqué de façon récurrente dans les conversations téléphoniques est la famille. Ici, Audrey Marcillat met en lumière des interactions qui révèlent la prégnance de stéréotypes et soulignent les souffrances que ceux-ci peuvent occasionnés chez les femmes comme chez les hommes.

La prise en charge par les services sociaux de femmes avec de jeunes enfants fait de celles-ci des bénéficiaires prioritaires des aides.

[75] Audrey MARCILLAT, *op. cit.*, p. 47-48.
[76] Audrey MARCILLAT, *op. cit.*, p. 49.

L'idée que les femmes sont avantagées en raison de la présence d'enfants peut laisser penser que les femmes sont systématiquement accompagnées d'enfants et rend complètement invisible la situation des femmes non accompagnées d'enfants. Or, la chercheuse met en lumière ce qu'elle n'hésite pas à appeler un « tabou » dans les échanges avec les femmes qui se présentent comme seules : « *À ce sujet,* ***il est frappant de constater que les enfants, sujet central dans la prise en charge des familles par le 115, sont très peu évoqués auprès des femmes isolées****. Au point même que soit envisagée l'existence d'un tabou sur cette question des enfants : à la fois de la part des femmes, qui en parlent très peu, et de la part des écoutants*. » Il est vraisemblable que, face à ces femmes, les écoutants se disent que, soit elles n'ont pas d'enfants, soit ceux-ci leur ont été retirés. Derrière ce silence, il y a donc le spectre de la « mauvaise mère » que l'on préfère ne pas déterrer.

Tout autre est le discours auprès des hommes : « ***Avec les hommes, il est possible de parler des enfants mais presque sur un mode récréatif, alors même que ceux-ci sont adultes.*** *Ainsi, les hommes qui parlent de la visite de leurs enfants à Paris, du fait qu'eux-mêmes soient allés à leur rencontre, est tout d'abord* ***reçu par l'écoutant de manière très positive, sur un mode optimiste, alors même que ces moments peuvent être très douloureux pour les hommes sans-abri. Cela fait naître des situations de communication complexes où l'écoutant ne comprend pas les réactions de l'appelant*** *(comme les pleurs, l'évocation de la tristesse, la honte) et continue à insister sur le fait que cela « a dû leur faire du bien »…* »[77]. Là encore, on a l'impression que les mots des écoutés sont entendus à travers le filtre des stéréotypes. La représentation du père, divorcé ou séparé, frustré car éloigné de ses enfants prévaut sur celle de l'homme honteux de sa situation qui préfèrerait sans doute que ces enfants ne voient pas sa déchéance. Non seulement les stéréotypes déforment la réalité mais ils conduisent les travailleurs sociaux à passer à côté de ces souffrances.

[77] Audrey MARCILLAT, *op. cit.*, p. 50.

De tous les aspects de la vie privée, la sexualité est celui qui est le plus difficile à aborder. La chercheuse se contente de souligner que **les écoutants ont un biais hétéro-normé dans leurs échanges avec les sans-abri, seuls ou en couple**.

Filtres à travers lesquels les écoutants appréhendent les écoutés, **les stéréotypes leur permettent de catégoriser les personnes ciblées. Dans le domaine du sans-abrisme, la dichotomie opérante est : femmes fragiles / hommes dangereux**. Parce qu'elles sont mères de jeunes enfants ou victimes de violence, les femmes font souvent l'objet de placements dans des centres spécialisés. Si ce traitement est favorable aux femmes, il ne facilite pas une appréhension juste du sans-abrisme. En effet, ces placements en centres spécialisés sont comptabilisés à part et ce faisant font perdurer une vision masculine du phénomène. Réciproquement, spécialisation et non mixité laissent penser que les problématiques comme la violence et la prostitution ne concernent que les femmes, ce qui n'est bien évidemment pas le cas. Là encore, les raccourcis du stéréotype peuvent entraîner des biais dans la prise en charge des bénéficiaires.

Les hommes sans domicile sont proportionnellement davantage présents dans les centres d'hébergement d'urgence alors que la majorité des femmes sans domicile est prise en charge dans l'hébergement d'insertion. L'Insee observe que « *les femmes seules bénéficient de conditions d'hébergement plus stables : elles sont moins souvent sans abri que les hommes seuls et plus rarement hébergées dans des centres que l'on doit quitter dans la journée (6% contre 20%). Elles sont plus fréquemment hébergées en logement associatif (31% contre 19 % des hommes seuls).* »[78] **Les femmes sans domicile, à toutes les strates du dispositif, sont prises en charge prioritairement et dans de meilleures conditions que les hommes**. Mais cette prise en charge prioritaire s'appuie sur une vision conservatrice de la femme.

[78] « L'hébergement des sans domicile en 2012, des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première*, n°1455, juillet 2013.

Audrey Marcillat relève que dans de nombreux établissements de réinsertion il n'est pas rare que les activités proposées aux femmes soient la couture, la cuisine ou l'esthétique et tandis que les activités sportives ou à des fins davantage en rapport avec une insertion professionnelle sont proposées aux hommes. ***« A travers les ateliers proposés […], les activités semblaient un moyen utilisé par les structures pour que les hébergés se réapproprient les codes relatifs à leur genre ».*** Si les femmes sont souvent orientées vers une professionnalisation, il est à noter qu'il s'agit souvent des métiers du *care*, autre concession aux stéréotypes.

L'ensemble de ces observations de terrain conduit Audrey Marcillat à avancer la thèse d'un « impensé du genre » dans la réflexion sur le sans-abrisme. Ce biais dont témoignent les travaux de recherche et l'accompagnement social est renforcé par les stratégies de dissimulation de soi déployées par les femmes sans abri.

Dans une société qui soumet tout un chacun à l'injonction d'être autonome, les femmes subissent le poids de normes plus contraignantes en ce qui concerne leur apparence physique et aussi l'injonction d'être non seulement des mères mais de « bonnes mères ». Pour les femmes sans abri qui, de toute évidence, échouent à satisfaire ces multiples exigences, la honte est d'autant plus grande et la tentation de disparaître du champ de vision des autres, d'autant plus forte :« ***Les femmes vivant à la rue mettent en place des stratégies diverses ayant pour but l'évitement*** *du regard des autres, et plus précisément dans l'idée d'une résistance à l'étiquetage en tant que ''pauvre'', ''sans-abri'', ''déviante''. Elles usent de différents moyens avec pour objectif de ne pas être repérables comme femmes sans-abri, de pratiques visant à se rendre ''comme tout le monde'', c'est-à-dire se fondre parmi les passants, dans des lieux comme les gares, les bibliothèques, où l'on ne risque pas d'être perçue comme déviante à priori. L'autre moyen pour cacher son état de femmes sans-abri est la masculinisation de l'apparence. […] Toutes ces stratégies montrent que* ***l'invisibilisation des femmes sans-abri est un mécanisme auquel elles contribuent fortement.*** *En tentant quotidiennement de vivre dans la discrétion leur situation précaire, elles travaillent elles-mêmes à leur invisibilité sociale. Le mécanisme d'invisibilisation, que les femmes sans-abri reproduisent, a des effets concrets sur leur perception dans la société.* »[79]Ce constat invite à porter une attention particulière aux femmes sur le terrain comme dans le recueil et le traitement des données.

Dans l'univers du sans-abrisme aussi, la mixité commence à être évoquée. Si, dans l'idéal, elle pourrait permettre une prise en charge des enfants par leurs deux parents et un réapprentissage de la vie en société, elle peine à progresser dans les centres d'accueil. Les réticences sont plus fortes dans les centres qui accueillent exclusivement des femmes car les hommes y sont perçus comme des dangers potentiels. Des deux côtés, masculin et féminin, il existe une gêne mutuelle à cohabiter avec l'autre sexe alors même que l'on a une image dégradée de soi. **Dans l'accueil des sans-abri, l'institution continue à faire prévaloir la non mixité. Elle privilégie un « entre soi », féminin ou masculin, qui témoigne du souci de protéger les personnes accueillies mais aussi de son aveuglement à l'homosexualité et aux identités transgenres, transexuelles ou intersexuelles**. « *L'entre soi serait plus facile à gérer que la mixité* » mais au risque de « *marginaliser davantage la population accueillie* ». [80]

Au terme de cet éclairage genré du sans abrisme, Audrey Marcillat conclut que ***« l'intervention sociale reproduit l'ordre du genre sans le questionner et peut même le renforcer dans la manière de concevoir l'accompagnement et l'organisation suivant le sexe.*** »[81] Soucieuse de ne pas réifier la catégorie « femmes sans-abri », cette analyse nous invite à prendre en compte le genre dans toutes ses dimensions, contraignantes pour les femmes comme pour les hommes.

[79] Audrey MARCILLAT, *op. cit.*, p. 102.
[80] Audrey MARCILLAT, *op. cit.*, p. 107.
[81] Audrey MARCILLAT, op. cit., p. 109.

Violences faites aux femmes : définir et analyser pour mieux intervenir

Si la prise en charge des violences faites aux femmes s'est imposée jusqu'à devenir une priorité gouvernementale, il est essentiel de comprendre que l'efficacité des interventions auprès des victimes dépend de la définition et de l'analyse faites de ces violences.

Les violences faites aux femmes englobent toutes les violences exercées à l'encontre d'une femme par un homme, pour le fait d'être une femme, que ce soit dans l'espace privé du couple, mais aussi dans l'espace public (milieu professionnel, agressions dans la rue, images sexistes dans les médias, etc.).

Protéiformes, les violences faites aux femmes (violences au sein du couple, violences sexuelles, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés et prostitution) se caractérisent par leur ampleur et leur gravité.

Concernant plus spécifiquement les violences au sein du couple, elles se matérialisent « *dans une relation privée ou privilégiée, par une atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre, une emprise, un conditionnement dont il est difficile de sortir lorsqu'on en est une des victimes* » (FNSF[82]). Cette emprise s'exerce entre actuels ou anciens conjoints, concubins ou pacsés et s'inscrit souvent mais pas systématiquement dans un cycle à plusieurs phases : l'escalade des tensions, l'explosion, le transfert de responsabilité puis la période de lune de miel qui accompagne le pardon. Ce cycle peut se répéter plusieurs fois avant que la victime réussisse à se séparer de son agresseur (Jaspard, 2003 ; Henrion, 2001 ; Hirigoyen, 2005). Il existe plusieurs typologies des violences conjugales : la **violence verbale** (injures et insultes), **psychologique** (humiliation, emprise), **physique** (coups, blessures, tortures), **sexuelle** (rapport sexuel non désiré ou comportement dégradant) et **économique** (contrôle des biens, des salaires, de l'activité professionnelle, perte d'autonomie financière).

L'enquête de référence sur les violences faites aux femmes en France, l'ENVEFF (2000) a montré que chaque année, une femme sur dix entre 20 et 59 ans est victime de violences de la part de son partenaire. **La prochaine enquête nationale VIRAGES pourra aussi apporter des chiffres quant aux victimes masculines des violences conjugales, ainsi que développer l'approche intersectionnelle en développant des données croisées sur l'identité des victimes**. Ces violences peuvent aller jusqu'au décès : en 2012, 148 femmes sont décédées à la suite de violences conjugales, contre 26 hommes (65 % d'entre eux sont mêmes auteurs de violences conjugales), soit 22 % des homicides et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner constatés au plan national en 2012[83]. Les enfants sont co-victimes des violences au sein du couple. En 2012, 9 enfants mineurs ont été tués par leur père en même temps que leur mère et au moins 16 enfants mineurs ont été tués en raison de séparations non acceptées ou de violences graves au sein du couple, sans qu'un autre parent ne soit victime.

---

[82] La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) est un regroupement d'associations menant des actions contre toutes les violences faites aux femmes et notamment contre les violences conjugales. Elle traite notamment les appels téléphoniques du numéro national contre les violences faites aux femmes : le 3919.

[83] Ministère des droits des femmes, *Chiffres clés de l'égalité entre les femmes et les hommes, Edition 2014*. Source : Ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes (rapport 2013), http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/03/Egalite_Femmes_Hommes_T6_bd.pdf.

La coordination interministérielle concernant les violences faites aux femmes

Afin que ces violences diminuent et que l'action soit le plus efficace possible, une coordination interministérielle a été déclinée dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2014-2017 et le 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce 4ème plan met l'accent sur *la mobilisation de l'ensemble de la société et de l'ensemble des services publics concernés, pour mieux prévenir ces violences* (déclinaison de différentes actions à l'école à l'université, dans le sport, dans l'éducation populaire, dans les médias, la publicité, ainsi qu'en matière de formation des professionnels concernés) et *la protection des victimes de violences,* notamment par :

- la poursuite de la plateforme téléphonique gratuite en direction des victimes : le 3919,
- la généralisation en 2014 du téléphone d'alerte pour les femmes en très grand danger,
- le déploiement des dispositifs mis en place en matière d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences (consolidation des lieux d'accueils de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple, des espaces de rencontre existants pour les enfants et poursuite du dispositif des référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple),
- l'amélioration de la réponse pénale aux auteurs de violences par la mise en place de stages de responsabilisation
- encore l'expérimentation des marches exploratoires des femmes afin de lutter contre les violences dans l'espace public.

Par ailleurs, une action a été spécifiquement entreprise pour prendre en compte les besoins des victimes de violences en matière d'hébergement. Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, des nouvelles solutions d'hébergement d'urgence sont ainsi prévues d'ici 2017, dédiées et adaptées aux besoins des femmes victimes de violences. Une circulaire interministérielle relative aux relations entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et les associations spécialisées dans la prise en charge de ce public signée le 12 avril 2013 accompagne la mise en cohérence des démarches à l'échelle départementale pour assurer le bon accueil des femmes victimes de violences. Pour mettre en place les nouvelles solutions d'hébergement d'urgence, des diagnostics territoriaux dits à « 360° » ont été lancés pour permettre, entre autres, un meilleur recensement des besoins sur les territoires des solutions d'hébergement voire de logement proposées aux femmes victimes de violences.

De plus, la Ministre des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports a crée en janvier 2013 la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Elle a été chargée de recueillir, analyser et restituer les données utiles sur les violences faites aux femmes ; d'animer, encourager et développer les initiatives locales et les bonnes pratiques concernant les violences ; ainsi que de définir et coordonner la mise en œuvre de plan de lutte contre la traite des êtres humains.

Ces violences puisent leur origine dans le **système de domination masculine patriarcal, qui assigne historiquement aux femmes et aux hommes deux rôles différenciés**[84] et hiérarchisés. La terminologie « violences faites aux femmes » fait référence à ces situations largement majoritaires de violences s'exerçant selon ce schéma de domination masculine. On observe toutefois des cas de violences au sein de couples hétérosexuels ou homosexuels où les victimes et auteurs sont indifféremment hommes ou femmes mais rejouent le schéma classique de domination.. Le terme de **«violences de genre » recouvre la totalité de ces réalités.** Il implique, par conséquent, de reconnaître l'existence d'une domination masculine patriarcale s'exerçant très majoritairement des hommes vers les femmes, mais s'inversant parfois à l'intérieur de certains couples.

L'intervention du travail social concernant les violences faites aux femmes se déroule dans un spectre très large d'action, allant du primo-accueil, à l'hébergement, l'écoute, l'accompagnement, ou l'insertion professionnelle. Elle peut s'adresser aux trois publics concernés par les violences, à savoir, la victime, l'auteur et l'éventuel témoin des violences, souvent l'enfant dans le cadre de violences conjugales. Une étude sur l'impact de ces situations de violence sur les enfants est actuellement réalisée par l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED).

Si la prise en charge des victimes s'est imposée comme une évidence, au cours des années 1970 et 1980 grâce à l'impulsion des mouvements féministes, **la considération sociétale pour les auteurs, ainsi que pour les enfants exposés aux violences, est relativement récente.** Si les actions menées auprès des enfants exposés aux violences sont réduites, les initiatives auprès des auteurs de violences conjugales sont encore moins nombreuses. Notons une certaine réticence à l'écoute individuelle des auteurs, notamment dans un temps bref, ce qui explique, en partie, l'inexistence en France d'un numéro de téléphone national spécialisé dans l'écoute des hommes violents, à l'image de ce qui existe auprès des femmes victimes de violences avec le 3919. Par ailleurs, les personnels confrontés à ce public sont très peu formés en regard de cette problématique Comme le relève Kelili, « *l'accompagnement de l'homme auteur de violence conjugale semble quasi-inexistant au sein du service social*. […]*Tout se passe aujourd'hui comme si le travail social n'avait pas de sexe ou de genre et qu'il soit dur et difficile de penser l'accueil des hommes qui pourtant en ont bien besoin*»[85].

Si la violence n'est pas une spécificité des hommes, elle reste pour l'instant fortement liée au genre masculin. **La déconstruction des stéréotypes de genre implique une remise en question de cet attachement au genre masculin, et la levée des tabous autour des auteures et des hommes victimes de violences conjugales participe fortement de cette déconstruction**[86] (Welzer-Lang, 2010). Si l'auteur des faits n'est pas pris en charge avec une dimension de déconstruction des stéréotypes sexués, le risque de récidive est plus important. Matthews, dans son étude sur la victimologie masculine[87], signale l'importance de ne pas minimiser ou nier le vécu de la victime masculine, en situant son analyse dans la résistance contre toute tentative de concurrence entre les violences subies par n'importe lequel des sexes ou contre la dilution des violences subies par les femmes. Il démontre ainsi que nier les violences de genre subies par des hommes contribue à asseoir davantage le schéma patriarcal selon lequel un homme ne peut jamais être faible et à légitimer la violence, que ce soit à leur égard ou à l'égard des femmes, tout en instaurant une hiérarchie entre l'avouable et l'inavouable.

Les mouvements féministes notamment dans les années 1980 ont contribué à faire émerger les violences faites aux femmes comme un problème sociétal, qui n'était plus une question privée ni taboue. Cependant **dans le travail social, si les violences faites aux femmes (notamment conjugales) sont bien identifiées, leur prise en compte ne reprend pas forcément l'analyse de genre des violences qui s'inscrivent dans des rapports inégalitaires entre les sexes, et sont souvent traitées sous un angle psychologisant ou sans proposer une prise de conscience des femmes des violences subies.** Il existe donc une tension entre une problématique perçue comme consensuelle et une grille d'analyse féministe qui a été édulcorée, sans prise en compte des diversités des situations des

[85] KELILI C. (2004), *Expliquer le mal par le mâle. Approche systémique : vers une nouvelle compréhension de la violence conjugale,* Mémoire réalisé en vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social, pour Institut d'Enseignement Supérieur de Travail Social à Nice.

[86] L'article de Welzer-Lang (2010) sur *Les hommes battus* est très enrichissant. Toutefois, aucune étude, à notre connaissance, n'est pour l'instant publiée sur les auteures de violences conjugales.

[87] F.MATTHEWS, « Le garçon invisible, Nouveau regard sur la victimologie au masculin », Document préparé par l'Association des familles d'accueil du Canada (AFAC) pour le compte du Centre national d'information sur la violence dans la famille de Santé Canada.

femmes. La spécificité des violences de genre requiert la mise en place d'une réponse adaptée, prenant en compte la multiplicité des besoins des victimes, des auteurs et de leurs enfants, que cela soit en termes d'accueil, d'information, de conseil/ aide juridique, d'accompagnement social et soutien psychologique, d'hébergement ou bien encore de relogement.

Aujourd'hui en France, le phénomène des violences conjugales ne faiblit pas, malgré un investissement notoire des différents secteurs concernés. Au-delà des facteurs explicatifs, cette donnée modifie la conception même de l'urgence à traiter exclusivement des victimes, et démontre la nécessité de développer des actions pour s'attaquer à toutes les composantes du cycle des violences. Les victimes sont essentielles et des moyens humains et financiers doivent continuer à leur être alloués. Toutefois, si l'auteur des faits n'est pas pris en charge avec une dimension de déconstruction des stéréotypes sexués, le risque de récidive est plus important.

Quels exemples de prise en charge des auteurs depuis le travail social ?

La première réponse auprès des auteurs de violences conjugales est évidemment leur prise en charge par les institutions juridiques, qui peuvent décider différentes sanctions pénales et/ou civiles vis-à-vis du conjoint violent. Parmi ces réponses, on trouve celles axées sur son éloignement de sa compagne, que ce soit à travers l'éviction du domicile conjugal ou avec la mise en place de dispositifs de télé-protection, et aussi celles axées sur la mise en place de soins et de suivis divers en direction de l'auteur. Ces mesures de suivi peuvent être assurées depuis le travail social.

Par exemple, les stages de citoyenneté comme alternative aux poursuites sont conduits habituellement par les SPIP dans le cadre de l'obligation de soins, ou parfois par le contrôle judiciaire. Il se peut que ces stages de citoyenneté soient aussi mis en place comme une option groupale d'obligation de soins pendant la mesure de contrôle judiciaire. La durée et le programme sont plus ou moins ambitieux en fonction des moyens mis à disposition de l'équipe locale. Le contenu des stages traite la plupart du temps de la désignation des actes de violences, du déni, de la représentation de la femme et des liens de dépendance avec elle, puis de la relation entre actes et affects. De plus, le rappel à la loi est essentiel. Comme le précise la Charte de la FNACAV :

. L'auteur est responsable de ses actes aux termes de la loi ».
Le groupe de responsabilisation du Val d'Oise déploie un travail partenarial original avec l'association Du côté des femmes, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Espérer 95 et le SPIP 95. Le programme débute par un entretien individuel, suivent ensuite sept séances avec un-e sociologue et un-e psychologue d'une heure et demie avec un groupe de 10 personnes à raison d'une fois par semaine, enfin un bilan individuel vient clore le cycle. Ce dispositif est gratuit et peut avoir lieu dans un cadre pré- ou post-sententiel. Le but est *« d'amener les participants à endosser la responsabilité de leurs actes »* et de réfléchir sur leur vision sexiste. Si le cliché de l'homme brutal n'est pas fondé, nombre d'entre eux considèrent toutefois les femmes « *comme des êtres inférieurs* » (Helfter, 2007). La nouveauté de cette intervention est de travailler de façon non exclusive à la prévention du comportement violent, à la dimension groupale de libération de la parole et à la pédagogie pour intérioriser des nouvelles représentations liées aux relations de genre (Arnault, 2009). Ces dispositifs sont intéressants dans la mesure où ils sont « *articulés avec l'intervention de la loi et avec une vision globale de la prévention des violences conjugales* » (Laporte, 2010). Laissons de côté l'aspect punitif et arrêtons-nous maintenant à la prévention de la récidive et plus généralement à la sensibilisation de la population dans le but de réduire la reproduction de ces comportements violents en milieu clos. L'objectif, maintenant, « n'est plus de juger, mais de donner des outils pour s'en sortir » (Waldo, 1987).

Pour savoir quel serait le suivi le plus adapté à l'auteur de violences, il est important de distinguer ses objectifs et son contenu, ses modalités en termes de dynamique individuelle ou collective, d'intervenants, de durée, etc. R. Coutanceau (2006) se prononce sur la prise en charge individuelle, qu'il juge inadaptée s'il existe un délai judiciaire court. Selon lui, les techniques de groupe sont plus utiles pour « *favoriser l'écoute mutuelle, sortir de sa problématique égotiste, écouter la différence*" (2006) ; elles sont complétées le cas échéant par une thérapie individuelle. De la même manière, loin de privilégier le collectif, A. Legrand (*in* Boubault, 2010) le considère plutôt *« comme un tremplin possible vers une prise en charge individuelle ».[…] Les entretiens individuels ne permettent pas de bénéficier de la dynamique qu'instaure le groupe mais permettent lorsque c'est possible, une exploration plus en profondeur des troubles qui sous tendent leurs conduites »*. Notons une certaine réticence à

l'écoute individuelle des auteurs, notamment dans un temps bref, ce qui explique, en partie, l'inexistence en France d'un numéro de téléphone national spécialisé dans l'écoute des hommes violents, à l'image de ce qui existe auprès des femmes victimes de violences avec le 3919.

Les différents auteurs ayant décrit le travail en groupes de parole s'accordent sur l'importance de mixer le sexe des intervenants. La Délégation Régionale aux Droits des Femmes et l'Egalité d'Ile-de-France (2003) insiste sur le fait qu'au moins un des intervenants soit de sexe masculin, dans le but d'*« accéder à l'élaboration d'autres valeurs masculines, en abandonnant les archétypes de la virilité, implique un travail intérieur pour lequel la réflexion partagée avec un homme porteur d'autres valeurs masculines est une aide précieuse, voire indispensable »*. Les consultants sont le plus souvent des sociologues, éducateurs-trices, juristes, psychologues/psychiatres,…

En termes de composition, la question qui se pose aussi est de savoir si ces groupes sont ouverts à des volontaires. Dans le cas où ils le sont, notons que même s'il n'est pas sous main de justice, l'auteur « volontaire » est souvent contraint par un tiers (compagne, entourage…). Arnault (2009) signale donc ce paradoxe : d'un côté la notion d'*« assistance contrainte consentie »*, de l'autre la difficulté à susciter la demande de la part de l'auteur lui-même pour arriver à prévenir son comportement violent. A. Legrand revient sur ces paradoxes en insistant sur l'inconvénient de traiter ceux qui, de prime abord, refusent le traitement : *« le fait que ces personnes ne soient pas volontaires contrevient au dogme de la démarche thérapeutique qui nécessiterait la pleine volonté du patient. […] Ces résistances sont à traiter comme toutes résistances au travail thérapeutique, comme des nœuds à dénouer, étape après étape. Avec des techniques adaptées, il est possible de conduire ces personnes à devenir volontaires, c'est-à-dire reprendre la démarche à leur compte»* (A. Legrand *in* Citoyens et Justice, 2006).

Concernant le contenu de ces groupes de paroles dont l'objectif est de prévenir la récidive ou la réitération des comportements violents au sein de la relation conjugale, nous nous sommes déjà arrêtés auparavant sur l'importance d'un contenu spécifique sur le genre. Sur cette question, ajoutons que « l'Etat en France, […] qui a reconnu cette analyse [féministe] comme référence et comme base de prise en charge et de prévention de ces violences ce qui oriente l'action qu'elle adresse aux victimes ou aux auteurs de violences contre les femmes» (DRDFE IDF, 2003). Il est donc important de traiter à l'intérieur de ces groupes les thématiques

-

, la peur de perdre l'aut

» (Coutanceau, 2006). L'idée force de l'intervention groupale reste la responsabilisation telle que le rappel à la loi et la sanction pénale, composantes centrales dans la prise de conscience de l'auteur. C'est à la suite de ce processus d'intériorisation de l'interdit de la violence que la dimension éducative ou pédagogique prend réellement son essor pour éviter la récidive. Il s'agit « d'une rééducation des schèmes de pensée» (Arnault, 2009).

L'évaluation de ces programmes de prévention se heurte à de nombreux obstacles liés aux types d'indicateurs à prendre en compte et aux différents biais possibles. Initier un changement radical de comportement s'inscrit dans une temporalité longue et intègre une dimension éducative, éléments parfois absents des dispositifs. Toutefois, des amorces de prises de conscience ou d'introspection sont envisageables à travers différents mécanismes. Il existe plusieurs outils pour évaluer cette éventuelle sensibilisation des auteurs. Par exemple, l'équipe d'Expósito et Ruiz (2010) utilise différents questionnaires exportés majoritairement des Etats-Unis et du Canada ou crées par eux-mêmes[88]. Une autre échelle d'évaluation repose sur le taux de récidive, qui varie sensiblement en fonction des groupes, mais qui est habituellement satisfaisante. Il semble important de signaler qu'une mesure du taux de récidive satisfaisant en cas de violences conjugales doit s'établir quatre années après le comportement violent pour lequel l'auteur a été poursuivi. Expósito et Ruiz (2010) signalent qu'après ces quatre ans, la récidive de ceux qui ont suivi les programmes se situe globalement entre 15 et 20%, alors que le taux monte jusqu'à 40-70% pour ceux qui ne les ont pas suivis ou qui les ont abandonnés en cours de route. ❞

Source : MERITA BLAT M., WIELHORSKI N. (2012), " Comportements violents en milieu clos : le cas des auteurs de violences conjugales », in Archives de philosophie et du droit, SEVE R. (dir), « Le droit et les sciences de l'esprit », Ed. Dalloz, tome 55, décembre 2012, p. 35-61

[88] Les questionnaires utilisés sont les suivants : le *Conflict Tactics Scale*, Questionnaire de désirabilité sociale, l'Echelle d'Ajustement Dyadique, le Questionnaire sur le Sexiste Ambivalent, l'Inventaire des croyances sur les violences envers les femmes et le *Spouse Specific Dependency Scale.*

PRENDRE EN CONSIDERATION LE GENRE DES PUBLICS

Qu'il s'agisse des personnes en situation de dépendance, de handicap ou de précarité, l'approche en termes de genre peut contribuer à renouveler l'analyse des publics en portant un regard critique sur les catégories de pensée et en appréhendant les situations de fragilité et de précarité de manière transversale, pour comprendre comment des rôles sociaux différenciés produisent des inégalités entre les femmes et les hommes. En la matière, les statistiques sont loin d'être des productions neutres ; de même, la structure des prestations sociales ou les caractéristiques de l'éligibilité aux droits sociaux peuvent jouer un rôle incitatif en faveur – ou en défaveur - d'une division sexuée du travail. Chiffres, catégories et critères mettent en lumière « ce qui compte et ce qui ne compte pas », ils soulignent les priorités et désignent les cibles de l'action publique. Ce faisant, ils concourent de manière décisive à la définition des problèmes sociaux légitimes.

Les publics, de quoi parle-t-on ?

Les publics ici concernés sont ceux du travail social, entendu en un sens large (non limité aux 14 diplômes reconnus dans le secteur). Pour caractériser ces publics, mais aussi pour les quantifier, il est possible d'avoir une approche organique : le département étant le chef de file de l'action sociale en France, quels sont les publics bénéficiaires de l'aide sociale départementale ? Ils appartiennent en réalité à quatre catégories bien définies : les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants en difficulté et les précaires.

Pour chacun de ces publics, existent des prestations ou dispositifs divers, dont les principaux sont, respectivement : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'aide sociale à l'enfance (ASE) et enfin le revenu de solidarité active (RSA). Parce qu'il n'existe pas systématiquement de croisement statistique entre bénéficiaires de ces différentes prestations (une même personne pouvant toucher du RSA et de la PCH par exemple), et pour éviter ainsi les doubles comptes, il est de admis que ce sont les *prestations*, et non les bénéficiaires eux-mêmes qui sont comptabilisés.

Il existe néanmoins un dénombrement précis des allocataires de chacune des prestations concernées, prise individuellement. Ainsi est connu le nombre de bénéficiaires de l'APA, de la PCH, de l'ASE ou encore du RSA. Toutes ces statistiques, ou presque, sont également disponibles avec des critères de genre, permettant d'identifier notamment le ratio d'hommes et de femmes dans les dispositifs.

Cette première approche, organique, exclut au demeurant au moins un public qui doit être identifié : celui des chômeurs. Si tous les chômeurs ne sont pas, à proprement parler, un public du social[89], nombre de chômeurs connaissent toutefois des difficultés sociales, surtout après une longue période d'inactivité. Or le nombre de chômeurs a très fortement augmenté depuis quelques années.

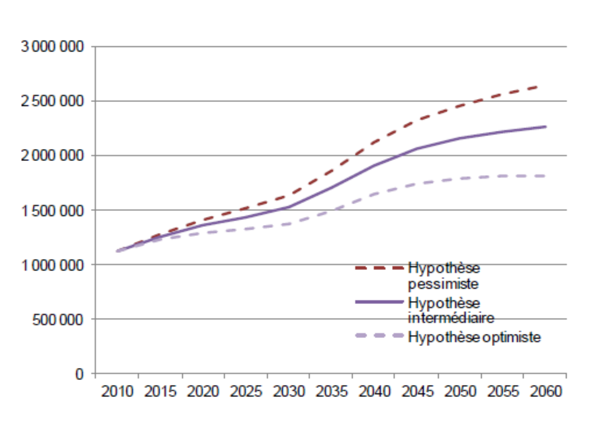
Enfin, une dernière approche pourrait permettre d'identifier, parmi les publics du social, les personnes les plus précaires et, bien souvent, les plus marginalisées. C'est l'approche par les minima sociaux. Si ces dispositifs, qui n'ont pas d'assise juridique commune, bien qu'ils répondent tous aux principes fondamentaux de l'aide sociale[90], sont au nombre de 9, quatre d'entre eux rassemblent 96 % des allocataires et plus encore des dépenses : le RSA (fusion de l'allocation parent isolé, API, et du revenu minimum d'insertion, RMI), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), l'allocation adulte handicapé (AAH) et l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

[89] La nouvelle stratégie de l'opérateur national de placement, « Pôle Emploi 2015 », identifie ainsi un public « proche de l'emploi » n'ayant besoin que d'un « suivi et [d']un appui à la recherche d'emploi ». De même, les chômeurs éligibles, dans la nouvelle stratégie, à l'accompagnement dit « guidé », peuvent être considérés comme relativement éloignés du champ social.
[90] A savoir, le fait d'être alimentaires, spécialisés, subjectifs, non contributifs, subsidiaires et différentiels.

Personnes âgées dépendantes : adapter nos représentations

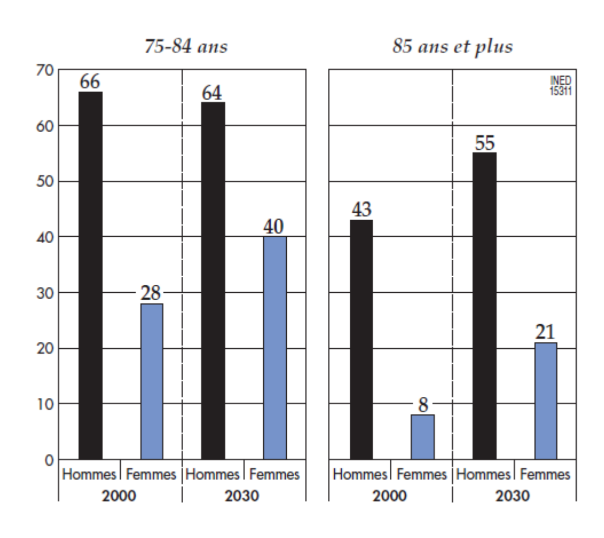
En 2012, on dénombre 1,2 million de personnes âgées dépendantes au sens de l'APA, dispositif dont les principales bénéficiaires sont les femmes, à près de 70%. Si de nombreuses incertitudes pèsent sur l'évolution future de la dépendance (ampleur du non-recours à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), impact de la maladie d'Alzheimer, évolution des déterminants sociaux et comportementaux de la dépendance, etc.), les projections anticipent une croissance des effectifs des personnes âgées dépendantes d'ici à 2060, quelles que soient les hypothèses retenues[91]. Cette population dépendante resterait majoritairement féminine et précaire, puisque le taux de pauvreté des femmes de plus de 75 ans dépasse de plus de 5 points celui des hommes.

Projections de la population dépendante



Sous l'effet du recul du veuvage, de la réduction des écarts d'espérance de vie entre les hommes et les femmes et de la montée des divorces, la situation conjugale des personnes âgées dépendantes est amenée à changer : les femmes vieilliraient plus souvent en couple à l'avenir (47% de femmes parmi les personnes âgées dépendantes de 75 ans et plus vivant en couple en 2030 contre 38% aujourd'hui), tandis que le nombre d'hommes divorcés vivant seuls et souffrant d'incapacités s'accroîtrait. Enfin, il y aurait demain davantage de couples doublement dépendants. Toutefois, les femmes continueraient à finir leur vie seules du fait de l'écart d'âge entre les deux membres du couple.

Proportion de personnes dépendantes (en %) vivant en couple, selon l'âge et le sexe [92]



Une prise en charge différenciée existe également selon que l'homme ou la femme est dépendant en premier au sein du couple. En effet, « *les hommes dépendants en couple sont – ou ont été – tous pris en charge par leur épouse à domicile* », alors que si *« c'est l'épouse qui, la première, devient dépendante, les hommes français en couple, même soutenus par des aides professionnelles, témoignent de difficultés pour la maintenir à domicile et s'orientent assez rapidement vers un hébergement spécialisé pour elle ou – plus*

[91] A. LECROART, O. FROMENT, C. MARBOT, D.ROY, « Projection des populations âgées dépendantes. Deux méthodes d'estimation », *DOSSIERS solidarité et santé*, n° 43, septembre 2013.

[92] C. BONNET, E. CAMBOIS, C. CASES, J. GAYMU, « La dépendance: aujourd'hui l'affaire des femmes, demain davantage celle des hommes ?», *Population & Sociétés*, n° 483, novembre 2011.

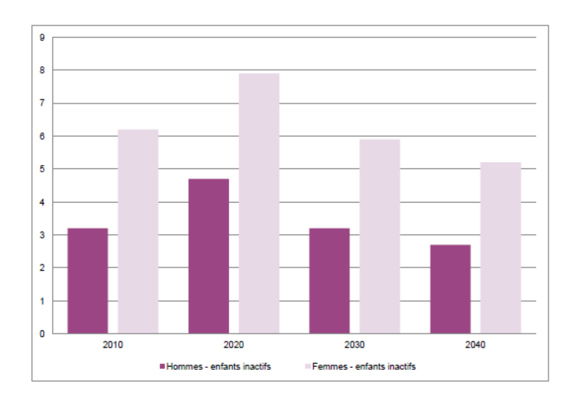
souvent – pour eux deux. »[93]. On peut ainsi émettre l'hypothèse que la santé des conjointes aidantes s'en trouve beaucoup plus affectée que celle des conjoints aidants.

La question du suivi de l'aide informelle par les aidants familiaux et de son impact sexué est essentielle, puisque les aidants sont aujourd'hui pour 2/3 des aidantes, et notamment auprès de celles et ceux encore en activité, à savoir pour près de 50%. Les prévisions des prochaines années pointent que la proportion de personnes âgées recevant l'aide d'un proche devrait baisser, à cause de trois facteurs: 1) le vieillissement de la génération du baby-boom, aujourd'hui nombreuse et en position d'enfant aidant; 2) l'investissement professionnel des femmes, qui réduira la proportion d'aidantes familiales inactives professionnellement; 3) l'augmentation de l'âge moyen des personnes dépendantes, qui implique la multiplication de risques que les aidants et les conjoints soient eux-mêmes en mauvaise santé.

Les projections montrent donc qu'entre 2030 et 2040 la proportion d'hommes dépendants sans conjoint ni enfants augmenterait de 12 % à 18 %, celle des femmes se maintiendrait autour de 9 %. En termes de prospective à moyen-long terme, *« la probabilité d'avoir au moins un enfant inactif, parmi l'ensemble des personnes âgées dépendantes, augmenterait jusqu'en 2025 environ, surtout chez les hommes (passant de 3 % à 5 %) et légèrement chez les femmes (de 6 % à 7 %). À partir de 2025, la probabilité d'avoir un enfant inactif décroîtrait pour les hommes comme pour les femmes, notamment du fait du recul de l'âge du départ à la retraite conséquence du fort recul de l'âge d'entrée dans la vie active des générations nées dans les années 1960. »*

Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, présenté en Conseil des ministres les 3 juin 2014, reprend l'ensemble de ces considérations concernant le lien entre inégalités de sexe, aidant-e-s et personnes âgées. L'attention portée à la définition de la situation constitue sans doute un gage de l'élaboration de dispositifs adaptés.

Pourcentage de personnes âgées dépendantes ayant au moins un enfant inactif



[93] DAUNE-RICHARD Anne-Marie *et al.*, « L'entrée en dépendance des personnes âgées : quelle prise en charge pour quelles différenciations sociales et sexuées ? » Une comparaison France-Suède, *Revue française des affaires sociales*, 2012/2 n° 2-3, p. 148-168, p. 163.

Personnes en situation de handicap : sortir de la neutralité pour moins discriminer

Approximations et biais dans l'évaluation des publics en situation de handicap

L'évaluation des personnes en situation de handicap est toujours approximative car elle recouvre une réalité aux contours flous. Rarement sexuées, ces statistiques ne facilitent pas la reconnaissance des discriminations subies par les femmes en situation de handicap.

Des ordres de grandeur pour un ensemble aux contours flous

Les personnes handicapées qui cumulent incapacités, limitations d'activité et invalidités reconnues représentent au moins 2 millions de personnes ; si l'on ajoute à cette population les personnes qui déclarent avoir un problème de santé depuis au moins six mois et rencontrer des difficultés importantes dans leur activité quotidienne ou avoir eu un accident du travail dans l'année, on frôle les 10 millions.

De la reconnaissance administrative qui donne droit à des prestations aux enquêtes HID (« Handicaps, Incapacités, Dépendances ») qui permettent d'appréhender le handicap sous ses différentes facettes, dans ses multiples gradations, les chiffres donnent des ordres de grandeur. Ils sont exprimés de manière approximative car l'évaluation des personnes en situation de handicap n'est pas aisée. Elle constitue même un « véritable défi » pour les experts : « L'estimation du nombre des personnes handicapées ou dépendantes, la description de leurs difficultés et l'évaluation de leurs besoins est à la fois une préoccupation majeure au plan national et international et un véritable défi pour les acteurs qui s'attellent à la tâche. »[94]

Au sens restreint comme au sens élargi, cette population est nettement plus âgée que la population en âge de travailler. Cependant, en s'élargissant, cette population se modifie.

De façon schématique, parmi la population bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap, les hommes d'âge actif sont surreprésentés tandis que les femmes, les personnes âgées et les plus jeunes y sont sous-représentés. Attesté par les statistiques de l'INSEE, ce constat est interrogé par les experts. Ils se demandent si l'institution ne serait plus encline à reconnaître un handicap parmi la population de ceux qui constituent les actifs les plus légitimes, les hommes entre 15 et 64 ans.

Les femmes représentent 54 % des personnes handicapées au sens large, mais seulement 45 % des personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap. Ce chiffre invite à se pencher sur les inégalités femmes – hommes qui traversent cette population désavantagée de tant de points de vue.

Parmi la population bénéficiant d'une reconnaissance administrative du handicap, les hommes d'âge actif sont surreprésentés tandis que les femmes, les personnes âgées et les plus jeunes y sont sous-représentés.

Femmes en situation de handicap, femmes doublement discriminées

Alors que la reconnaissance administrative permet de bénéficier de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), les personnes en situation de handicap demeurent éloignées du marché du travail et, parmi elles, les femmes semblent frappées d'une double discrimination.

Parmi la population en âge de travailler, ayant un handicap reconnu ou défini au sens large, les femmes sont systématiquement moins actives que les hommes. A tous les âges, leur taux d'activité est inférieur à celui des hommes. L'écart le plus grand est de 13 points dans la tranche d'âge 40-49 ans où 60 % des hommes sont actifs contre seulement 47 % des femmes. Sans entrer dans le détail, que ce soit en termes de qualification ou de qualité de l'emploi, les inégalités se creusent pour les femmes en situation de handicap. Ainsi parmi les personnes

[94] Isabelle VILLE et *al.* « Les désignations du handicap », *Revue française des affaires sociales* 1/2003 (n° 1-2), p. 31.

bénéficiant d'une reconnaissance administrative, 6 % ont un emploi de cadre contre 18 % dans la population totale, ce pourcentage tombe à 1 pour les femmes handicapées contre 14 pour les femmes en emploi. De même, « le travail à temps partiel est nettement plus fréquent parmi les personnes reconnues handicapées : 47 % des femmes (contre 31 % dans l'ensemble des femmes en emploi) et 16 % des hommes (contre 7 % dans l'ensemble des hommes en emploi) ne travaillent pas à temps complet. »[95].

Le même constat peut être fait dans le champ du sport : en 2009, le nombre de licenciés masculins de handisport était 2,3 fois supérieur à celui des licenciées.

Le même constat peut être fait dans le champ du sport : en 2009, le nombre de licenciés masculins de handisport était 2,3 fois supérieur à celui des licenciées.

Ces chiffres interrogent bien entendu toute la chaîne des institutions et des acteurs de l'éducation à l'insertion professionnelle, en passant par l'orientation et la formation professionnelles. Ils interrogent les représentations des professionnels avec lesquels, à toutes les étapes, les jeunes filles puis les femmes, ont été en contact. Ici, on peut, en se fondant sur les travaux réalisés sur la politique familiale et les politiques de lutte contre l'exclusion, faire l'hypothèse que le handicap, comme la précarité, joue un rôle plus discriminant pour les femmes. On se résignerait plus à l'inactivité des femmes handicapées qu'à celle des hommes et, de façon générale, à leur exclusion de toutes les dimensions de la sphère publique.

Les chiffres sont importants car ils déterminent la reconnaissance et la prise en compte des revendications.

Depuis quelques années, le débat sur la sexualité des personnes en situation de handicap a soulevé beaucoup de polémiques. Il est intéressant car, au sein de la population des personnes handicapées, il divise selon un clivage sexué et aussi parce qu'il se concrétise par des revendications dans le champ du travail social.

Documentaires, tribunes, colloques et revendications ont depuis quelques années attiré l'attention sur la nécessaire reconnaissance des besoins affectifs et sexuels des personnes en situation de handicap et sur les difficultés de la prise en charge de l'information voire de l'assistance à la vie sexuelle et affective.

Le débat s'est focalisé sur la création du métier d'assistant-e sexuel-le . Des associations féministes, pour certaines représentant des femmes handicapées comme FDFA (« Femmes pour le dire, Femmes pour agir »)[96], ont dénoncé une revendication portée par des hommes qui pourrait avoir des conséquences sur le dispositif de répression du proxénétisme. Elles ont opposé à la conception « assistée » de la sexualité un modèle d'intégration des personnes en situation de handicap dans la cité qui leur permettrait de développer des liens sociaux et affectifs.

De façon moins médiatique, des actions sont menées pour attirer l'attention sur les difficultés que rencontrent les femmes en situation de handicap qui désirent devenir mères. En France, il n'existe qu'un seul service hospitalier spécialisé dans le suivi des mères en situation de handicap, à l'hôpital Montsouris à Paris. Ce défi nécessite un effort particulier en termes de formation du personnel.

L'attention portée aux femmes en situation de handicap met en lumière la nécessité de penser des parcours de vie qui permettent une pleine intégration dans la cité, de la sphère privée à la sphère professionnelle et publique.

Croissance et vieillissement des publics en situation de handicap

En termes dynamiques, la politique du handicap doit relever plusieurs défis interdépendants : celui de la montée en charge des prestations revalorisées et améliorées par loi de 2005, celui de la croissance des publics concernés et celui du vieillissement de ces publics.

dans les dix années à venir, le fait marquant sera certainement le vieillissement de la population des personnes en situation de handicap[97]. Bénéficiant des progrès médicaux mais aussi des différentes

[95] DARES - INSEE, « L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2011 », *DARES analyses*, octobre 2013, n°066, p. 7.

[96] FDFA, « Les femmes handicapées veulent être visibles – Contribution de FDFA à la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 11 & 12 décembre 2012 » : http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CONTRIBUTION_FDFA_CONFERENCE_INCLUSION_SOCIALE.pdf

[97] Patrice GOHET, « L'avancée en âge des personnes handicapées – Contribution à la réflexion », IGAS, Octobre 2013, http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Avancee_en_ages_des_PH_TOME_I_DEF.pdf

formes d'accompagnement spécialisé et d'actions de prévention, leur espérance de vie a tendance à s'accroître. Le dénombrement des personnes handicapées vieillissantes n'est pas aisé, particulièrement pour celles vivant à domicile.

L'enquête HID de l'INSEE, comptabilise sur la période allant de 1998 à 2000 environ 635 000 personnes de 40 ans ou plus qui présentent au moins une déficience survenue avant l'âge adulte et une incapacité apparue avant 20 ans. Parmi ces personnes, 267 000 sont âgées de plus de 60 ans.

Au 31 décembre 2006, 118 119 personnes étaient accueillies en France dans les établissements pour personnes handicapées et parmi elles, 52 % avaient plus de 40 ans, 20 % plus de 50 ans et 4 % plus de 60 ans.

Pauvreté : déconstruire les indicateurs, révéler les inégalités

Comme tout phénomène social, la pauvreté est traversée et construite par les inégalités entre les sexes et les rapports de genre. « Le » pauvre, neutre générique, n'existe pas, en revanche, il existe des genres de pauvreté contre lesquels il est nécessaire de penser des dispositifs adaptés. Au moment où l'on cherche à dépasser les idées reçues sur les pauvres et à imaginer des moyens efficaces de lutter contre la pauvreté, il s'agit de démontrer qu'une approche en termes de genre peut contribuer à renouveler l'analyse.

Porteur d'un regard critique sur les catégories de pensée et d'une appréhension transversale des problèmes, le genre peut en effet constituer un allié efficace pour comprendre comment des rôles sociaux différenciés produisent des inégalités entre les femmes et les hommes qui prédisposent à certaines formes de fragilité et de précarité.

« Le » pauvre, neutre générique, n'existe pas, en revanche, il existe des genres de pauvreté contre lesquels il est nécessaire de penser des dispositifs adaptés

Pourtant, dans les discours comme dans les chiffres, la pertinence de l'intégration du genre à l'analyse de la pauvreté n'apparaît pas de façon évidente. Les femmes semblent plus pauvres que les hommes, bien que tous les indicateurs ne soient pas unanimes. Si elles cumulent sans conteste les situations de fragilité qui conduisent à la pauvreté, les hommes constituent quant à eux la majorité des SDF et des non recourant-e-s.

Des indicateurs courants peu éclairants

Prenons le taux de pauvreté, en 2009, tous âges confondus, le taux de pauvreté des femmes est de 14,1% alors que celui des hommes est de 12,9%.

Les femmes représentent 51,6% de l'ensemble de la population, mais 55% des personnes en situation de pauvreté monétaire.

Ces écarts sont notables mais ils demeurent de l'ordre de quelques points. Ils sont bien moindres que les écarts qui caractérisent la situation comparée des femmes et des hommes sur le marché du travail et dans l'exercice de la parentalité. Pourtant, la pauvreté est reconnue comme un phénomène cumulatif de fragilités dans les sphères privée et professionnelle.

Plus surprenantes encore, les statistiques sur les travailleurs pauvres. Pour l'économiste Denis Clerc, le constat est presque sans nuance : « *Les travailleurs pauvres sont avant tout des travailleuses pauvres, puisque les principales branches ou activités génératrices d'emplois paupérisants – les services à la personne, la grande distribution, le nettoyage et l'hôtellerie-restauration – sont aussi celles où les femmes représentent l'essentiel, voire la totalité des salariés concernés*. »[98] Or, le taux de pauvreté des travailleurs est plus élevé chez les hommes (7,2%) que chez les femmes (6,7%). Plus encore, les femmes ne représentent que 45% de la population des travailleurs pauvres[99]

Décomposer et décliner les indicateurs pour montrer les inégalités

Pour rendre visibles les inégalités, il est nécessaire de décomposer les indicateurs. Le calcul du taux de pauvreté monétaire,

[98] Denis CLERC, « Le RSA et la langue d'Esope », *Travail, genre et sociétés*, n°22, novembre 2009, p. 171.

[99] Source : Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes 2012, p. 67. Les chiffres cités sont ceux de l'INSEE pour 2005.

principal indicateur de pauvreté, se fait à partir des revenus du ménage. Il est égal à la proportion d'individus (femmes et/ou hommes) vivant dans un ménage dont le revenu, net d'impôts, par unité de consommation, est inférieur à 60% du niveau de vie médian de la population. En globalisant les ressources du couple, ce calcul lisse les inégalités entre femmes et hommes. Or, en moyenne, les revenus d'activité des femmes sont moins élevés que ceux des hommes. Plus encore, ce calcul repose sur l'hypothèse implicite de mise en commun des revenus ; autrement dit, à travers le taux de pauvreté monétaire, on considère qu'il est indifférent dans un couple que le revenu du ménage soit le fruit du travail de l'un, de l'autre, ou des deux.

Au-delà des critiques qu'elle a particulièrement contribué à étayer, la statisticienne Sophie Ponthieux propose de compléter la mesure de la pauvreté par le calcul d'un taux de pauvreté économique. Ce calcul repose sur le principe de l'individualisation de la situation de chaque membre du ménage. Il considère comme pauvre tout individu dont le revenu d'activité est inférieur au seuil de pauvreté. Au fond, il revient à suivre le raisonnement suivant : si un individu vivait seul de son revenu d'activité, serait-il pauvre ?

En 2005, 15% des travailleurs ont un revenu d'activité inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté économique touche très inégalement les deux sexes : 22% des femmes contre 9% des hommes sont économiquement pauvres.

Distinguer les âges pour révéler le genre

Les inégalités femmes – hommes ne sont pas pleinement restituées par les indicateurs courants de la pauvreté. Il faut déconstruire ces indicateurs ou encore les décliner par classes d'âge pour rendre visibles les effets de genre.

Dans la tranche des 25 – 34 ans, le taux de pauvreté des femmes est de 14% contre 10,5% pour celui des hommes ; plus encore, dans la tranche des 75 ans et plus, le taux de pauvreté des femmes est de 14,1% tandis que celui des hommes est de 8,9%. Ces différences au sein des jeunes adultes et des plus âgés tiennent à la répartition des rôles sociaux entre femmes et hommes. Entre 25 et 34 ans, l'écart s'explique par le fait qu'en cas de séparation des couples, ce sont presque toujours les femmes qui assument la garde des enfants. Les femmes pauvres sont majoritairement celles qui élèvent seules leur(s) enfant(s). Parmi les plus de 75 ans, la pauvreté des femmes reflète la faiblesse de leurs pensions de retraite, elle-même liée à la discontinuité des carrières professionnelles. Il est clair que ce n'est pas le fait d'être une femme ou un homme qui prédispose à la pauvreté ; en revanche, ce sont les rôles sociaux féminins et masculins qui modèlent les parcours personnels et professionnels et exposent les individus à la précarité. Le genre est une variable explicative des prédispositions à la pauvreté comme des attitudes à l'égard des dispositifs. Dans le rapport du comité national d'évaluation, le chapitre sur «Le non recours au revenu de solidarité active » fait le constat que les personnes seules qui ne recourent pas sont plus souvent des hommes que des femmes. La différence entre le taux de non recours des hommes et des femmes est de 10 points. Cet écart significatif s'explique par le fait que les femmes seules ont plus souvent que les hommes la responsabilité d'enfants. Or, la responsabilité à l'égard d'un tiers incite à recourir aux dispositifs d'aide et, de façon générale, renforce la proximité avec les services sociaux. Ce constat permet de dessiner les contours de formes de pauvreté à la fois différenciées en genre et dissimulées en première observation.

Ce n'est pas le fait d'être une femme ou un homme qui prédispose à la pauvreté ; en revanche, ce sont les rôles sociaux féminins et masculins qui modèlent les parcours personnels et professionnels et exposent les individus à la précarité

Intégrer le genre pour mieux appréhender la pauvreté

Quand elles sont en couple, la pauvreté des femmes est dissimulée, dans son étendue, par la globalisation des ressources du ménage. Nous l'avons souligné à travers l'indicateur le plus courant, le taux de pauvreté. Mais, si nous prenons les quatre indicateurs centraux de pauvreté choisis par l'ONPES, tous (Taux de pauvreté, Intensité de la pauvreté, Taux de pauvreté de la population en emploi, Taux de difficultés des conditions de vie) sont calculés sur la population des ménages[100]. Quand les femmes sont seules avec des enfants à charge, leur pauvreté est sous-évaluée, dans sa gravité, par le jeu des solidarités familiales – notamment en matière d'hébergement – et institutionnelles.

Réciproquement, le constat que cinq hommes sur dix, éligibles et seuls, ne recourent pas au RSA attire l'attention sur la pauvreté des « nulle part ». Ces « nulle part » sont principalement des hommes jeunes et isolés, à travers cette expression, Philippe Warin, souligne leur éloignement de tout dispositif d'aide ou d'accompagnement[101]

Intégrer le genre à l'analyse permet non seulement une meilleure appréhension du phénomène social mais elle permet aussi de souligner la continuité entre mesure et dispositif, qui prennent pour unité de base le ménage, et partant la validité des critiques, des mesures aux dispositifs.

Les données sexuées sur la pauvreté ne sont pas aisément accessibles. Elles ne font pas partie de l'analyse légitime du phénomène. Prenons les travaux de la DREES sur les allocataires du RSA.
Une publication récente d'Etudes et résultats leur est consacrée[102]. Du début jusqu'à la fin, elle est rédigée en termes neutres. Il y est question d' « allocataires », de « personnes », de «conjoints », ou d'« enfants ». En conclusion est évoqué le cas du RSA des jeunes de moins de 25 ans hors « RSA jeune » autrement dit, celui des personnes ayant à charge un enfant né ou à naître. Ces personnes sont désignées comme des « allocataires » ou des « parents isolés » comme si la composition de cette population était totalement neutre en termes de sexe. A part, la DREES publie des données chiffrées par sexe. En 2012, ces allocataires sont à 57% des femmes. Mais, ce qui est intéressant c'est la décomposition des populations masculine et féminine par situation familiale. La population masculine des allocataires du RSA est composée à 58% d'hommes seuls sans personne à charge.
Les hommes seuls avec 1 ou 2 personnes à charge représentent à peine 4,3% du total des hommes. Au sein de la population féminine des allocataires du RSA, 25% sont des femmes seules sans personne à charge, 46% sont des femmes seules avec 1, 2 ou 3 personnes à charge. Il faut noter que cette réalité des femmes seules avec personnes à charge semble si caractéristique que la DREES a ajouté, pour les femmes, la catégorie « avec 3 personnes à charge » qui n'existe pas pour les hommes.
Autrement dit, il y a d'un côté l'analyse en termes neutres, de l'autre les chiffres qui montrent une réalité très différente en fonction du sexe de l'allocataire. Intégrer le genre à l'analyse, ce serait articuler ces données.

Le constat que cinq hommes sur dix, éligibles et seuls, ne recourent pas au RSA attire l'attention sur la pauvreté des « nulle part ». Ces « nulle part » sont principalement des hommes jeunes et isolés

[100] Voir le document « Mesures et évolution de la pauvreté » sur le site de l'ONPES qui présente ces indicateurs http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_mesures_-2.pdf
[101] Entretien avec Nicole MAESTRACCI et Philippe WARIN par Marc-Olivier PADIS et Laure-Marie SCHAER, « La pauvreté, une question politique globale », revue Esprit, octobre 2012, pp. 46 – 61.
[102] Voir sur le site de la DREES, les données par sexe du nombre d'allocataires du RSA, http://www.drees.sante.gouv.fr/pauvrete-etexclusion,46.html#documents

RSA : interroger les statistiques pour améliorer le dispositif

Quand il est question de population en situation de précarité, le RSA joue très souvent le rôle de révélateur ; en tant que dernier filet de sécurité, et seul minimum social non catégoriel, il s'adresse en effet par construction aux personnes dont les revenus n'excèdent pas, au niveau du foyer, le seuil de pauvreté. A ce titre, caractériser la population allocataire du RSA donne une image assez fidèle de la situation des personnes en situation de (grande) précarité.

Que nous apprennent donc les statistiques du RSA sous l'angle du genre ? Commençons par identifier les grands ensembles de populations allocataires du dispositif. On peut dire, en résumé, que près de 50 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes seules, tandis que 30 % sont des hommes seuls et 20 % des couples[103]. Une analyse plus fine révèle toutefois une structuration plus complexe du public éligible ; ainsi[104] :

Pour l'année 2011[105] :

- sur un total de 1 834 770 foyers bénéficiaires du RSA en métropole, les hommes et femmes seuls (avec ou sans enfant) se répartissent de façon assez inégale, puisque sur 606 964 familles monoparentales, 567 634 sont composés d'une femme avec enfant(s), c'est-à-dire 93,5 % de ces familles ; les hommes ne représentant quant à eux que 6,5 % des foyers monoparentaux bénéficiaires du RSA. En revanche, les hommes seuls sans enfant sont plus nombreux que les femmes dans la même situation : respectivement 30 % et 18 % du nombre total de foyers bénéficiaires du RSA.
- le montant mensuel moyen de RSA versé était de 322 € pour les foyers de femme seule sans enfant contre 370 € pour les foyers d'homme seul sans enfant ; les hommes seuls recourant au RSA disposent de plus faibles ressources personnelles que les femmes. Le même constat est établi pour les familles monoparentales (avec un enfant : 379 € de RSA versé aux femmes contre 409 € pour les hommes).

Pour l'année 2012[106] :

- les ressources plus importantes des femmes au RSA, par rapport aux hommes au RSA, sont toujours observées en 2012, puisque 82 % des hommes seuls sans enfant perçoivent le RSA socle, et 10 % le RSA activité, contre 66 % des femmes seules sans enfant au RSA socle, et 23 % d'entre elles au RSA activité (données du 31/12/2012).
- en revanche, les femmes restent plus nombreuses dans le dispositif RSA : à la même date, 49 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes seules (avec ou sans enfant), tandis que les hommes seuls n'en représentent que 32 %.
- ainsi, les femmes seules avec enfant(s) sont près de deux fois plus nombreuses que les femmes seules sans enfant(s), tandis que les hommes seuls avec enfant(s) sont moins de 10 fois moins nombreux que les hommes seuls sans enfant.
- le nombre de foyers percevant le RSA et déclarant des revenus salariés en juin 2013, mais n'ayant déclaré aucun revenu salarié au trimestre précédent, s'élevait à 17 181. Parmi ces derniers, l'activité était reprise uniquement par la femme dans 4 384 foyers, uniquement par l'homme dans

[103] Dont on mesure mal, au passage, s'ils sont des couples hétérosexuels ou homosexuels ; par commodité, ici, il est considéré que ces couples sont hétérosexuels, même si cette approche n'est certainement pas satisfaisante.

[104] Les données suivantes sont extraites en partie du document de politique transversale (DPT) « politiques de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

[105] Données CNAF, 31 décembre 2011, métropole et Outre-mer.

[106] Données CNAF : comparaison entre le 1er semestre 2013 et le 1er semestre 2012, métropole et Outre-mer.

11 821 foyers, et par les deux membres du couple dans 976 foyers.

Ces statistiques révèlent ainsi une situation contrastée pour les femmes : elles sont tout d'abord plus nombreuses que les hommes dans le dispositif RSA, en grande partie parce qu'elles forment l'immense majorité des familles monoparentales, dont une part importante est aussi éligible au RSA majoré (ex.-API). Mais elles ont, en règle générale, des ressources supérieures à celles des hommes placés dans la même situation qu'elles, tant quand elles sont seules que lorsqu'elles vivent avec des enfants.

En termes qualité de l'emploi, on constate de fortes inégalités entre les hommes et les femmes allocataires du RSA : ainsi, selon une enquête de la DARES sur les bénéficiaires du RSA, les femmes sont davantage en temps partiel que les hommes (69 % contre 32 %), et ce, quelle que soit la configuration familiale. Sans surprise réelle, les femmes allocataires du RSA et qui sont en activité, se concentrent essentiellement dans les secteurs des services aux personnes ; à l'inverse, les hommes occupent plus souvent leur profession dans les métiers du secteur primaire, secondaire ou, plus spécifiquement, dans les transports.

Le RSA étant une prestation « familialisée », calculée sur les revenus du ménage, il est essentiel de raisonner sur les couples pour analyser les effets de genre.

Au sein des couples allocataires du RSA, les inégalités traditionnelles se retrouvent[107] : ainsi, seules 23 % des femmes allocataires du RSA en couple ont des revenus d'activité, contre 48 % des hommes en couple. Cet écart, calculé pour les couples sans enfant, et qui est ainsi d'environ 25 points entre hommes et femmes, s'amplifie au demeurant avec le nombre d'enfants ; à trois enfants, il est de 32 points !

Au-delà de la composition des prestations, il faut rappeler qu'en cas d'écart important entre les revenus des membres d'un ménage, la globalisation des ressources peut compromettre l'éligibilité au dispositif du plus défavorisé. Pour les ménages éligibles, l'augmentation des revenus de l'un peut faire sortir le ménage du dispositif ou le faire passer du RSA socle au RSA activité. En termes monétaires, la globalisation des ressources semble équitable. Pourtant, quand on cesse de considérer le ménage comme une entité opaque et que l'on distingue la situation des membres du couple, on voit se dessiner la possibilité d'effets pervers.

Une récente note de la DREES sur les parents bénéficiaires de minima sociaux[108] souligne les difficultés de la conciliation vie familiale et insertion professionnelle, particulièrement pour les femmes. Elle rappelle que « Neuf parents isolés, sur dix, bénéficiaires d'un minimum social, sont des mères qui élèvent seules leurs enfants : au total, elles représentent 71% des parents bénéficiaires de minimas sociaux. » Elle constate que la situation des parents bénéficiaires de minima sociaux au regard de l'emploi est toujours plus difficile pour les mères que pour les pères. Si le chômage est la situation professionnelle majoritaire, l'inactivité est également très fréquente : elle concerne 42% des mères contre 12% des pères. Par ailleurs, la transition vers l'emploi est plus aisée pour les pères que pour les mères (14% des premiers passent du statut de chômeur ou inactif à celui d'actif employé contre seulement 8% des secondes). En cause, notamment, les problèmes de garde d'enfants qui limitent les démarches de 27% des parents bénéficiaires de minima sociaux à la recherche d'un emploi. « Ce frein est beaucoup plus sévères pour les mères – 37% se déclarent limitées – que pour les pères (8%). »

Cette limitation dans la faculté de rechercher un emploi se mesure en termes de temps, de disponibilité d'un mode de garde adapté mais aussi en termes de coût. Comme le soulignent aussi bien Hélène Périvier[109] qu'Anne

[107] Les statistiques suivantes sont, pour l'essentiel, extraites du rapport de Séverine LEMIERE, « L'accès à l'emploi des femmes : une question de politiques… », partie V.

[108] DREES, « Parents bénéficiaires de minima sociaux : comment concilier vie familiale et insertion professionnelle ? », *Etudes et résultats*, n°874, février 2014.

[109] Hélène PERIVIER, Rachel SILVERA, « Généralisation du RSA, rien à signaler sur les femmes ? », Travail, genre et sociétés, n°22, 2009.

Eydoux[110], l'impensé du RSA est le coût de la bi-activité. En effet, dans un couple, le fait que les deux membres travaillent représente un coût, notamment en termes de garde d'enfants, que le calcul du RSA n'intègre pas. Il est vraiment surprenant qu'un dispositif imaginé pour inciter les individus à travailler n'ait pas intégré cette donnée.

L'ambition d'améliorer le dispositif en luttant notamment contre le non recours invite à explorer les attitudes et les comportements des usagers, à affiner l'analyse en fonction des situations. Elle devrait constituer une incitation à intégrer le genre dans l'analyse.

Intervenir auprès des jeunes LGBT : l'exemple de l'association Le Refuge

Frédéric Gal est depuis 2010 directeur général du Refuge, une association nationale qui lutte contre l'isolement des jeunes homosexuel(le)s et transsexuel(le)s. Depuis sa création, 2000 personnes ont contacté Le Refuge et le débat récent sur le mariage pour tou(te)s a donné lieu à une recrudescence des appels. La structure propose un **hébergement temporaire** à des jeunes en situation de rupture familiale du fait de l'annonce de leur homosexualité (114 jeunes hébergés en 2012) mais aussi **un parcours d'accompagnement pluridisciplinaire** (social, psychologique, médical et juridique). Le Refuge développe par ailleurs une **prévention des comportements homophobes et transphobes** (sensibilisation des professionnel-le-s du secteur social, interventions en milieu scolaire etc.). L'ouvrage de Frédéric Gal, *Le travail social auprès des victimes d'homophobie,* permet ainsi de réfléchir à un impensé du travail social : celui de l'accompagnement et de la prise en charge des victimes d'homophobie, notamment chez les plus jeunes.

Contrairement à une conception communément répandue, **l'homophobie ne concerne pas seulement les manifestations violentes** (insultes, harcèlement) mais constitue également « un sentiment partagé par beaucoup visant à stigmatiser les homosexuel[le]s comme étant 'à part', 'anormaux', ou 'inférieurs' ». La transphobie, qui reste plus méconnue, affecte les personnes transexuelles/transidentitaires (c'est-à-dire éprouvant une inadéquation entre l'identité de sexe et l'identité de genre).

Il est à noter que le Refuge accueille proportionnellement plus de jeunes hommes que de jeunes femmes (seulement 16% de jeunes femmes en 2012). Cela s'explique en partie par une relative invisibilité de l'homosexualité féminine.

L'ouvrage développe 5 facettes de l'homophobie : homophobie courante, dans le débat public, de certaines théories médicales et psychologiques, au sein de la famille, au sein de différents corps de métiers référents. Ces 3 dernières facettes sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles peuvent concerner directement le travail social.

- **L'homophobie de certaines théories médicales et psychologiques.** Cela passe par la médicalisation de l'homosexualité, qui est illustrée, dans ses formes les plus extrêmes,par des techniques d'hypnose ou des camps et thérapies de conversion ;
- **L'homophobie au sein de la famille.** Elle se caractérise par un rejet catégorique des jeunes homosexuel(le)s ;
- **L'homophobie au sein de différents corps de métiers référents.** Gal prend ici l'exemple d'un jeune homme de 18 ans qui rencontre une assistante de service social de son lycée, qui lui demande pourquoi cela se passe mal à la maison. Quand il lui explique qu'il est homosexuel et que ses parents ont du mal avec cela, elle lui rétorque qu'il doit « changer pour que tout rentre dans l'ordre » (page 47). Le rôle de référent se retrouve donc brisé, d'où des conséquences sur des jeunes déjà en 'difficulté'.

Cette homophobie a pour conséquence une perte de repères, un sentiment de solitude et de stigmatisation. Ainsi, en 2000, une étude américaine a révélé que **45% des jeunes gays et 20% des jeunes lesbiennes ont été victimes d'insultes ou maltraité(e)s**. Cela peut mener à un comportement dépressif, d'auto-mutilation, d'addiction et au suicide. Une enquête de 2005 dirigée par le Dr. Marc Shelly a montré que **les homosexuel(le)s âgé(e)s de 16 à 39 ans ont 7 à 13 fois plus de risques de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuel-le-s.**

Vers un accompagnement social spécifique

Face aux **difficultés inhérentes à l'accueil du public homosexuel dans les centres d'hébergement,** le Refuge propose notamment un hébergement

[110] Anne EYDOUX « Du RMI (et de l'API) au RSA, les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires de minima sociaux », *Revue française des affaires sociales* 2/2012 (n° 2-3).

temporaire à des jeunes majeur(e)s avec un accompagnement psychologique et social en parallèle.

L'accompagnement que propose Le Refuge permet aux jeunes d'être accueilli(e)s « sans parole 'jugeante' envers eux ». Cette exigence implique que les accompagnateurs et accompagnatrices soient sensibilisé(e)s aux questions LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel(le)s, Transgenres, auquel on pourrait ajouter IQ pour intersexué(e) et queer) pour susciter le degré de confiance nécessaire à l'activité du travailleur ou de la travailleuse social(e). Une telle attitude consiste à ne pas faire preuve de stigmatisation, tenir compte de l'homophobie interiorisée par les jeunes (ce qui implique que nombre d'entre eux ont du mal à prononcer le mot « homosexuel(le) »), lutter contre la solitude, etc. Afin de mettre en œuvre un accompagnement social et éducatif adapté, tous les travailleurs ou travailleuses sociaux du Refuge sont des conseillers en économie sociale et familiale (CESF).

Les bénévoles du Refuge sont aussi formé(e)s à 3 thématiques principales : l'écoute d'abord ; les IST-MST ensuite, afin de développer une parole éclairée et une réponse en termes de prévention mais aussi l'adolescence, l'homophobie et la prise de risque (à raison de deux sessions d'une journée chacune pour cette dernière thématique).

Enfin, l'accompagnement psychologique se fonde sur une approche thérapeutique individuelle, **la thérapie par le jeu et la créativité** (TJC), développée par Verity J.Gavin, une thérapeute franco-britannique. Cette approche vise à travailler le potentiel créatif du patient et à favoriser le développement de son courage d'être. Un tel travail passe notamment par la peinture, la poterie, la manipulation de figurines, etc.

Le Refuge développe aussi une prévention de l'homophobie. Plus de 3000 lycéens ont bénéficié de ces actions de prévention depuis 2009. De telles actions apparaissent d'autant plus nécessaires que pour l'année 2012-2013, **23% des lycéens déclaraient avoir été témoins d'homophobie et 4% déclaraient en avoir été victimes**.

Enfin, le Refuge sensibilise les professionnel(le)s. Un partenariat a été développé avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), permettant à la structure d'intervenir dans deux dispositifs de la PJJ. L'association **intervient par ailleurs de façon régulière dans les IRTS** ou des écoles de travailleurs et travailleuses sociaux et est **présente dans les jurys d'éducateurs spécialisés**.

Sources : Frédéric Gal, *Le travail social auprès des victimes d'homophobie,* ASH, 140 p. ”

4

ORIENTER LES POLITIQUES SOCIALES

Le prisme du genre permet de renouveler la réflexion sur le travail social en soulevant de nouvelles questions, en pointant de nouveaux enjeux. Au terme de ce parcours de réflexion et de formation, cinq enjeux méritaient tout particulièrement d'être signalés. Dans la réflexion comme dans les politiques publiques, l'intégration du genre constitue un enjeu de pertinence et d'efficacité. Pour autant, l'exemple européen invite à la vigilance, en plaidant pour la coexistence des approches, intégrée et spécifique, et pour la formation des professionnels. En la matière, la création et la diffusion des connaissances doit être encouragée. Gages de compréhension et d'adaptation, les connaissances constituent un enjeu tant dans le champ académique, qui a longtemps négligé le croisement genre et travail social, que dans un champ professionnel, qui se réforme et se renouvelle. Parmi les changements en cours, la promotion de la mixité constitue une piste encouragée par le gouvernement et les professionnels. Véritable défi, la mixité ne peut se résumer à une question de chiffres et de pourcentages. Pour être égalitaire, elle doit mettre en perspective les représentations des métiers et des travailleurs sociaux. Ce travail critique ne peut être qu'un atout dans l'adaptation aux nouveaux publics et dans le développement de nouvelles pratiques. Enfin, pour ouvrir cette réflexion, il est indispensable de souligner qu'au-delà de l'élaboration de plans et de la refonte de référentiels, l'analyse du travail social au prisme du genre interroge les valeurs de notre société, la place donnée à l'attention responsable à l'autre.

Promouvoir l'approche intégrée de l'égalité

A travers ce travail, nous avons voulu montrer combien l'approche en termes de genre pouvait renouveler et enrichir les questionnements sur le travail social. Dans le champ des politiques publiques, la transversalité est aussi considérée comme un gage d'efficacité. Dans cette logique, depuis 2012, le gouvernement français a développé une approche intégrée de l'égalité.

Méthodes et outils pour l'intégration du genre

Le concept d'approche intégrée de l'égalité ou de *gender mainstreaming* est né lors de la **Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin** en 1995, puis a été décliné au niveau européen par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, comme **la prise en compte systématique des différences entre les conditions, les situations et les besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et des actions des pouvoirs publics**. L'égalité entre les femmes et les hommes devient la préoccupation de tous les responsables politiques et pas uniquement ceux chargés de cette problématique. En conséquence, cette prise en compte a vocation à se décliner dans les politiques sociales.

Une approche transversale…

Avant toute prise de décision, il est recommandé d'analyser les retombées possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes et, le cas échéant, d'adopter des mesures spécifiques et parfois compensatoires en faveur des femmes pour rétablir une plus grande égalité dans les faits.

… Avec des outils spécifiques et variés

1. Le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité (CIDFE)

Réuni sous l'égide du Premier ministre, le CIDFE réaffirme l'engagement dans cette démarche transversale et intégrée de lutte contre les inégalités. Chaque ministère prépare sa **feuille de route** pour agir en tant qu'employeur, donneur d'ordre et pilote de ses politiques publiques en lien avec l'égalité. La feuille de route des ministères sociaux est pilotée par la **haute fonctionnaire à l'égalité des droits des ministères sociaux.**

-

Elle se décline autour des axes suivants, en lien avec le travail social :

- Promouvoir la mixité des emplois dans le domaine du social (petite enfance, autonomie et travail social)
- Contribuer à lutter contre les violences faites aux femmes (plan de formation à définir dans les Etats généraux du TS en cours)
- Soutenir la parentalité (notamment favoriser l'implication des pères)
- Lutter contre la précarité (favoriser l'insertion professionnelles de femmes cheffes de familles monoparentales, lutter contre les impayés des pensions alimentaires…)

2. Les études d'impact des projets de loi

Au-delà des feuilles de route, un nouvel outil a été crée avec la circulaire du 23 août 2012 pour analyser systématiquement les effets des projets de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a été intégré aux études d'impact des projets de loi. Différents pays européens appliquent déjà ce principe d'analyse genrée des textes législatifs et réglementaires (Espagne, Autriche, Suède, etc.)

Le guide méthodologique du ministère des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports propose de décomposer l'étude d'effets potentiels selon plusieurs types de questionnements. Le projet de loi peut, d'un côté, avoir des **effets directs** sur les inégalités s'il contient des dispositions en termes de lutte contre les stéréotypes sexués, de parité, d'égalité professionnelle, de droit à disposer de son corps ou de lutte contre les violences

faites aux femmes. D'un autre côté, les **effets indirects** sur l'égalité sont moins immédiats à appréhender, mais peuvent se mesurer à travers quatre questions :

a) La composition sexuée du public cible de la mesure conduit-elle à favoriser mécaniquement un sexe au détriment de l'autre ?
b) Compte tenu des différences de comportements entre femmes et hommes, la mesure va-t-elle s'appliquer différemment sur les femmes et sur les hommes ?
c) Est-on dans un cadre où des discriminations (personnes handicapées, seniors…) se surajoutent à la discrimination en raison du sexe ?
d) Y aura t-il des impacts différenciés dans le temps entre une mesure à court, moyen ou long terme ?

Si l'analyse montre que la mesure pourrait conduire à une aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes, des **mesures correctrices** doivent être prévues.
Les résumés de ces effets sont disponibles en ligne sur le site du ministère, avec par exemple la loi sur les retraites (mesures sur les retraites des salariés à temps partiel), la loi sur la ratification de la convention d'Istanbul sur les violences faites aux femmes, la loi sur la formation professionnelle, la loi sur l'économie sociale et solidaire , etc.

3. La budgétisation sensible au genre ou *gender budgeting*

La budgétisation sensible au genre est un outil conçu au niveau international, afin de déterminer l'impact financier des inégalités entre les femmes et les hommes. Elle vise à étudier toutes les politiques publiques, en analysant l'impact des allocations budgétaires sur la situation des femmes et des hommes. Deux étapes peuvent être différenciées: le diagnostic avec **l'analyse du budget au regard du genre**, puis la **formulation d'un budget intégrant le genre.**

En France, le Document de Politique Transversale sur l'égalité, annexé annuellement au Projet de loi de Finances, est pour l'instant le seul document national permettant de recenser les financements octroyés par les ministères à l'égalité. D'autres pas doivent être franchis avant d'atteindre un réel budget sensible au genre.

Toutefois, des initiatives locales se développent en ce sens: que ce soit à Bordeaux sur le secteur du sport, de la culture et des loisirs, au Conseil général de l'Essonne sur les financements accordés à certains secteurs de l'action sociale, etc.

A l'échelle européenne, cependant, la mise en œuvre du *gender mainstreaming* a souligné les limites de l'approche intégrée… (*voir encadré*)

Au regard de l'expérience européenne, il est clair que l'approche intégrée doit être mise en œuvre de façon vigilante. Si la transversalité rime avec efficacité, elle n'exclut pas le maintien de politiques spécifiques en faveur des droits des femmes ; surtout, en s'étendant à tous les secteurs, l'approche intégrée doit s'accompagner d'un effort de formation accru.



Questions à Sophie Jacquot

Politologue à Sciences-Po

Le *gender mainstreaming*

Dans quel contexte la politique de* gender mainstreaming *a-t-elle émergé au niveau européen ?

A la fin des années 1980, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un objectif autonome de la politique communautaire qui repose sur des modes d'intervention principalement régulateurs, un ensemble réduit et ciblé de structures institutionnelles et une petite élite fortement impliquée. Pour autant, la persistance de fortes inégalités sur le marché du travail et dans l'emploi interrogent l'efficacité voire la responsabilité des politiques publiques. Face à ce constat d'échec, le *gender mainstreaming* va constituer une alternative.

Instrument d'action publique, il consiste à intégrer de façon transversale et systématique l'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des «autres» politiques publiques, à toutes les étapes du processus politique. C'est la Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes qui se déroule à Pékin en septembre 1995 qui a légitimé la réflexion en termes de genre et fait du *gender mainstreaming* la clef de voûte de la mise en œuvre des objectifs de son Programme d'action. Devenu norme internationale d'action publique, le *gender mainstreaming* a été adopté par plus de cent pays et la quasi-totalité des grandes organisations internationales entre 1995 et 2003.

Le* gender mainstreaming *a-t-il fait avancer l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Produit des études de genre, le *gender mainstreaming* portait en lui la promesse de la déconstruction des inégalités femmes – hommes. L'idée était de tendre à la transformation des structures sociales plutôt qu'à leur simple correction ou à l'adaptation des femmes à ces structures. Mais, si l'inscription de cette réforme de la politique d'égalité dans un mouvement de modernisation de l'action européenne va susciter un large consensus autour de la notion, elle va aussi considérablement limiter son efficacité.

Bien au-delà des cercles militants, le *gender mainstreaming* présente un certain nombre d'arguments en sa faveur. Il ne s'inscrit pas dans une logique d'imposition ou d'injonction, il suppose la coordination plutôt que la négociation et implique donc un faible coût politique (en particulier par rapport aux directives). Il suppose des reconfigurations plutôt que la mise en œuvre de nouvelles actions, et donc un faible coût budgétaire. Au final, le *gender mainstreaming* est mis au service de la rationalisation du fonctionnement de la politique d'égalité bien plus que de la promotion de la cause des femmes.

Concrètement, à partir du milieu des années 1990, l'action de l'Union européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est adossée à un objectif de croissance et de compétitivité. La re-problématisation de la question de l'égalité et l'émergence du *gender mainstreaming* lui permettent de retrouver une place à l'agenda, mais en tant qu'objectif subordonné aux objectifs macroéconomiques de l'Union, comme facteur de croissance et de compétitivité. Dans cette optique, le *gender mainstreaming* est conçu comme un moyen de concrétisation de l'utilité économique de l'égalité entre les femmes et les hommes. La politique d'égalité perd son autonomie et sa force de frappe. L'égalité n'a plus l'autonomie suffisante (sur le plan des acteurs, des institutions et des représentations) pour être poursuivie et développée pour elle-même *dans* le marché. La logique de l'égalité *pour* le marché redevient dominante. Marginalisées, les actrices militantes traditionnelles dénoncent la « dilution » de la politique de l'égalité et s'inquiètent, à juste titre, d'une disparition à force de transversalité.

Propos recueillis par Agnès JOSSELIN, Service du Droits des Femmes et de l'Egalité entre les femmes et les hommes (SDFE)

Activer le levier de la connaissance

La méconnaissance des inégalités femmes-hommes nourrit des résistances. La connaissance est donc un outil de changement indispensable ayant à la fois pour objectifs de diffuser une culture commune sur ces réalités et d'accompagner une évolution des pratiques et des comportements. Les études et recherches ainsi que la formation sont donc des enjeux majeurs pour le développement de politiques sociales égalitaires.

Les études et recherches sont primordiales pour accompagner ce processus de transformation.

Un des premiers enjeux des études et recherches est de rendre visibles les inégalités femmes-hommes. Les attitudes de déni sont encore trop répandue notamment au sein de l'administration. En l'absence de données fiables, stabilisées, il est difficile d'attester de ces inégalités. La production de connaissance sur ces questions est donc à la base de toute réflexion. Il s'agit d'être en capacité de fournir des données quantitatives et qualitatives sur tous les aspects des inégalités, qui non seulement les mettent en lumière mais permettent de les expliquer.

La production de connaissance permet de nommer, de décrire et donc de faire exister ces enjeux dans le discours et le débat, entre professionnels, dans les médias. Elle permet d'avoir une vision plus juste du réel, condition indispensable pour proposer des réponses adaptées. Dans le champ plus spécifique de l'intervention sociale, la production de connaissances est peu importante et l'articulation entre les deux est rendue plus difficile. Les liens entre le monde de la recherche et le champ professionnel devraient être mieux articulés pour permettre une intégration plus rapide de ces apports dans les professions et les pratiques.

La façon dont sont produites ces connaissances a aussi un intérêt ; en effet si les données statistiques rendent compte de l'étendue du phénomène, elles fournissent peu d'explications sur le fonctionnement du système des inégalités en tant que tel. Les recherches qualitatives permettent de mettre à jour les mécanismes à l'œuvre, d'en comprendre la logique pour mieux la déconstruire ensuite. Elles permettent aussi de donner plusieurs points de vue sur une même situation et d'adopter des regards croisés (le-la professionnel-le, le public, l'institution…), une vision plus globale et complexe. Si l'intervention sociale est riche de connaissances et de savoir-faire ceux-ci sont encore trop peu visités par les études de genre.

Intégrer le genre à l'analyse des pratiques et des politiques du secteur social est indispensable. Cela doit passer par la production de connaissances, l'élaboration d'analyses et la diffusion des savoirs. Pour porter tous leurs fruits, ces logiques de connaissance devront s'appuyer sur une collaboration étroite entre l'administration, les professionnels et les universitaires.

La formation est un outil essentiel dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement des politiques d'égalité.

Les questions de genre viennent bousculer les systèmes de représentations individuels et collectifs et la manière dont chacun-e s'est construit-e. Les données produites par les études et recherches nourrissent les contenus de formation qui doivent être élaborés. Mettre en œuvre l'approche intégrée implique que les personnels soient formés à la fois sur leur objet spécifique et sur la manière dont les questions de genre et d'égalité impactent cet objet. L'enjeu est donc de comprendre le caractère transversal, opératoire de ce questionnement.

La difficulté réside dans le caractère naturalisé de ces représentations et l'invisibilité qui en découle. La formation a donc pour objectif de mettre à jour ces représentations et de les déconstruire, d'apporter des éléments objectifs et distanciés qui permettent à la fois de dépassionner le débat mais aussi de

l'aborder de manière professionnelle et non personnelle.
C'est un sujet qui nécessite des apports théoriques mais aussi une capacité réflexive importante et donc des conditions qui favorisent le questionnement et la prise de distance.
Il s'agit d'adopter une approche compréhensive et non normative ; l'effet visé est bien sûr la transformation des pratiques et l'ouverture des possibles, aussi bien pour les professionnels que pour les publics. C'est l'évolution des professionnalités et des modalités d'accompagnement qui sont en jeu.

Dans le cas du travail social ou de l'intervention sociale, les publics cibles de la formation sont nombreux et multiples, à l'image des réalités que recouvre ce champ.
Du point de vue de l'accompagnement des publics, quels qu'ils soient, il est bien sûr nécessaire de former les intervenants sociaux et les encadrants. Afin de surmonter les éventuelles résistances et rester dans la sphère professionnelle, il convient de considérer comme prioritaire l'objectif de conduite du changement. Dans cette perspective, l'analyse de pratiques est un bon levier qui montre aux professionnel-le-s l'intérêt d'intégrer cette dimension dans leur travail quotidien. Dans de nombreux cas, il est important de préciser que les questions relatives à l'égalité femmes-hommes ne viennent pas s'ajouter au reste mais modifient la façon dont on appréhende les situations.
Les formateurs des centres de formation doivent eux aussi être formés pour accompagner les nouvelles générations de professionnel-le-s à intégrer d'emblée cette dimension dans leurs savoir-faire et savoir-être professionnels.

Les premiers colloques sur ce sujet voient le jour depuis peu et rares sont les centres de formation qui incluent sinon des modules, du moins une approche sur le genre. « *Travailler sur la distance avec soi-même est indispensable en travail social. Or la réflexion sur le genre en fait partie* », analyse Véronique Bayer, responsable des formations supérieures de l'ETSUP et sociologue, qui se sert de ses enseignements sur la méthodologie de la recherche pour introduire la question. « *Notre responsabilité de centre de formation est d'apporter aux étudiants des clés de lecture, d'obliger chacun à réfléchir sur la manière dont le genre impacte les actions et les organisations, bref de mettre la pensée en marche* » souligne également Chantal Goyau, directrice de l'école supérieure de travail social.[111]

Mais il s'agit aussi, puisque cette démarche s'inscrit dans une approche intégrée de l'égalité, de s'attacher à former les personnels RH, les responsables, les employeurs à ces questions afin que l'ordre du genre ne se perpétue pas au sein des structures, lors des recrutements, nominations, en termes d'accès aux fonctions d'encadrement, à la formation continue…
Dans ces deux cas c'est l'ouverture des possibles qui doit être le fil rouge de la réflexion.
Enfin pour répondre à cet enjeu d'égalité, la mise en œuvre du *gender budgeting* est bien entendu un levier qui doit être appréhendé y compris du point de vue de l'intervention sociale et des crédits alloués de quelque nature qu'ils soient. C'est donc une toute autre catégorie d'acteurs qui est potentiellement concernée par la formation à cet outil : les directeurs mais aussi les élus locaux, les responsables administratifs, les comptables..
La formation doit donc être appréhendée globalement et de façon systématique afin de diffuser cette culture de l'égalité et son potentiel transformateur.

Quelques pistes…

Accompagner les collectivités territoriales

Cet accompagnement peut être mené dans l'élaboration de documents d'orientation afin qu'ils prennent en compte la dimension du genre dans la formation des professions sociales dont elles ont la charge, dans la production de statistiques sexuées dans les schémas départementaux ou régionaux de

[111] TSA, juillet/aout 2011

services, dans la systématisation des approches *gender budgeting*

Réviser les référentiels métiers

Dans le cadre des états généraux du travail social qui se dérouleront à l'automne 2014, la perspective de genre devrait être intégrée dans les travaux menés sur l'évolution du champ et des professionnalités. Dans la continuité de cette réflexion, les référentiels métiers et formation qui définissent les professions, les formations et les domaines de compétences des 14 diplômes du travail social, seront réexaminés. C'est l'occasion de pouvoir y faire figurer l'égalité femmes-hommes comme objectif dans l'accompagnement des publics et l'accès de tou-te-s à ces métiers.

Une expérience innovante

A Toulouse, deux centres de formation ont inscrit un module « genre et travail social » dans leur cursus d'éducateur spécialisé pour sensibiliser les étudiants et les amener à expérimenter sur ce thème durant leur stage de fin d'étude. Depuis la rentrée dernière, les élèves éducateurs spécialisés du Centre régional de formation aux métiers du social (CRFMS) et de l'Institut Saint-Simon (ISS) de Toulouse ont donc eu l'obligation de suivre en fin de 2ème année un module sur le thème « genre et travail social ». Un enseignement de ce type avait été dispensé à l'ISS entre 2002 et 2007, mais sous une forme optionnelle. Au CRFMS, en revanche, c'est une nouveauté, même si la non-discrimination hommes-femmes était inscrite dans le projet associatif.

C'est un sujet auquel personne ne s'oppose ; le tout est de réussir à en faire une priorité », analyse Philippe Lebailly, directeur pédagogique du CRFMS. Un autre facteur d'impulsion a été l'action du conseil régional de Midi-Pyrénées, qui a encouragé l'intégration de la question du genre dans les formations en travail social, en finançant en 2009 et 2010 des journées d'étude sur ce thème. Lebailly reconnait aussi que le fait d'être directeur pédagogique l'a bien aidé à introduire un module obligatoire sur « le genre dans le travail social » au CRFMS de Toulouse. Doté de 112 heures (stage pratique inclus), ce module est au programme des deuxièmes années de la filière d'éducateur spécialisé du CRFMS et de celle de l'Institut Saint-Simon (ISS). « *Porter cette question de façon mixte est important pour montrer que le genre n'est pas une problématique qui concerne uniquement les femmes – et des femmes féministes* », souligne Lebailly.

Chaque année depuis la rentrée 2010, 80 jeunes suivent cette formation et en tirent une moisson d'observations. Partant, « *ces étudiant(e)s pourraient être force de proposition et construire des outils ouvrant sur des modalités de transformation des pratiques, comme des grilles d'entretien pour interroger les usagers des deux sexes sur les mêmes contenus* » explique Lebailly. Dans les services et les établissements, les équipes ont l'impression de traiter les femmes et les hommes de façon neutre et indifférenciée, mais quand on leur renvoie des notations très concrètes, elles découvrent que ce n'est pas le cas. Le plus souvent, les professionnel(le)s sont ensuite prêts à réajuster leur intervention.

Relever le défi de la mixité

Parmi les objectifs du vaste chantier des Etats Généraux du Travail Social, il y a notamment la volonté de « faire évoluer le regard porté sur le travail social »[112] par la société et les usagers. Pour des métiers et des carrières qui évoquent des identités aussi contrastées en termes de genre, il est clair que la promotion de la mixité peut contribuer à faire évoluer leurs représentations et, partant, le regard porté par la société sur le travail social. Pour autant, la relation entre mixité et égalité, mixité et renouvellement, plus largement, mixité et changement social n'est jamais mécanique. Il ne suffit pas de faire évoluer la part respective des femmes et des hommes dans un métier ou un secteur pour que les conditions de travail s'égalisent, que les rapports femmes – hommes changent et que les représentations soient bouleversées. Si des tendances se conjuguent pour favoriser la mixité dans le travail social, il est clair que l'enjeu des prochaines années consiste à promouvoir une mixité égalitaire, une mixité qui déjoue les stéréotypes, une mixité qui soit synonyme d'ouverture des possibles pour les femmes et les hommes.

Des besoins accrus d'accompagnement des personnes âgées pourraient contribuer à féminiser davantage les professions sociales

L'accompagnement des personnes âgées est aujourd'hui principalement réalisé par des femmes et le vieillissement de la population est un élément qui pourrait contribuer à féminiser davantage le travail social.

Au cours des dernières années, l'aide à domicile ou en milieu ordinaire de personnes âgées ou handicapées s'est développée plus rapidement que l'accueil en établissement. **Cette tendance se poursuivra dans les prochaines années et contribuera au dynamisme de l'emploi pour les aides à domicile, profession aujourd'hui quasi exclusivement féminine**. Cette hypothèse a été confirmée par le CAS et la DARES, dans le cadre de leur travail sur les métiers en 2020[113]. Ainsi près de 320 000 postes d'aides à domicile seront à pourvoir au cours de la décennie.

De même, la présence des femmes dans l'encadrement et les professions éducatives intermédiaires (ES et ME) continuera à augmenter

Depuis une vingtaine d'années, la proportion de femmes parmi les professions intermédiaires et d'encadrement a sensiblement augmenté dans les professions sociales comme dans l'ensemble des secteurs. Cette tendance, se poursuivra dans les années qui viennent. Les femmes sont de plus en plus présentes parmi les jeunes encadrants ou professions intermédiaires. La part des femmes va mécaniquement augmenter avec le départ en retraite des générations les plus anciennes où elles sont moins nombreuses.

L'augmentation des besoins dans l'aide à domicile et la difficulté à les pourvoir pourraient néanmoins inciter les employeurs à faire appel aux hommes et les hommes à se positionner sur ces emplois

Les besoins de main d'œuvre seront importants pour les métiers de l'aide à domicile. D'autant plus que viennent s'ajouter aux créations d'emplois les besoins liés aux remplacements des professionnels en fin de

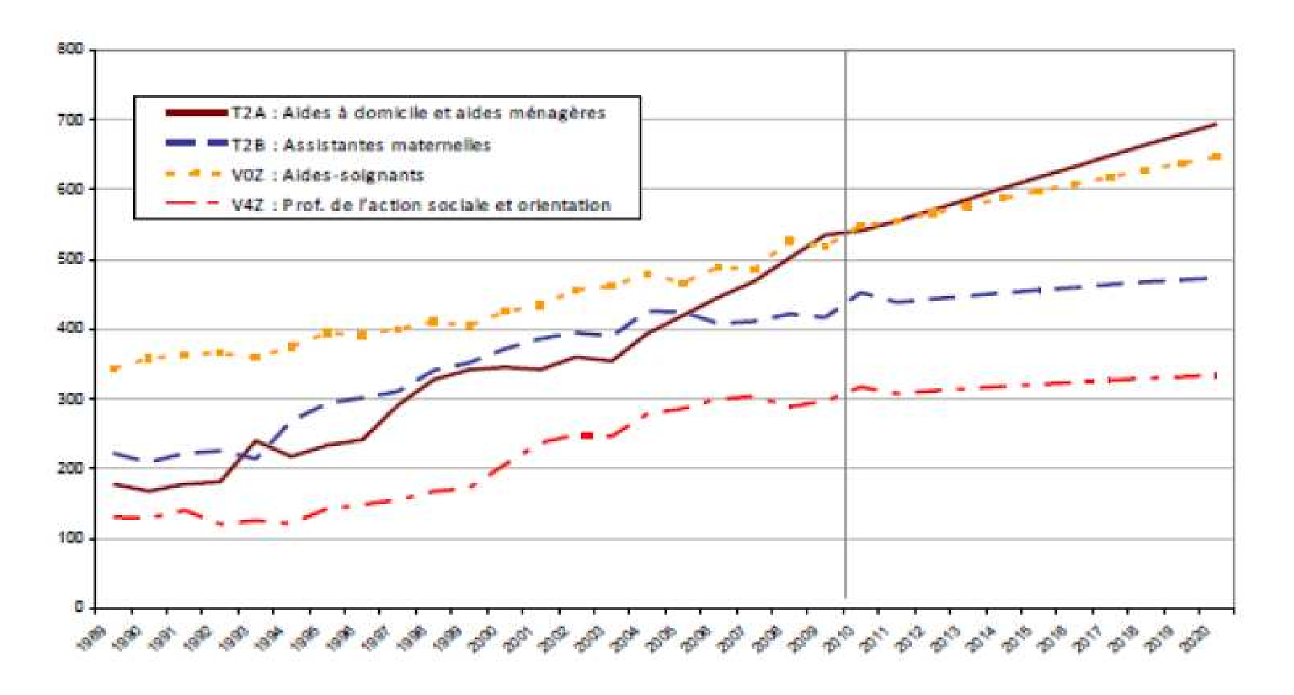
[112] Direction Générale de la Cohésion Sociale, Document de présentation des Etats Généraux du Travail Social, http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DGCS_presentation_des_etats_generaux_csts_juin_2013.pdf

[113] Centre d'analyse stratégique, DARES, *Les métiers en 2020*, DARES, *Analyses*, N° 022, Mars 2012

carrière, pour des salariés qui sont sensiblement plus âgées que la moyenne.

Ces créations d'emplois pourraient se heurter à des difficultés de recrutement. Selon Pôle Emploi, le métier d'aide à domicile fait à la fois partie des métiers pour lesquels sont identifiés les plus grands nombres de projets de recrutement et les plus importantes difficultés de recrutement (65% des projets sont jugés difficiles par les employeurs)[114].En effet, les aides à domicile sont recrutées, typiquement, parmi les femmes de 40 ans et plus, peu diplômées, et reprenant une activité après une période d'inactivité. Dans les années qui viennent, ce « vivier » traditionnel de recrutement va diminuer : le niveau de qualification des femmes a augmenté très rapidement et les interruptions de carrière se raccourcissent. Dans cette perspective, les métiers de l'aide à domicile devront probablement élargir leur recrutement aux hommes. La crise et le niveau élevé du chômage pourrait, de plus, conduire certains hommes à se positionner sur ces métiers.

Evolutions des emplois par famille professionnelle à l'horizon 2020



[114] CREDOC, « Enquête Besoins en main d'œuvre 2013 - Rapport national », Pôle Emploi 2013. Néanmoins, la situation pour les aides à domicile est sans doute plus complexe selon les services statistiques de Pôle Emploi, car les indicateurs de tension sur le marché du travail ne confirment pas ces difficultés.

Postes à pourvoir 2010 - 2020

	Créations nettes d'emploi 2010-2020 (milliers) (1)	Départs en fin de carrière 2010-2020 (milliers) (2)	Postes à pouvoir 2010-2020	
			En milliers (1) + (2)	En % annuel du nombre d'emplois
Aides à domicile	156	162	317	5,1
Assistantes maternelles	41	123	163	3,6
Aides-soignants	103	120	224	3,7
Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	30	67	97	3,0
Ensemble des FAP	1 456	5 960	7 417	2,8
T : Services aux particuliers et aux collectivités	291	851	1 142	3,6
V : Santé, action sociale, culturelle et sportive				

Face à ses difficultés, **d'autres évolutions sont néanmoins possibles.** En France, c'est le choix de la professionnalisation qui a été fait, et qui permet à la fois le recours à une main d'œuvre plus qualifiée, l'amélioration de la qualité des services rendus et des conditions de travail.
D'autres pays (notamment les Etats-Unis et l'Italie) ont plutôt eu recours à des travailleuses migrantes peu qualifiées.

Une simplification de l'offre de formation pourrait conduire à renforcer la mixité des professions

Des réflexions sur une nouvelle architecture des diplômes en travail social sont en cours. Elles visent notamment à simplifier l'offre de certification en identifiant un socle de compétences communes à chacun des niveaux. Un travail de cette nature est déjà engagé sur les diplômes de niveau V (DEAVS et DEAMP).

En proposant des cursus communs et des passerelles, cette refonte pourrait permettre un certain « rééquilibrage » entre des professions de même niveau mais plus ou moins féminines ou masculines (au niveau III : DEASS, DEES, DEEJE au niveau IV : DETISF et DEME, par exemple). Si cette évolution pourrait réduire les disparités entre les différents cursus, elle ne peut pas modifier la répartition globale entre les hommes et les femmes dans le travail social. Cependant, à moyen terme, elle pourrait contribuer à faire évoluer les représentations, notamment dans les domaines très féminisés de l'aide à domicile et de la petite enfance.

La mixité des métiers interrogée

Quels sont les effets de l'entrée des hommes dans des métiers fortement féminisés sur l'identité professionnelle, les pratiques et les représentations ? Ce processus d'avancée en mixité conduit-il à réinterroger la « naturalité » des compétences, à remettre en cause la division sexuelle du travail ou observe-t-on plutôt des recompositions de la différence des sexes ?

Selon Marc Bessin, plus que d'infléchir les normes sexuées, l'entrée des hommes permettrait de révéler la puissance des stéréotypes. La présence masculine semble offrir un gage de « revalorisation », voire de professionnalisation. Plus largement, Marc Bessin a montré comment les hommes travailleurs sociaux « *s'extraient davantage du terrain, à travers le syndicalisme ou l'engagement associatif notamment* » et

intègrent des espaces où l'on peut exercer différemment que sur un mode féminin ».

Pour Danièle Kergoat [115], *« l'entrée des hommes dans un univers qui appelle avant tout des qualités réputées féminines ne conduit pas systématiquement à une remise en cause de la naturalisation des savoir-faire sexués. S'occuper des tout-petits, panser et toiletter des personnes très âgées restent des travaux connotés féminins et les hommes qui s'intègrent dans ces métiers interprètent le plus souvent leur partition – ou sont conduits à le faire – d'une façon qui respecte les deux principes sur lesquels repose le rapport social de sexe : le principe de la différenciation d'une part, celui de la hiérarchie des catégories ainsi différenciées d'autre part* ».

Ainsi que le soulignent Jacqueline Laufer et Nicky Le Feuvre : *« les effets de la mixité initiée par les hommes sont ambivalents : d'un côté, de nouvelles inégalités se font jour, qui prennent appui sur une actualisation des stéréotypes de sexe et un renouvellement de la division sexuelle du travail, mais en même temps, la seule présence d'hommes dans ces activités où on ne les attendait pas suffit à questionner l'allant de soi des attributions genrées, à dénaturaliser, au moins en partie, les normes sexuées* »[116].

« *Mais les effets de la présence masculine dans les bastions féminins ne sont pas univoques : si elle contribue à recomposer les positions hiérarchiques au sein des professions, elle peut aussi contribuer à dénaturaliser les compétences associées au sexe féminin et faciliter la professionnalisation des activités de care* »[117].

« *Pour un homme, intégrer une formation ou une profession connotée féminine procède moins souvent d'une stratégie arrêtée de longue date que pour une femme dans une situation comparable. Il s'agit plus souvent pour eux d'une orientation par défaut ou de la saisie d'une opportunité (cas des hommes sage-femmes ainsi orientés après une première année de médecine).* **De plus, dans un contexte où l'insertion professionnelle est malaisée pour les jeunes, s'affranchir des normes genrées pourrait être une façon de résister au déclassement annoncé, par exemple en présumant que les hommes ont plus de chance de réussir des concours, d'intégrer des formations à des métiers « féminins » – ce qui se vérifie d'ailleurs dans les formations au travail social.** *On connaît bien des exemples de ces « choix » de recours fait par des garçons (Vilbrod, 1995)*[118] *qui, à la suite d'un premier échec dans une filière « ordinaire », en viennent « finalement » au métier d'éducateur (de tout temps très majoritairement féminin) à l'instigation de leur mère ou de leur sœur qui a déjà ouvert la voie »*[119].

Ainsi, les processus de sélection, à l'entrée en formation en travail social avantageraient-ils les hommes. Selon Muriel Rouisseil, coordinatrice du pôle autonomie de l'INSET d'Angers[120], « *à l'oral, un garçon a plus de chance qu'une fille d'être sélectionné, du simple fait d'être un oiseau rare dans un paysage professionnel aussi féminisé* ». Sylvia Ucciani, responsable du centre d'activité « Intervention sociale » à l'IRTS PACA-Corse pointe également cette discrimination inavouée. « *Je n'ai rien qui le prouve mais je constate qu'on a un niveau d'exigence moindre sur les motivations de l'entrée en formation des candidats, estime la formatrice. Par exemple, on s'autorise à interroger une candidate mère de famille sur la façon dont elle va s'organiser pendant les 3 années de son cursus, alors qu'on ne pose jamais cette question à un homme* ».

N. Murcier, qui a analysé **le recrutement des hommes dans la formation d'Educateurs de**

[115] KERGOAT D., 2000, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H. et SENOTIER D., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, p. 35-44.

[116] LE FEUVRE Nicky et LAUFER Jacqueline, introduction à la partie 3,« Quand l'avancée en mixité est le fait des hommes », in GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danièle et VILBROD (dir.), *Inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin… et réciproquement*, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

[117] GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danièle et VILBROD (dir.), *Inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin… et réciproquement*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, introduction générale.

[118] VILBROD A., 1995, Devenir éducateur, une affaire de famille, Paris, L'Harmattan

[119] GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danièle et VILBROD (dir.), 2008, *op.cit*.

[120] ASH, décembre 2012, *La question du genre, continent noir du travail social.*

Jeunes Enfants développe une autre analyse[121]. Dans son enquête, il a interrogé les professionnelles de quatre centres de formation d'Île-de-France et réalisé des entretiens avec dix garçons et dix filles qui suivaient alors la formation. Il a relevé une profonde contradiction entre l'idéalisation de la présence masculine dans les crèches et la réalité de l'arrivée de ces hommes dans ces métiers qui demeure très marginale. Les jeunes hommes qu'il a interrogés affirment le plus souvent qu'au moment de l'entretien permettant d'intégrer la formation d'EJE il leur faut être plus clair sur leur projet professionnel et sur leurs motivations, comme si finalement ils avaient besoin de justifier plus que les femmes ce désir de travailler en crèche. N. Murcier note que la plupart de ces jeunes hommes, et même certaines jeunes femmes, affirment que **la formation est parfois plus difficile à intégrer pour les hommes**. Il montre que les qualités attendues se réfèrent à des aptitudes que les filles ont pu plus facilement développer du fait de leur socialisation. L'auteur fait donc le constat d'**une possible discrimination des hommes au sein des formations des Educateurs de Jeunes Enfants**. La quasi absence des hommes dans les lieux d'accueil de la petite enfance s'explique donc en amont par leur faible représentation dans les parcours de formation et par une orientation différenciée au moment de leur adolescence en fonction des sexes. **Il subsiste des stéréotypes selon lesquels finalement une femme s'émancipe en adoptant les modèles masculins tandis qu'au contraire un homme se déviriliserait en adoptant les modèles féminins. Du fait de cette hiérarchie des sexes profondément ancrée dans la société, la masculinisation d'un métier féminin n'est pas un phénomène symétrique à la féminisation des métiers masculins.**

« Les travaux disponibles tendent à montrer que pour les hommes, le passage par une position professionnelle atypique peut servir de tremplin à une trajectoire ascendante*. On note par exemple que la proportion d'assistants sociaux en formation (Biche, 1983; Zanferrari, 1994 ; Vilbrod, 2003) est deux fois plus importante que celle des assistants sociaux en exercice. Pour les années récentes, 12 % en moyenne d'assistants sociaux en formation contre 6 % en moyenne d'assistants sociaux en exercice. L'importance de l'écart s'explique par le fait que très rapidement, en l'espace de quelques années, ils accèdent à un poste à responsabilité, de cadre A de la fonction publique notamment. Ils n'exercent donc plus « sur le terrain » et n'émargent plus à la profession stricto sensu »*[122].

Une des dimensions interrogées est également celle **des liens entre mixité et égalité.**

« L'affirmation fréquente de la similitude des capacités et des compétences féminines et masculines peut être lue comme universaliste. Elle ouvre la voie à une autre façon de penser l'égalité et la mixité, en termes d'assouplissement des assignations identitaires de genre, et des espaces, des statuts et des pratiques qui leur sont associés, à une façon au fond plus ouverte d'interpréter la masculinité et la féminité. À l'inverse, la récurrence des résistances masculines à la féminisation des univers professionnels masculins révèle la crainte de la plasticité voire de l'indifférenciation des identifications sexuées. Enfin la promotion de l'égalité des sexes prend souvent la forme d'interprétations différentialistes des expériences non traditionnelles : l'inversion des positions masculines et féminines est alors présentée comme aboutissant à un apport de qualités masculines dans les positions féminines et de qualités féminines dans des positions masculines. Dans ce cas, on ne note pas de vrai changement dans la définition de la masculinité et de la féminité, mais seulement un changement dans la définition des positions et dans leurs attributs. On a affaire à une mixité de complémentarité qui reformule le genre sans toucher à ses fondements. »[123]

[121] N.MURCIER, « Petite enfance et rapports sociaux de sexe : la formation de professionnel(le)s de la petite enfance, idéologies et représentations sociales » in GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danièle et VILBROD (dir.), 2008, *op.cit*

[122] GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danièle et VILBROD (dir.), 2008, *op.cit*.

[123] Ibidem.

Comme le souligne Marc Bessin, **il est important de déjouer les pièges essentialistes d'une conception de la mixité fondée sur la complémentarité des sexes**.

« La mixité est un processus et non un donné qui contribuerait mécaniquement à l'égalité des sexes. **La convergence entre mixité et égalité est encore largement à construire** »[124].

La mixité, un défi relevé ?

Dans leur introduction générale à l'ouvrage *Inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin… et réciproquement*[125], les auteurs s'interrogent sur certains impensés des visées égalitaires des politiques publiques.

« *Les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes sont fréquemment présentées comme devant favoriser une avancée des femmes vers les positions dominantes occupées par les hommes. Elles ont souvent pour objectif le rattrapage des écarts séparant les hommes et les femmes. Mais on oublie le fait que l'avancée en mixité ne concerne pas seulement l'accès des femmes aux positions dominantes mais bien l'ensemble des formations et emplois, des plus modestes aux plus prestigieux et que le processus concerne également les hommes. De même, si par exemple les discours politiques comme les politiques publiques se focalisent sur la question du nombre des femmes dans des positions traditionnellement connotées masculines, on n'interroge guère la symétrique : on ne se demande pas si le flux féminin vers les formations et responsabilités auparavant essentiellement masculines s'accompagne d'un flux réciproque des hommes vers des orientations et des emplois traditionnellement connotés féminins et vers un investissement conséquent dans la sphère domestique* ».

Ce constat réalisé en 2008 serait-il en voie d'obsolescence ? Le gouvernement a fait de la mixité professionnelle une priorité pour 2014. Dans ce cadre, le ministère des droits des femmes a lancé, dès le mois de mars, une « Plateforme d'actions pour la mixité des métiers »[126] ; celle-ci va être déclinée en plans d'actions régionaux et sectoriels. Cette action ambitieuse a été pensée dans les deux sens, féminisation des métiers masculins et masculinisation des métiers féminins :

« La mixité ne pourra se faire si elle est conçue exclusivement comme un moyen de faire une place aux femmes dans les métiers actuellement réservés aux hommes. Elle doit dans le même mouvement conduire à ouvrir aux hommes des métiers perçus comme féminins. »

Ainsi les secteurs de la petite enfance et du grand âge sont des cibles désignées de la masculinisation. Afin de faire évoluer les représentations qui constituent l'un des principaux freins à la mixité, une campagne nationale de promotion va être lancée. Elle mettra en scène des femmes et des hommes dans des carrières dites, respectivement, masculines et féminines. Si le pari d'une mixité égalitaire qui déjoue au lieu de reproduire les stéréotypes, n'est pas encore gagné, force est de constater que des actions sont engagées pour avancer dans ce sens.

[124] Ibidem.
[125] Ibidem.

[126] Le texte de cette plateforme est en ligne suivre le lien : http://www.agefospmenordpicardie.com/fileadmin/user_upload/20Partage/pdf/Plateforme_Mixitedesmetiers_2014.pdf

Exemple : Assistant familial au masculin

En 2005, l'activité des assistants familiaux a vécu un tournant décisif avec la mise en place du diplôme d'Etat. C'est la reconnaissance d'une profession jusqu'alors plutôt considérée comme une activité que comme un métier. Depuis peu, un nouveau changement émerge avec l'arrivée de professionnels au sein d'un métier jusqu'à présent quasiment exclusivement féminin bien que ouvert aux hommes depuis 1992.

Exercée au domicile, aux côtés des enfants, la profession d'assistant familial a longtemps été réservée aux femmes. *« Les compétences étaient naturalisés du côté du dévouement et de l'instinct maternel »*, précise la sociologue Anne Olivier, Directrice du réseau Tessiture. Avec sa collègue, Claire Weil, responsable de projet à l'Ecole Supérieure de Travail Social et directrice de l'espace enfance, elles ont mené des recherches sur l'arrivée récente des hommes dans la profession au moment de sa professionnalisation.

Comment expliquer l'intérêt récent des hommes pour la profession ? L'arrivée d'hommes assistants familiaux va-t-elle infléchir les positionnements professionnels et en modifier les représentations ? Pour répondre à ces premières questions, les chercheuses ont cherché si les professionnel-les partageaient une même représentation du métier ou si des écarts s'avéraient perceptibles entre les conceptions de leur métier par les hommes et par les femmes. Est-ce que le fait d'avoir eu une socialisation différenciée influe sur les positionnements, les attentes et les compétences ? Sachant que la grande majorité des assistants familiaux dont nous avions connaissance avait fait ce choix de métier dans la continuité de celui de leurs épouses, nous avons cherché à identifier ce que devenait la division sexuelle du travail dans les couples de professionnels. Était-elle vécue comme l'occasion d'une redistribution égalitaire des tâches ou bien était-elle vécue sous l'angle de la complémentarité venant ainsi conforter la naturalisation des compétences et des aptitudes. Nous avons voulu savoir si les assignations des uns à la sphère « publique » et des autres à la sphère « privée » évoluaient. Nous sous sommes interrogées sur une évolution possible des relations avec les partenaires extérieurs et des modalités de coopération avec les équipes éducatives. Nous avons questionné la prise en charge du soin et les aptitudes relationnelles mises en œuvre par les assistants familiaux.

Contrairement à leurs homologues femmes, les hommes ne choisissent ce métier qu'après une carrière, en général suite à une rupture de parcours. Ils sont presque tous des conjoints d'assistantes familiales. Leurs motivations différenciées de celles des femmes vis-à-vis du métier commencent à modifier les postures et les représentations. *« Les femmes considéraient en général que leur mission était de bien faire remonter les informations sur le quotidien des enfants à l'équipe de placement familial, tandis que les hommes se positionnaient plus comme partenaires, collaborateurs. Ils vont donc certainement avoir d'autres exigences vis-à-vis des équipes »*, note Anne Olivier. Une étude réalisée auprès des couples d'assistants familiaux a par ailleurs montré que si la division sexuelle du travail à la maison était remaniée avec l'arrivée de l'homme dans le métier, les hommes investissaient cependant plus, dans l'ensemble, les relations avec l'extérieur dans le cadre de leur métier, tandis que les femmes étaient plus attentives aux états d'âmes des enfants. Une répétition certes, d'oppositions sexuées traditionnelles, mais aussi peut-être, estiment les chercheuses *« une opportunité pour assistants et assistantes familiaux d'enrichir mutuellement leur pratique »*.

Sources : TSA, Le travail social serait-il une affaire de femmes ?, n°24, juillet-août 2011. Sous la direction de Claire WEIL, *Les assistants familiaux. De la formation à la professionnalisation*, L'Harmattan, *Collection Savoir et formation, 172 p*



Questions à Yves Raibaud

Géographe à l'IUT de Bordeaux

L'animation socioculturelle : quand la mixité ne déjoue pas les stéréotypes

En quoi les pratiques et la conception que nous avons aujourd'hui des loisirs contribuent à perpétuer des inégalités de genre ?

Les études que nous avons réalisées montrent que **les garçons sont bénéficiaires pour les 2/3 des loisirs des jeunes et que 3/4 des budgets publics leur sont consacrés, toutes catégories confondues** (sport, culture, accueils pour tous, vacances, etc.). Plus préoccupant, on constate **que les filles décrochent de ces loisirs à partir de la sixième et disparaissent peu à peu de l'espace public**, tandis que la proposition faite aux garçons, au contraire, s'amplifie : *skateparks*, *citystades*, lieux de répétition de musiques actuelles, animations de quartier... Est-il acceptable qu'une commune dépense 2 à 3 fois plus pour un garçon que pour une fille ? Lorsque nous posons cette question aux responsables des associations et des équipements ou aux élus, il est courant d'entendre que les garçons posent davantage de problèmes, sont plus agités alors que les filles, plus mûres, travaillant mieux à l'école, auraient moins besoin qu'on s'occupe d'elles. A ces constats s'ajoute le dénigrement des activités préférées des filles : le *twirling* bâton, la GRS, le poney, la natation synchronisée. Ringard, ridicule, démodé. Le rock, le *skate*, le *graff*, le hip-hop ? Important, utile, d'une grande valeur sociale. Cette négation des inégalités s'exprime quelquefois par la survalorisation de la minorité des filles qui pratiquent des activités marquées comme « masculines » (les filles footeuses, skateuses, rockers), tandis que les garçons attirés par les activités des filles rasent les murs ou disparaissent complètement, les lieux de pratiques non mixtes masculines devenant quasi mécaniquement des « lieux de l'homophobie ordinaire ».

Le monde de l'animation et des formations aux métiers de l'animation est-il d'après vous lui aussi à mettre en cause dans cette dynamique de reproduction des inégalités de genre ?

Il semblerait que oui. Depuis les années 1970, le monde de l'animation a été traversé par un double mouvement de féminisation et de précarisation de la profession. Aujourd'hui **75% des professionnels de l'animation sont des femmes** ; dans le même temps presque **100% des travailleurs précaires des métiers de l'animation sont en fait des travailleuses !** Comme dans beaucoup de corps de métier, les femmes occupent des postes subalternes quand les hommes sont cadres : **85% des centres sociaux, socioculturels ou culturels sont dirigés par des hommes !** Dans l'exercice même du métier (ce que l'on retrouve dans les référentiels de formation), les fonctions de soins, d'écoute, d'accueil (caractéristiques des *careworks*) sont minorés au profit des fonctions de *leadership*, d'encadrement de projet, de gestion, de compétences technologiques, compétences généralement attribuées aux hommes et dans lesquelles ils se sentent à l'aise. Les travaux menés sur le recrutement des animateurs et des animatrices montrent une grande attente d'hommes dans la profession dans les **compétences sexuées** que représentent le sport, les musiques actuelles, l'informatique mais aussi l'autorité, nécessaire pour **encadrer les « garçons difficiles »**. On a tendance ainsi à reproduire des schémas préconçus en proposant aux garçons et aux filles **le modèle de l'animateur « viril et dominant »,** dans l'idée parfois explicite que les lieux d'animation « manqueraient d'hommes » pour les enfants : ceux-ci attendraient de la sécurité d'un **couple animateur/animatrice censé représenter le couple parental**… Mais est-ce bien une solution que d'offrir de tels stéréotypes sexués aux enfants ? Est-ce que cela ressemble toujours à leur structure familiale ? Est-ce qu'ils s'y retrouvent ? N'a-t-on pas plutôt besoin d'ouvrir les activités à tous les enfants pour qu'ils élargissent leurs compétences sociales (faire chanter et danser les garçons, encourager les filles dans les activités sportives) et apprennent à vivre ensemble dans la mixité ? N'est-ce pas comme cela qu'on pourrait éviter le décrochage des filles et d'un certain nombre de garçons qui ne ressemblent pas aux standards sexués ?

Propos recueillis par Claudie BAUDINO & Jeanne REIG, MASSP

S'adapter aux nouveaux publics, développer de nouvelles pratiques

L'accompagnement social entre managérialisation, activation et *empowerment*

Ce défi est important puisque l'accompagnement est confronté d'une part à une hétérogénéité croissante des publics et d'autre part à un phénomène de managérialisation qui comprime son temps d'intervention auprès des publics. Les travailleurs sociaux sont confrontés depuis de nombreuses années à la montée des politiques dites d'activation et aux effets de « l'État social actif ». De nouveaux concepts (rationalisation, efficacité, gouvernance, etc.) ont fait leur entrée dans l'univers du travail social, au point que certains parlent de « managérialisation du social ». « *L'accompagnement est devenu mesurable, quantifiable. Les travailleurs sociaux, sommés de prouver leur efficacité, astreints de plus en plus fréquemment à une obligation de résultat, voient ainsi dans ces mesures la possibilité de faire état de leur travail longtemps arc-boutées sur des valeurs humanistes, les pratiques d'accompagnement sont aujourd'hui sommées de produire des effets : l'essentiel n'est plus « le sens » (l'autonomie, l'émancipation, l'amélioration des conditions de vie, etc.), mais l'expertise technique au service des moyens à mettre en œuvre et des résultats à obtenir, bref, la rationalisation des pratiques du travail social* »[127].

Par ailleurs, la notion d'empowerment, conçue par les mouvements féministes peut aussi être exportée vers le travail social, afin d'insuffler des nouvelles pratiques. Les approches féministes du travail social pointent la reproduction des rapports sociaux de sexes dans les interventions sociales, et le renforcement des inégalités. En complément de cette démarche de déconstruction, les approches féministes mettent en lumière les conditions d'un travail social émancipateur, qui contribuerait au dépassement des inégalités de sexe mais aussi de classe, de race, d'âge, etc.

Plus précisément, l'approche féministe du travail social peut être décomposée en deux volets. En premier lieu proposer une déconstruction théorique des stéréotypes de genre impactant le travail social, en interrogeant les lieux de l'intervention sociale, les politiques publiques, la constitution des équipes de travail, l'organisation des institutions, les programmes de formation, les catégories de populations concernées, l'histoire du travail social, etc. En second lieu, mettre en place dans les pratiques professionnelles, des interventions attentives à ne pas reproduire l'ordre du genre. Trois principes d'intervention féministe : *empowerment*, intersectionnalité et réflexivité. Ces pratiques se caractérisent par leur caractère réflexif : « *Avoir des pratiques réflexives implique que les travailleurs sociaux et travailleuses sociales interrogent et reconnaissent en quoi nos positionnements, ou subjectivités, informent ce que nous voyons et ce que nous ne voyons pas, comment nous le comprenons et agissons dessous. Plus essentiellement, une pratique réflexive dévoile les manières dont ces relations et identités constituent des relations de pouvoir et dévoile leur influences sur celles et ceux que nous prétendons 'aider'* »[128]. Cette approche permettrait d'évoluer d'un rôle de prise en charge des publics vers un rôle d'accompagnateur vers l'autonomisation.

[127] Jean-François GASPAR *La managérialisation de l'État social : le cas de la France dans le contexte international,* Version de travail de la communication pour le 11ème Congrès de l'Association française de science politique, Strasbourg 31 août, 1 & 2 septembre 2011

[128] Christina E. GRINGERI and Susan E. ROCHE, "Beyond the Binary: Critical Feminisms in Social Work", *Affilia : Journal of Women and Social Work* 25: 337, Affilia 2010

Une bonne pratique internationale d'accompagnement: Coopère, un projet québécois s'adressant aux pères

Le projet Coopère tire son origine de ProSPère qui est né en 1993 de l'idée de Camille Bouchard dans la foulée du rapport « Un Québec fou de ses enfants ». Il s'agissait dès lors de mettre sur pied **une recherche-action destinée à promouvoir l'engagement paternel, entre autres choses, dans des quartiers défavorisés et avec des intervenants issus du monde communautaire, scolaire, municipal, et du comité local de services communautaires (CLSC) local.** Il se présente comme un regroupement d'organismes du quartier Rosemont à Montréal qui s'engagent **à développer des activités s'adressant exclusivement aux pères d'enfants de moins de 6 ans** La stratégie adoptée par CooPÈRE comprend des activités selon quatre axes :

• **Le soutien direct aux pères** : à l'aide d'interventions individuelles ou de groupes, les animateurs visent à faire en sorte que les pères se sentent plus compétents et se donnent un rôle plus actif auprès de leur enfant comme les activités, «Père-à-père » (accompagnement individuel) et « Entre-pères » (rencontres thématiques sur les réalités vécues par les pères).

• **Le soutien aux familles en faveur de l'engagement paternel :** par le biais d'activités de loisirs, cette initiative a pour but de mettre en relation des pères avec leur enfant, des mères entre elles et des mères et des pères, afin d'amener une réflexion sur la paternité. Ici, les activités prennent plusieurs formes : « Rencontres prénatales entre papas et futurs papas », « Activités de sensibilisation sur l'engagement paternel à Bouffe-Action « …

• **La sensibilisation de la communauté**: afin de de faire la promotion de l'engagement paternel auprès de la population d'un quartier à l'aide d'événements, de documents et d'outils de communication (activités comme « Mon père et moi », des activités de dessins dans les écoles…)

• **Les actions sur les ressources du milieu** : par des initiatives ponctuelles ou continues, ces actions visent à regrouper les intervenants ou les organismes en lien avec la paternité. Ceci peut prendre la forme d'une analyse de services, de séminaire-échange/ateliers de formation ou de réunions des membres de CooPÈRE

Une hétérogénéité croissante des publics : le regard de l'intersectionnalité

Grand nombre de paramètres, que ce soit le développement de la précarité, le vieillissement démographique, les questionnements des rapports rôles sociaux de sexe, etc. contribueront à une hétérogénéité croissante des publics de l'intervention sociale. L'analyse de genre sur le travail social permet d'ouvrir la problématique de la domination à l'ensemble des critères de discrimination, en adoptant une approche intersectionnelle ou de discrimination multiple.

Il existe aujourd'hui en France dix-neuf critères de discrimination[129], parmi lesquels on retrouve la discrimination en raison du sexe, principal critère de discrimination sur lequel s'interroger pour adopter une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. D'autres critères de discrimination peuvent également être pris en compte comme l'état de grossesse, l'orientation sexuelle, etc. Dès que plusieurs critères de discrimination rentrent en compte, on adopte une perspective multifactorielle ou multisectorielle. En effet, le sexe n'est pas le seul motif discriminant, il peut aussi y avoir d'autres motifs se rajoutant à la condition féminine et qui pourraient avoir des conséquences non négligeables sur les inégalités de sexe : le handicap, l'origine réelle ou supposée, l'âge, etc. Il existe des facteurs d'inégalité tels que le handicap, l'origine réelle

[129] Les 19 critères de discriminations énoncés par la loi du 1er mars 1994, modifiée en 2001, 2002, 2006 et 2012, sont : 1 - l'origine réelle ou supposée, 2 - le sexe, 3 - la situation de famille, 4 - la grossesse, 5 - l'apparence physique (obésité, apparence disgracieuse…), 6 - le patronyme, 7 - l'état de santé, 8 - le handicap, 9 - les caractéristiques génétiques (tests génétiques prédictifs d'une maladie…), 10 - les moeurs (habitudes de vie, le fait d'être fumeur…), 11 - l'orientation sexuelle (homosexualité), 12 – l'identité sexuelle (transsexualité et transgenre), 13 - l'âge, 14 - les opinions politiques, 15 - les activités syndicales ou mutualistes, 16 - l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, 17 - l'appartenance réelle ou supposée à une nation, 18 - l'appartenance réelle ou supposée à une race, 19 - l'appartenance réelle ou supposée à une religion déterminée.

ou supposée ou l'âge, qui ne jouent pas de la même manière sur les femmes et sur les hommes, la condition féminine étant un facteur souvent aggravant.

La prise en charge des problématiques des femmes migrantes ou issues de l'immigration par l'intervention sociale est un bon exemple. Dans sa thèse de sociologie, Marion Manier s'est intéressée aux représentations sociales (aux images, aux préjugés, aux stéréotypes, etc.) qui sont construites et véhiculées sur les « femmes de l'immigration » dans le champ de l'action publique et de l'intervention sociale ainsi qu'aux pratiques professionnelles de prise en charge de ce public. La compréhension des processus identitaires liés à l'ethnicité, au genre et au statut social permet d'identifier les obstacles à la relation d'accompagnement, mais aussi à de potentielles formes «d'empowerment », que ce soit dans le cadre des actions d'intégration, d'insertion, d'accès aux droits ou encore de soutien à la parentalité. Ainsi « *la compréhension de ces phénomènes éclaire les défis posés à l'action publique du point de vue du traitement de la question des « femmes de l'immigration ». Ce paradigme intéresse plus généralement les politiques publiques relatives à l'égalité, à l'accès aux droits ou aux discriminations – il est d'ailleurs explicitement en usage dans certains pays, comme au Canada – notamment dans la compréhension des effets différenciés – de genre, ethnique, de classe – des politiques publiques : dans quelle mesure une politique vise-t-elle certaines populations, plus que d'autres ? Les actions menées en faveur de l'égalisation sur un seul critère (le genre ou le statut ou l'ethnicité/la diversité) affectent-elles de manière identique les différents « groupes » ? Le ciblage d'un groupe (les femmes) a-t-il des conséquences sur un autre (les personnes issues de l'immigration ») ? Ces interrogations sur les effets de 'l'intersectionnalité' ou des discriminations croisées pour l'action publique apportent ainsi des éléments de réflexion susceptibles de favoriser une meilleure compréhension des problèmes ciblés et de mettre en œuvre des politiques transversales appropriées à la complexité des situations sociales* »[130].

[130] Marion MANIER, « Le traitement social de la question des « femmes de l'immigration » dans l'action sociale. *Les enjeux d'une catégorisation intersectionnelle – ethnique, de genre et de classe - et de ses effets sociaux »,* Thèse de Doctorat en sociologie, Université Nice Sophia Antipolis, 2010

La sensibilisation aux questions de transsexualité au cours des formations en travail social[131]

Contexte

Séminaires organisés pour les étudiants sur les thèmes « trans », « féminin-Masculin » (par exemple, intervention d'Hélène MACHIN venue présenter ses expériences de dragking – ateliers où les femmes s'approprient les attributs « masculins », pénis, poils, vêtements, démarche, langage etc, et partagent l'expérience vécue à l'extérieur, parfois hostile).

Les réactions des étudiants ont été de deux types :

- Une certaine sensibilité des étudiants à la violence subie par les LGTBIQ (lesbiennes, gays, trans', bisexuel, uintersexes, queers) a été observée, en particulier en ce qui concernela réponse médicale à l'intersexualité des nouveaux nés (interventions chirurgicales, hormonales, etc souvent cachés à l'enfant et aux parents). Les étudiants ont eu le sentiment que le droit d'ingérence que les médecins s'octroient sur le corps des intersexes, à l'insu des familles et personnes concernées, est une violence suprême, incompréhensible et scandaleuse. Les étudiants ont fait part d'une émotion très forte et d'une identification à la souffrance des personnes exposées à ces traitements. Cependant, peu d'étudiants ont cherché à comprendre ou analyser les « raisons » de cette violence sociale et institutionnelle auxquelles les transsexuels et les intersexes sont confrontés.
- De l'embarras et une fréquente hostilité à l'égard de l'intervention, qui présentait les pratiques de dragking et les questions posées à la masculinité et la féminité depuis une position « butch » (position où la femme est « masculine » dans ses orientations vestimentaires, de coiffure, de style), ont été observées. Des discours psychologiques stigmatisant et disqualifiant ont été tenus (« elle se cherche encore », « elle a un problème d'identité » etc). : cela est étonnant et violent de la part d'étudiants en travail social, pourtant quasiment quotidiennement confrontés aux difficultés d'identité.

Pourquoi observe-t-on cette violence primaire, première, primordiale qui affleure sur ces questions sexuelles, y compris dans les milieux qui s'en défendent ?

Le fait de « toucher volontairement » ou « naturellement » à ce qui doit être établi comme une identité claire et distincte déchaine une violence démesurée, physique ou symbolique. Pourquoi cela suscite-t-il des formes de violence médicale, juridique, psychologique, sociale ? Pourquoi cette stigmatisation, cette volonté de transformer le différent en différend ?

Conjoindre le travail de théorisation et les paroles des acteurs réels des pratiques LGTBIQ, opérer cette conjonction dans une formation non ponctuelle mais permettant aux étudiants d'avoir le temps pour comprendre, de ne pas esquiver les résistances que suscitent en chacun de nous les questions sexuelles lorsqu'elles nous interrogent, personnellement et socialement, c'est cela qui fait de ces questions un vrai levier pour mettre au travail un des enjeux les plus fondamentaux du travail social, dans son éthique et dans sa politique : la question de l'identité, et de la différence.

Proposition pour la formation

Construire un module national de formation, structuré en concertation avec ces acteurs visant à déconstruire auprès des futurs travailleurs sociaux les représentations hétéronormées de la sexualité mais aussi de l'identité en vue de leur donner les moyens de construire des outils personnels et professionnels sur ces questions, qui fassent d'eux de vrais éducateurs de ces questions.

[131] Forum, décembre 2008 : Questions de genre et formation en travail social : transe-sexualiser les pratiques professionnelles, Patrice Desmons, Philosophe, psychanalyste, formateur à l'AFERTES à Arras.

Les masculinités : un public (parfois) impensé de l'intervention sociale

Si les études sur le genre ont contribué à la diffusion des enjeux relatifs aux rapports sociaux de sexe, des inégalités et des stéréotypes sexués, elles se sont surtout concentrées sur les inégalités dont sont victimes les femmes et sur la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rattrapage de leur invisibilité, encore en construction, a permis de prouver scientifiquement les inégalités vécues par les femmes à différents niveaux de la société. Aujourd'hui, des recherches commencent à se développer sur d'autres sujets tels que les hommes victimes d'inégalités de sexe, mais aussi sur la place des hommes dans la domination masculine. **Cette analyse part du constat que rien n'est neutre et que tout est sexué.** Deux écueils importants sont à éviter ; le premier est de ne pas tomber dans **le piège de la naturalisation**, qui engloberait les hommes dans une catégorie aussi universelle et invisibilisante, dans laquelle les femmes ont pu être reléguées pendant des siècles. Le deuxième écueil consisterait à oublier **le statut de dominants** des hommes.[132]

Quelques éléments de définition sont essentiels avant d'explorer la question du lien entre masculin et travail social. Tout d'abord, l'identité se définit comme *« un processus constant et continu, dans le sens où les identités ne sont jamais figées mais toujours en évolution, et interactif ou relationnel, puisque c'est dans la confrontation aux jugements des autres, réels ou supposés, que le processus s'opère »*[133]. Il est par conséquent assez difficile de définir une identité masculine (ou une identité féminine) du fait de ces constantes mutations, mais par contre la masculinité sera plutôt définie dans son **interactivité**, et ceci est d'autant plus pertinent dans le champ du travail social.

Au-delà de leur sexe biologique, les individus se comportent conformément aux attentes du corps social et agissent en adéquation avec leur rôle de genre. Loin d'être défini par son sexe génétique, le garçon se construit tout le long d'un parcours social: *« Le devenir masculin met en jeu des facteurs psychologiques, sociaux et culturels qui n'ont rien à voir avec la génétique mais jouent un rôle non moins déterminant, sinon plus »*[134]. La représentation dominante contraint donc l'homme à s'affirmer, ce qui peut engendrer des situations de violence :

> *« Le privilège masculin est aussi un piège et il trouve sa contrepartie dans la tension et la contention permanentes, parfois poussées jusqu'à l'absurde, qu'impose à chaque homme le devoir d'affirmer en toute circonstance sa virilité […]. La virilité, entendue comme capacité reproductive, sexuelle et sociale, mais aussi comme aptitude au combat et à l'exercice de la violence (dans la violence notamment), est avant tout une charge »*[135].

La domination masculine, telle qu'a pu la définir Pierre Bourdieu (1998), est axée sur le désir de dominer les autres hommes et, secondairement les femmes. L'utilisation de la brutalité se fonde ici sur la peur de perdre la reconnaissance du groupe social

[132] DEVREUX A-M. (2004), « Les résistances des hommes au changement social: émergence d'une problématique», *Cahiers du Genre*, 2004/1 n° 36, p. 7.

[133] Alban JACQUEMART, *Les hommes dans les mouvements féministes français (1870-2010). Sociologie d'un engagement improbable*, Thèse pour l'obtention du titre de Docteur de l'EHESS, Présentée publiquement le 29 juin 2011, p.281.

[134] Elisabeth BADINTER (1992), *X Y De l'identité masculine*, éditions Odile Jacob, p.9.

[135] Bourdieu (1998), *La domination masculine, in* Welzer-Lang Daniel (2008), *Les hommes et le masculin,* Editions Payot & Rivages, Paris, p.166

d'appartenance et d'être relégué dans la catégorie des faibles ou des *« femmelettes »*. La virilité se construit par opposition à l'élément féminin qu'il soit présent chez l'autre ou en soi-même.

Or, la question se pose aujourd'hui de savoir si on peut **construire un autre modèle de virilité**, qualifiée par certaines autrices comme « positive » (Castelain Meunier, 2002), où «*on sort ainsi de l'idée que la virilité se féminise. Il s'agit de ne pas nier le masculin »*[136]. Au-delà du renouvellement du regard sur la masculinité, il est important de ne pas oublier la **pluralité de cette réalité**. Sous le terme « masculin » se cache tout autant de pluralité que sous le terme « féminin ».

> *« Le masculin est invoqué comme catégorie homogène des dominants, et peu de travaux laissent cours à des analyses sur les évolutions internes cette catégorie et/ou sa (dé)construction sociale. […] Les hommes sont dans cette perspective une catégorie a-sociale, a-historique, fixe et indépendante. »*[137]

Au-delà de la figure du mâle blanc hétérosexuel, actif et père de famille dans la quarantaine, qui ne représente qu'un pourcentage réduit de la population masculine, mais en constitue le paradigme, les masculinités s'avèrent plurielles[138]. Cette pluralité mérite d'être mise en lumière d'autant que ces travaux contribueraient à distinguer l'intérêt général de l'intérêt masculin. En effet, « *le masculin est moins perceptible que le féminin dans la mesure où le premier peut plus facilement se déguiser en intérêt général* »[139]. Il s'agit là d'une manifestation supplémentaire de l'androcentrisme, cherchant à rendre invisible, non plus seulement le point de vue féminin, mais aussi la réalité masculine.

Ainsi, la réflexion sur les masculinités soulève trois questions d'ordre général dans le travail social, à savoir la place donnée au masculin dans le travail social, l'éventuelle existence d'un traitement différencié en raison du sexe notamment des hommes et la possible prise en charge des hommes dans toute leur diversité par le travail social.

La reconnaissance d'une domination masculine ne doit pas s'affranchir d'un travail sur la réalité des dominants. Il est essentiel pour mesurer les éventuelles transformations de la masculinité dans la sexualité, dans la relation de couple, dans le lien avec les enfants, dans l'accès à un emploi ou à une indemnisation et aussi pour fournir des pistes aux professionnel-le-s désirant mieux appréhender ces questions. Il est essentiel pour proposer des modèles identificatoires masculins, multiples et positifs, ancrés dans le quotidien. Ainsi, l'enjeu de cette réflexion n'est pas d'anéantir les différentes identités sexuées, mais de **répondre à tous les besoins** qui se posent tant aux femmes qu'aux hommes en tant qu'individus sexués.

---

[136] Castelain-Meunier (2002), La place des hommes et les métamorphoses de la famille, PUF, Paris, p. 67-68.
[137] Daniel Welzer-Lang (2008), *Les hommes et le masculin,* Editions Payot & Rivages, Paris, p.72-73
[138] Patric Jean (2011), p. 157-160, *in* Emmanuelle Barbaras, Marie Devers (2011), *L'homme féministe, un mâle à part ?,* Postface, Les points sur les i, 2011, 165 p.
[139] Welzer-Lang (2008), *Ibid.,* p.215.

Masculinités et masculinisme

Castelain-Meunier distingue trois types de masculinités changeantes : *« Les hommes qui se réclamaient de la culture féministe, les hommes qui souhaitaient une masculinité plurielle, par opposition à l'affirmation traditionnelle masculine, et les hommes qui s'insurgeaient contre les changements des femmes »*[140].

Concernant les mouvements s'insurgeant contre les changements des femmes, la définition du masculinisme proposée par Michèle Le Doeuff est celle de *« nommer ce particularisme, qui non seulement n'envisage que l'histoire ou la vie sociale des hommes, mais encore double cette limitation d'une affirmation (il n'y a qu'eux qui comptent et leur point de vue) »*[141]. Martin Dufresne élargit cette définition des mouvements masculinistes en disant qu'il s'agit des *« discours revendicateurs formulés par des hommes en tant qu'hommes.* »[142] Ces groupements commencent à se réunir au Québec dans les années 1980 autour des questions de paternité, mettant en avant des arguments victimistes, de détresse et d'oppression. Plusieurs travaux recueillent et analysent leurs demandes, en dénonçant leur invisibilisation des violences faites aux femmes, sous des demandes louables et apparemment innocentes d'investissement paternel dans la sphère familiale ou de gardes partagées suite à une séparation (Dufresne, 1998[143] ; Côté, 2004, etc.). Leur déclinaison française a reçu un écho médiatique assez important ces derniers mois avec les fameux pères perchés demandant la garde alternée de leurs enfants. Le documentaire *la Domination masculine* de Patric Jean a étudié les revendications masculinistes au Québec, et établit des comparaisons entre les pères perchés et les mouvements nés au Québec. *«La thématique des pères est un outil de communication à elle seule. Tout est calculé : la grue est à la fois un symbole "viriliste" et un moyen de ne gêner personne tout en attirant l'attention »*[144].

Ainsi, il existe des groupes travaillant depuis une perspective féministe, dont on peine à trouver un appellatif consensuel : féministes, pro-féministes, hommes féministes, etc., qui se posent la question de leur implication dans la déconstruction de stéréotypes, de leur motivation (lutter contre les injustices, remise en question de ses privilèges, entourage personnel et/ou professionnel, etc.[145]). Leurs questionnements sont souvent axés sur la paternité et sur les violences faites aux femmes. La thèse d'A. Jacquemart (2011) trace l'historique de l'engagement masculin entre 1870 et 2010 dans les mouvements féministes en France.

[…] différents courants de pensée ont influencé les études sur les pères. D'abord, le discours féministe teinte de façon significative le débat sur la paternité. Il exprime de la méfiance à l'endroit de la recherche et des services destinés aux pères, car il se fonde sur une critique du patriarcat, sur l'analyse des inégalités entre hommes et femmes qui en découle et sur les situations dans lesquelles des mères vivent certains problèmes sociaux. Dans cette optique, si les hommes, dont les pères, jouissent de droits et de privilèges au sein de notre société, pourquoi devrait-on se préoccuper de leur condition?

Deuxièmement, à l'opposé, s'est construit un mouvement de défense de droits des hommes qui fait régulièrement les manchettes, à coup de mises en scène retenant l'attention du grand public. Ce mouvement allègue l'existence d'un « complot juridique » qui ferait en sorte qu'à la suite d'une séparation, ils sont dépouillés de leur droit d'exercer leur paternité. Par ailleurs, ce mouvement s'enferme dans une logique qui fait miroir au féminisme radical : les pères sont victimes des structures sociales et politiques.

[140] CASTELAIN-MEUNIER (2002), La place des hommes et les métamorphoses de la famille, PUF, Paris, p. 63.
[141] LE DOEUFF Michèle, *L'étude et le rouet. Des femmes, de la philosophie, etc.*, Paris, Seuil, 1989, in Stop masculinisme, *Petit guide d'autodéfense intellectuelle contre le masculinisme*, p. 10-11 et Stop masculinisme, *Petit guide d'autodéfense intellectuelle contre le masculinisme*, 76 p., http://lagitation.free.fr/spip.php?article163
[142] DUFRESNE M. (1998), "Masculinisme et criminalité sexiste", in *Nouvelles Questions Féministes*, « Ils changent disent-ils », Recherches féministes, 1998, volume 11, numéro 2, p.126
[143] *« La paternité semble servir d'alibi dans la dénégation des violences sexistes par le lobby masculiniste. »* in Dufresne, 1998, *Ibid*., p. 130.
[144] Libération (2013), *Les pères perchés moins solitaires,* 8 août 2013, http://www.liberation.fr/societe/2013/08/08/les-peres-perches-moins-solitaires_923773
[145] Patric JEAN, in Barbaras/Devers, 2011

Enfin, entre ces deux positions antagonistes pointe un discours étatique de promotion de la paternité, proposant une perspective mettant l'accent sur les avantages de la présence des pères pour les enfants.

Chacun de ces discours présente des limites dans la compréhension des réalités des pères. L'optique féministe semble prisonnière d'une analyse politique dont le socle est la domination des hommes sur les femmes; de ce point de vue, il apparaît difficile de concevoir l'expérience des hommes et des femmes autrement qu'à travers ce prisme. Aussi nécessaire et louable soit-elle pour les femmes, cette tendance se traduit, par exemple, par un effort de dépistage de la violence qui prime parfois sur l'appréciation que les couples font de la situation conjugale et familiale. On se demande peu si un couple s'aime : on vérifie d'abord s'il y a de la violence, étant à l'affût d'attitudes ou de comportements qui pourraient l'indiquer de la part des hommes et des pères Le discours de défense des droits des pères se pose en contrepoids à cette analyse et considère plutôt que ce sont les hommes, les pères, qui sont victimes de préjugés entretenus à leur sujet par l'ensemble de la société et qu'ils subissent sous la forme des difficultés d'accès à leur enfant. L'aile radicale de ces organisations en vient à tenir un discours porteur d'un certain niveau de violence qui aide peu à donner de la crédibilité aux témoignages de pères éprouvant des difficultés à voir leur enfant à la suite d'une séparation ».

Source : Deslauriers Jean-Martin, « Paternités, discours et pratiques sociales : quelles passerelles possibles? », *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 15, n° 1, 2009, p. 10-18.

Faire de la sollicitude/du *care* une valeur centrale et universelle

Penser le travail social dans la perspective de sa refondation - ou de son renouveau - aboutit généralement à déplorer sa faible reconnaissance sociale et à lancer des appels en faveur de sa revalorisation. L'intégration du genre à l'analyse permet de sortir des discours qui déplorent sans proposer et s'incarnent dans la fameuse maxime : métiers féminisés, métiers dévalorisés. Le regard genré fait progresser la réflexion en mettant en relation la nature des activités et des missions avec leur dévalorisation.

Ce faisant, on suit le chemin tracé par les théoriciennes du *care* qui, en prenant appui sur les études de genre, ont produit des analyses qui rendent raison du dédain pour les activités et les métiers du soin. S'il n'y a pas de total recoupement entre le travail social et les métiers du *care*, il est clair qu'à travers sa vocation à recréer et à densifier le lien social, le travail social mobilise dans tous ses secteurs d'intervention et auprès de tous ses publics les valeurs de sollicitude et d'attention responsable à l'autre.

« *La sollicitude peut être comprise avec ce que certaines théoriciennes américaines nomment le care : un souci responsable des autres qui prend la forme d'une activité éthique et politique en faveur de la vulnérabilité humaine dans l'idée de la stabiliser ou de la diminuer. La sollicitude s'exerce et c'est à travers son exercice répété que se nouent des compétences, des dispositions ou une capacité à s'occuper des êtres fragiles. Elle consiste en un jeu du psychique, du social et du corporel, en un va-et-vient entre l'action et la disposition qui est elle-même réutilisée dans l'action et ainsi de suite.* ***Il faut donc réfléchir à la place de la sollicitude, à la nécessité de d'en faire une valeur pour remettre en cause l'ordre ultra-individualiste*** *quand il aboutit à l'oubli des plus faibles, des plus pauvres, des plus vulnérables.* »Fabienne Brugère, *Le sexe de la sollicitude*, BDL Editions, 2014, p. 19

Ce qui est particulièrement intéressant dans les travaux sur le *care*, c'est qu'ils mettent en relation les aspects les plus matériels, parfois les plus triviaux des activités de soin, et les valeurs qui sont au fondement de notre société. Ainsi, tout en mettant en lumière les contours et les contenus de métiers et de tâches méconnus, ces analyses questionnent la figure de l'individu autonome qui est au cœur de notre système de valeur. Elles la dénoncent comme une « fiction ».

« *Comment faire valoir, dans la conduite de nos vies et dans les jeux de domination qu'elle redéploie, que l'individu libre, indépendant et égal, n'est qu'une fiction qui, à force de cacher une réalité beaucoup plus hétérogène, a servi les intérêts des plus puissants, des individus qui ont la chance de pouvoir oublier leur genre, leur classe, ou leur race ?* ***Toutes les vies ne se valent pas du point de vue des intérêts puissants. Toutes les vies ont la même valeur si l'humanité se définit par la vulnérabilité****.* » Fabienne Brugère, op. cit., p.72

Loin d'être par essence autonomes, les individus sont interdépendants les uns des autres. Admettre cette condition d'interdépendance, c'est mettre en lumière tous les actes de soins, d'attention responsable, de sollicitude qui, de la naissance jusqu'à la mort, rendent possibles les existences humaines. Admettre cette condition d'interdépendance, c'est aussi reconnaître que la vulnérabilité n'est pas le propre de l'autre, dépendant, qu'il soit enfant,

personne en situation de handicap ou de précarité, ou encore personne âgée. Nous sommes tous et toutes à divers moments de notre existence, de façon plus ou moins durable, vulnérables et dépendants des autres. Aussi, les dispositifs mis en œuvre pour prendre en charge la vulnérabilité et rendre la dépendance soutenable ne concernent pas les marges de la société, ils sont, au sens propre, d'intérêt général.

Pour revaloriser les métiers du soin, il ne suffit pas de faire appel à la main d'œuvre masculine ; en revanche, il est indispensable de questionner la fiction de l'autonomie. Le renoncement à cette fiction effacerait le clivage entre individu autonome et individu dépendant pour mettre en lumière notre commune vulnérabilité. Il soulignerait que nous ne tenons que grâce à la multiplicité de ces actes de soin exercés tant dans la sphère privée que publique et placerait les métiers du « care » au cœur de nos intérêts à tous.

« Alors que le soin concerne une grande partie de notre vie de tous les jours (au sens de prendre soin des autres mais aussi de soi), nous ne donnons pas à cette dimension l'attention qu'elle mérite. Le résultat est que les professions de soin au sens large, sont en crise. Mal rémunérées, peu visibles, elles sont pourtant incontournables et nécessaires à la viabilité de nos sociétés ; elles servent en quelque sorte de soupape de sécurité pour que les familles très investies dans leur vie professionnelle n'éclatent pas, pour que la dépendance puisse continuer à être prise en charge au mieux, pour que les individus (des femmes et des enfants surtout) en situation de grande précarité sociale ne quittent pas complètement une vie sociale viable. Une vraie régulation affective et sociale repose sur des compétences qui font intervenir la sollicitude dans des dispositifs sociaux qui risquent de l'émousser tant ils sont au service d'enjeux de pouvoir et de rentabilité qui ne laissent aucune place à la moindre expression éthique dans le monde du travail. » Fabienne Brugère, op. cit., p. 149

Reconnaître ces actes et les métiers qui en professionnalisent la pratique, ce serait aussi prendre en considération les nécessités et les difficultés de leur exercice. Le temps est primordial dans la réalisation du bon soin car il permet l'adaptation aux situations, aux individus, tous différents. Il n'empêche pas « l'usure inévitablement liée à l'attention aux autres »[146]. Longtemps ignorée, dissimulée derrière la naturalisation de l'exercice féminin de ces soins, cette usure physique et psychologique doit être reconnue et prise en compte.

Reconnaître la centralité du soin dans nos existences, reconnaître l'usure qu'il occasionne à ses pourvoyeurs, cela conduit à « dé-genrer la sollicitude »[147]. Si nous avons tous et toutes besoin à différents moments de notre vie d'attention responsable, c'est bien que ce besoin est une caractéristique commune de l'humanité. Si nous reconnaissons l'usure qu'il occasionne, cela signifie que nous ne considérons plus le « care » comme l'exercice du dévouement naturel des femmes aux plus vulnérables mais comme une activité humaine équivalente à tant d'autres.

Au fond, il s'agit d'abord de porter un autre regard sur les activités et les métiers du soin. En rappelant qu'ils incarnent le lien social, que leur exercice est la condition d'existence et d'autonomie de chacun, on leur reconnaît une valeur universelle, on les dissocie du féminin. En s'intéressant à leurs conditions d'exercice, on prête attention aux pourvoyeurs de soin, on s'attache à ce que ces activités produisent du mieux-être et du vivre ensemble. Valorisés et dé-genrés, ces métiers s'ouvrent à la mixité en conservant dans leur exercice le souci responsable de l'autre.

[146] Fabienne Brugère, op. cit.
[147] Fabienne Brugère, *Le sexe de la sollicitude*, BDL Editions, 2014, p. 17.

L'intégration du genre au questionnement du travail social interroge la place du soin et de la sollicitude dans notre société ainsi que la hiérarchie des valeurs qui fondent notre pacte social. En positionnant le débat bien au-delà des ajustements et de la refonte des dispositifs, elle souligne que l'enjeu de la refondation du travail social se formule en termes de choix de société.

ANNEXES

Liste des personnes ayant participé aux travaux du Groupe Partage

Evelyne BAILLERGEAU, sociologue, Chercheure à l'Université d'Amsterdam, Collaboratrice de l'Équipe PRAXCIT au Cremis (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations)

Valentine BALEATO, cheffe de projet au Relais de Sénart et doctorante en sociologie

Véronique BAYER, Responsable du pôle encadrement à l'Ecole Supérieure du Travail Social (ETSUP)

Marc BESSIN, sociologue, chargé de recherche au CNRS, Directeur de l'Institut de Recherche Interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS)

Stéphanie BOUJUT, sociologue, maitre de conférences à l'université de Rouen

Brigitte BOUQUET, professeure émérite, chaire travail social-intervention sociale, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

Frédérique BRIBOSIA, maître de Formation Pratique et maître Assistante auprès de la Haute École Louvain en Hainaut

Coline CARDI, maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris 8 et chercheuse au CRESPA-CSU

Marie-Thérèse COENEN, historienne, Université catholique de Louvain, Faculté ouverte de politique économique et sociale(FOPES)

Denyse COTE, professeure titulaire au département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), Institut de recherches et d'études féminines, Directrice de Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND)

Jean-Martin DESLAURIERS, professeur à l'Université d'Ottawa, ancien travailleur social

Anne EYDOUX, économiste, chercheuse au Centre d'études de l'emploi et maître de conférences à l'Université Rennes 2

Annie FOUCHER, Représentante de l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils Généraux (ANDASS), Loire-Atlantique

Isabelle FRECHON, socio-démographe, chargée de recherche INED-CNRS

Bernard FUSELIER, professeur de sociologie à l'Université catholique de Louvain (UCL), Membre du Comité scientifique permanent de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale

Frédéric GAL, Directeur général de l'association Le Refuge

Carole GILLES-HEZON, travailleuse sociale en CHRS

Sophie JACQUOT, politologue, Centre d'études européennes, Sciences Po

Bénédicte JACQUEY-VASQUEZ, Inspectrice Générale de l'Action Sociale

Marcel JAEGER, Professeur titulaire de la Chaire de Travail social et intervention sociale, LISE-CNAM, membre du Conseil scientifique de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et du Conseil supérieur du travail social (CSTS)

Véréna KELLER, professeure à la Haute école de travail social et de la santé Vaud, EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques) Lausanne, HES-SO

Emmanuelle LADA, professeure-assistante à l'université de Lausanne (UNIL)/Centre en Etudes Genre de l'UNIL et Equipe Genre, Travail, Mobilités (GTM) du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA)-CNRS.

Nathalie LAPEYRE, maîtresse de conférences en sociologie, Université de Toulouse II, responsable de l'équipe SAGESSE (savoirs, genre et rapport sociaux de sexe)

Philippe LEBAILLY, Directeur pédagogique CRFMS ERASME, représentant de l'UNAFORIS

Véronique MARCHAL, Représentante de l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils Généraux (ANDASS), Vosges

Anne REVILLARD, professeure associée Sciences Po, OSC-LIEPP

Yves RAIBAUD, géographe, IUT Bordeaux Montaigne (UBM), Département Carrières Sociales. Chargé de mission égalité hommes-femmes à l'UBM

Bertrand RAVON, professeur des universités, Faculté d'anthropologie et de Sociologie de l'Université Lumière - Lyon 2/Centre Max Weber

Gilles RONDEAU, professeur émérite à l'Université de Montréal, École de service social, président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux

Maryse TASSAIN, responsable pédagogique et coordinatrice du groupe Genre et travail social Institut Saint-Simon-ARSEAA

Liste des encadrés

Bibliographie

Cette bibliographie rassemble les références identifiées et rassemblées par les membres du groupe PARTAGE sur l'espace partagé dédié à ce projet. Ces références sont classées par ordre chronologique.

Elle a été mise en forme grâce au concours d'Anne-Marie Chapot et de Christophe Pecate du bureau de l'animation territoriale, sous-direction des professions sociales, de l'emploi et des territoires.

Rapports

Les Hommes : s'ouvrir à leurs réalités et répondre à leurs besoins, rapport du comité de travail en matière de prévention et d'aide aux hommes, remis au ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec, janvier 2014

L'information statistique sexuée dans la statistique publique : état des lieux et pistes de réflexion / Sophie Ponthieux, rapport pour la Ministre des Droits des femmes INSEE, octobre 2013, 52 p.

Rapport sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance / Brigitte Grézy, Philippe Georges, Inspection Générale des Affaires Sociales, IGAS RM2012-151P, La Documentation Française, décembre 2012

L'entreprenariat social en France – Réflexions et bonnes pratiques / Delphine Chauffaut, Caroline Lensing-Hebben, Antonella Noya, rapport du Centre d'Analyse stratégique n° 56, La Documentation Française, 2013, 160 p.

Evaluation de la politique française « genre et développement », rapport du groupe de travail, Commission nationale Consultative des Droits de l'Homme, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, janvier 2013, 217 p.

Examen des services offerts aux hommes du Québec par le réseau de la santé et des services sociaux depuis le « Rapport Rondeau », Le Protecteur du citoyen, Assemblée nationale du Québec, janvier 2012

1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française / Pierrette Crozemarie, Conseil Economique Social et Environnemental, avis et rapport, 2009

Ouvrages – études

Femmes sans abri à Paris – Etude du sans-abrisme au prisme du genre / Audrey Marcillat, mémoire de master 2, Dossier d'étude n° 170 de la CNAF, février 2014, 126 p.

Le travail social auprès des victimes d'homophobie / Frédéric Gal, Librairie Social – RH, novembre 2013, 140 p.

Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes - Inégalités sociales et environnementales / Françoise Tschopp, Joëlle Libois, Claudio Bolzman, IES/HETS, juin 2013, 192 p.

Social Protection Floors and gender equality: A brief overview / Lou Tessier
Maya Stern Plaza, Christina Behrendt, Florence Bonnet, Emmanuelle St-Pierre Guilbault,
ESS Paper Serie (SECSOC) – ESS 37, Organisation Internationale du Travail (OIT), Genève, 2013, 38 p.

Le care invisible : Genre, vulnérabilité et domination / Naïma Hamrouni, thèse de doctorat, Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal, novembre 2012
Désunion et paternité, Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse n° 294, octobre 2012
Interventions sociales et empowerment, Bernard Vallerie, Editions L'Harmattan, 2012, 192 p.
Le travail social ou l'« Art de l'ordinaire », David Puaud, yacappa.be, Bruxelles, juin 2012, 32 p.
Le champ social et médico-social : une activité en forte croissance, des métiers qui se développent et se diversifient / Jean-Louis Zanda, Pôle emploi – Direction des Études, statistiques et prévisions, Cyrille Funès, Ministère des affaires sociales et de la santé – Direction générale de la cohésion sociale, Repères et Analyses Etudes n ° 44, Pôle Emploi, mai 2012
Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale, François Abaléa (dir.), Toulouse, Octarès Editions, coll. « le travail en débat », 2012, 344 p.
Le genre dans la prise en charge des personnes en situation de précarité - Rapport d'analyse des entretiens menés auprès des centres d'hébergement et d'accueil de jours franciliens, MIPES Ile-de-France, mars 2012, 66 p.
Manuel PeerThink sur la prévention intersectionnelle de la violence entre pairs, projet Daphné 2, www.peerthink.eu
Les ambivalences de l'intervention sociale en direction des familles : la protection maternelle et infantile entre protection de l'enfance et soutien à la parentalité / Anne-Sophie Vozari, Dossier d'Etudes n° 136 de la CNAF, janvier 2011, 108 p.
Intégration transversale du genre dans les politiques publiques sectorielles nationales et allocations de ressources / Epiphane S. Adjovi, Projet de renforcement des capacités en Conception et Analyse des Politiques de Développement (CAPOD), Etudes et documents n° 012/2010, septembre 2010
Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin, / Francine Descaries, Marie Mathieu, Conseil du statut de la femme, Québec, 21 janvier 2010
Genre et travail social / Claudine Drion, Monde selon les femmes, Collection Analyse et plaidoyer n° 8, Bruxelles, 2007, 36 p.
Les parcours professionnels des femmes dans les métiers de l'aide à la personne – Leviers et freins à la qualification et à la promotion, rapport de recherche / Ghislaine Doniol-Shaw, Emmanuelle Lada, Annie Dussuet, Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés – Unité mixte de recherche CNRS 8134, 2007, 276 p.
Les cadres d'analyse féministe intersectionnelle : une vision émergente / Bunjun, Bénita, Lee Jo-Anne, Lenon Suzanne, Martin Lise, Torres Sara et Waller Marie-Katherine, CRIAW-ICREF, Institut Canadien de Recherches sur les Femmes, 2006, 25 p.
Le développement social local - Les acteurs, les outils, les métiers – Tome2/ Claude Jacquier, Dominique Mansanti, Dossiers d'études n° 70 de la CNAF, 2005
Métiers de pères - Les caractéristiques des trajectoires de vie comme facteurs sous-jacents à l'engagement paternel. Le cas des jeunes ayant complété le programme d'une entreprise d'insertion / Annie Devault, Francine Ouellet, Isabelle Laurin, Louis Favreau, Jean-François Leblanc, Marika Jauron, rapport de recherche présenté au
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, mai 2005
Les politiques publiques locales: leur rôle dans l´égalité homme/femmes / Laura Lizette Aragón-Castro, mémoire de master de recherche en administration publique, 2006
Le genre des politiques sociales : revue de la littérature / Anne Revillard, ISP – CNRS/ENS Cachan, extrait de mémoire de DEA, 2003
Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficulté / Daniel Turcotte, Germain Dulac, Jocelyn Lindsay, Gilles Rondeau, Pierre Turcotte, collection Etudes et Analyses n° 21, CRIVIFF, Montréal, août 2002, 122 p.

Articles – Revues

2014

L intersectionnalité et les pratiques sociales,Revue Nouvelles pratiques sociales Vol. 26, n° 2, printemps 2014

2013

Quand la mixité ne suffit pas : où en est l'introduction du genre dans le travail social ? / Marc Bessin, Les cahiers dynamiques 1/2013 (n°58), p. 22-30.

Pourquoi refonder le travail social ? / Joël Plantet, Lien social, n° 1113, 14 juillet 2013

2014 Vers des assises du travail social/ repolitiser l'action sociale.org, février 2013

Edito -Le travail social entre émancipation et normalisation : une voie étroite pour les approches féministes / Hélène Martin, Marianne Modak, Véréna Keller, revue Nouvelles Questions Féminines, vol. 32, n°1, éditions Antipodes, 2013, p. 4-13

Les missions de proximité en question / places et postures des intervenantes sociales minoritaires / Marion Manier, revue Nouvelles Questions Féminines, vol. 32, n°1, éditions Antipodes, 2013, p. 14-27

Cause des femmes vs cause des minorités : tensions autour de la question des « femmes de l'immigration » dans l'action publique française / Marion Manier, Revue européenne des migrations internationales, vol. 29 - n°4, 2013

Revue de la littérature : femmes et addictions / Serge Escots, Guillaume Suderie, Fédération Addiction, janvier 2013

2012

Genre et protection sociale. Regards sur la régulation de l'aide à domicile / Fagnani J. et Thibault F. (coord.), Revue française des affaires sociales, 2012/2 - n° 2-3, La Documentation Française

Présentation du dossier / Jeanne Fagnani et Florence Thibault in Genre et protection sociale, Revue française des affaires sociales, 2012/2 - n° 2-3, p. 5-11.

Du RMI (et de l'API) au RSA, les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires de minima sociaux /Anne Eydoux in Genre et protection sociale, Revue française des affaires sociales, 2012/2 - n° 2-3, p. 73-93.

Le genre des États-providence : maternalisme et familialisme en France et au Canada / Yolande Cohen in Genre et protection sociale, Revue française des affaires sociales, 2012/2 - n° 2-3, p. 32-52.

Enjeux et défis de l'intersectionnalité. Entretien avec Sirma Bilge, Fanny Gallot and Sirma Bilge, Contretemps, 30 avril 2012

Égalité de genre et travail social/ Véréna Keller, Revue Quart Monde n° 223, Femmes et hommes, 2012

Le tabou de la violence conjugale chez les couples homosexuels / Benjamin Billot, slate.fr, 28/12/2012

An Intersectional Perspective in Social Work and Education / Mart Busche, Elli Scambor, Olaf Stuve, ERIS web journal, 1/2012

2011

Genre, travail et care: l'état des travaux en France/ Helena Hirata, Revista Latino-americana de Estudos do Trabalho, Ano 16, n° 26, 2011, p. 37-56.

L'intervention sociale et la question ethnique - Entre ethnicisation, déprofessionnalisation et pacification / Manuel Boucher et Mohamed Belqasmi, revue Hommes & Migrations, n°1290, 2011/2, page 22-32.

Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recomposition/ Bérengère Marques-Pereira, Roland Pfefferkorn, introduction du Cahiers du Genre, hors-série 2011

Féminité et féminisation du travail social, Panorama Basse Normandie n° 5, Observatoire régional de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse Normandie, juillet 2011

Le travail social serait-il l'affaire de femmes ? / Laeticia Darmon, Revue Travail Social Actualité (TSA) mensuel n° 24, juillet-août 2011, p. 15-22
Genre et travail social – L'analyse du genre pour décoder une réalité sociale – Journée d'étude du 15 mars 2011 / Muriel Lebarbier, Kyrielle n° 3, Journal d'information sur la recherche en travail social en Basse-Normandie, juin 2011, p. 13-17.
La pratique du service social dans la collectivité / Cyndi Hall, CASW-ACTS, Association canadienne du travail social, 8 avril 2011
Peut-il exister un travail social communautaire en France ? / Jean-Claude Sommaire, revue Territoires, février 2011, p. 40-42.

2010

Impact du genre dans la relation d'aide : le « care » est-il une affaire de femmes ? / Françoise Claude, Revue « La pensée et les Hommes » n° 77, Bruxelles, 2010
Action publique et rapports de genre / Sandrine Dauphin, Revue de l'OFCE n° 114, juillet 2010, p. 265-289.
L'approche par le genre un autre regard sur les politiques publiques / Hervé Dagand, ETD, juin 2010
Politiques publiques et genre / Sophie Jacquot et Amy G. Mazur in Laurie Boussaguet et al., Dictionnaire des politiques publiques, Presses de Sciences Po, 2010, p. 460-469.

2009

Inégalités de genre en protection de l'enfance / Stéphanie Boujut, Isabelle Frechon, Dossier Genre et protection sociale, Revue de droit sanitaire et social, n ° 6/2009, nov.-déc. 2009, p. 1003-1015
Le travail social, de quoi parle-t-on ? / Sandrine Dauphin, Informations sociales, 2009/2 n° 152, p. 8-10
Le travail social à l'épreuve d'un environnement institutionnel en recomposition / Robert Lafore, Informations sociales, 2009/2 n° 152, p. 14-22.
Contrepoint – sur les traces du travail social : une nouvelle piste / Pierre Grelley, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 23
Les ambiguïtés de l'intervention sociale face à la montée des incertitudes / Robert Castel, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 24-29.
Focus – le travail social aux États Généraux du Social / Jean-Michel Belorgey, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 30-31.
Du sens de l'évaluation dans le travail social, Brigitte Bouquet, Informations sociales, 2009/2 n° 152, p. 32-39.
Les enjeux contemporains du travail social en Europe / Evelyne Baillergeau, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 40-48
Contrepoint – Raison d'agir / Caroline Helfter, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 49
Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale / Isabelle Astier, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 52-58
Focus – La division sexuée du travail social / Marc Bessin, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 70-73
La formation des travailleurs sociaux : nouvelles configurations, nouveaux questionnements / Marcel Jaeger, Informations sociales de la CNAF, 2009/2 n° 152, p. 74-81
Les dynamiques du travail social. Informations sociales n° 152 de la CNAF, 2009/2
De qui se soucie-t-on ? Le care comme perspective politique à propos de Joan Tronto, "Un monde vulnérable. Pour une politique du care" et de Collectif, "Multitudes, n° 37-38"/Delphine Moreau, La Revue Internationale des Livres et des Idées, 14/09/2009
Discrimination intersectionnelle sexe/origine ethnique sur le marché du travail en France / Fatima Ait Ben Lmadani, Marc-Arthur Diayey, et Michal W. Urdaniviaz, ENSAI, 2009
Paternités, discours et pratiques sociales : quelles passerelles possibles ? / Jean-Martin Deslauriers, Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire, vol. 15, n° 1, 2009, p. 10-

18.
Note de lecture de La petite enfance - Entre familles et crèches, entre sexe et genre / Nathalie Coulon et Geneviève Cresson (dir.) 2007, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 234 p. / Delphine Chauffaut, Revue Politiques sociales et familiales de la CNAF n° 95, mars 2009, p.105-107
Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes / Coline Cardi, Pouvoirs 1/ 2009 (n° 128), p. 75-86

2008
Paternités exclues et la formation en travail social / Jean-Martin Deslauriers, Revue Les Politiques Sociales n° 1-2, 2008
Travail social en milieu ouvert et altérité : histoire de rendez-vous manqués / Pierre Billion (Maître de conférence en sociologie IUT, Université de Tours), in Chantal Crenn, Laurence Kotobi, Jean-Claude Gillet (eds.), Les animateurs face à la différence ethnique, Paris : l'Harmattan, coll. "Animation & Territoires", 2008, pp. 61-78.
« Empowerment », travail social et organisation politique et administrative. Bref regard en France 1950-2008 / Eliane Leplay, L'Harmattan, Savoirs 2008/3 - n° 18, p. 45-52
2007
Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des « gender studies » à l'analyse des politiques sociales / Nathalie Morel, revue Sociologie du Travail vol 49, n° 3, juin 2007, p. 383-397
La société du travail pour soi / Didier Vrancken, La Revue Nouvelle, n° 10, octobre 2007, p. 40-45.
La réalité de l'égalité entre les sexes à l'épreuve de la garde des jeunes enfants / Nicolas Murcier, Ed. La Découverte, Mouvements 2007/1 – n° 49, p. 53 à 62
La « mauvaise mère » : figure féminine du danger / Coline Cardi, Mouvements 1/ 2007 (no 49), p. 27-37
Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social / Coline Cardi, Déviance et Société 1/ 2007 (Vol. 31), p. 3-3

2006
Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux / Christine Corbeil et Isabelle Marchand, Nouvelles pratiques sociales, vol. 19, n° 1, 2006, p. 40-57
Le développement social communautaire pour penser le travail social communautaire / Roger Nifle, Journal Permanent de l'Humanisme Méthodologique, 26/09/2006
Les facteurs facilitant la demande d'aide des hommes / Raymond Villeneuve, Yvon Lemay, www.mamanpourlavie.com. 26/10/2006
2005
Les jeunes pères et les politiques sociales québécoises / Jean-Martin Deslauriers, Revue internationale EFG, n° 3, automne 2005
Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux - Quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal / Thierry Blöss, Sophie Odena, revue Recherches et Prévisions de la CNAF n° 80, juin 2005, p. 77-91
À propos de la sexuation du social / Marc Bessin, Mouvements 1/ 2005 (no 37), p. 146-149
2004
Les limites de la médiation sociale / Sophie Divay, revue Sciences Humaines HS n° 47, décembre 2004
Jeunes pères vulnérables : trajectoires de vie et insertion socioprofessionnelle / Francine Ouellet, Annie Devault, Marie-Pierre Milcent et Isabelle Laurin, pour le rapport annuel du Directeur de la santé publique de Montréal, décembre 2004
« L'Empowerment » ou la politique au cœur de l'accompagnement social / John Ward, Espace

Social n°5, janvier 2004, http://www.cnaemo.com/
2003
Passé 60 ans: de plus en plus souvent en couple? / Christiane Delbès et Joëlle Gaymu, Population et Société n° 389, 2003
Le travail social, mutation ou redéfinition ? /Bruxelles Santé n° 30, juin-juillet 2003
Le développement communautaire, un concept, une histoire, des valeurs / Catherine Bosquet, Lies Beunens, Alain Storme, Christine Mahy, Hugues-Olivier Hubert, Actes du Module de form-action du 7 avril 2003, Fédération des Services Sociaux de Belgique
2002
Les politiques publiques ont-elles un genre ? / Renée B.-Dandurand, Jane Jenson et Annie Junter, Lien social et Politiques, n° 47, Printemps 2002, p. 5-13
Les difficultés masculines et l'intervention sociale : une question de liens? / Yves Nantel, Eric Gascon, revue Intervention n°116, Service d'aide aux conjoints, juin 2002, p. 103-111.
2001
Nouveaux emplois de l'intervention sociale urbaine / Bertrand Ravon in VEI Enjeux, n° 124, mars 2001

Documents

Feuille de route du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Comité Interministériel aux droits des femmes et à l'Egalité entre les femmes et les hommes, 2014

Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, document de politique transversale, projet de loi de finances pour 2014, Ministre Droits des Femmes

Droit des femmes – 45 mesures qui changent la donne. Ministère des Droits des Femmes, 2014

Droits des femmes – Le programme d'actions 2014. Ministère des Droits des Femmes, 2014

Les stéréotypes sur le genre – comprendre et agir dans l'entreprise - Guide pratique / IMS, Entreprendre pour la Cité, 2012, 52 p.

Devenir travailleur social – Pour bâtir une société plus solidaire, Ministère du Travail, des Relations sociales, de la famille, de la Solidarité et de la Ville

Dossier Le Garçon Invisible - Nouveau regard sur la victimologie au masculin : enfants et adolescente / Fred Matthews, Association des familles d'accueil du Canada (AFAC) pour le compte du Centre national d'information sur la violence dans la famille de Santé Canada.

Colloques, congrès

L'empowerment dans le champ social : « Usagers » et intervenants sociaux à l'épreuve de la logique d'« activation »

Manuel Bocher
Congrès AFS Nantes – 2-5 septembre 2013 - Axe 2 : Les rapports de domination intra et inter institutions chargées du contrôle social

Des « politiques » de l'intersectionnalité. Un regard comparatif sur l'institutionnalisation du traitement des discriminations multiples en Europe
12ème Congrès Association Française de Science Politique, Paris, 9-11 juillet 2013

Professionnel·le·s du travail social et couples âgés : apprendre de l'intimité conjugale, utiliser les atouts et ressources, capitaliser les acquis pour transformer le social... / Clotilde Palazzo
5ème Congrès AIFRIS, Lille, 2-5 juillet 2013

Les pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant à la suite d'une séparation : la reconnaissance de la problématique et un exemple de pratique sociale non militante
Jean-Martin Deslauriers
Accompagner les parents et futurs parents gais et lesbiens vers la réalisation de leur projet familial : récit d'une pratique novatrice en milieu communautaire
Mona Greenbaum et Kévin Lavoie
Les familles homoparentales : leur intégration sociale à la lumière des avancées législatives, des pratiques d'intervention et de la recherche
Émilie Moget
Colloque n° 471 « Repenser la famille, renouveler les pratiques, adapter les politiques » du Congrès de l'ACFAS , 8 et 9 mai 2013

Colloque 430 - Transformations sociales et masculinités : éclatement des frontières?
81e du Congrès de l'Acfas, 8 mai 2013

Comment penser le travail au croisement des catégories ?/ Atelier ouvert organisé par Yahan Chuang, Fanny Gallot, Danièle Kergoat, Audrey Molis, Michelle Paiva,
Séminaire organisé par Genre, Travail, Mobilités (GTM), Paris, première année 2012-2013

L'intersectionnalité appliquée : un projet pilote à Montréal / Berthe Lacharité (Relais-femmes), Anne Pasquier (Table des groupes de femmes de Montréal)
6ème Congrès international des recherches féministes francophones « Imbrication des rapports de pouvoir : Discriminations et privilèges de genre, de race, de classe et de sexualité »,Université de Lausanne, 29 août au 2 septembre 2012 – Atelier 10 :
« Composer avec la complexité des rapports sociaux dans la vie des femmes : conceptions, usages et effets de l'intersectionnalité »

Care, genre et animation : enjeux éthiques et politiques, communication d'Yves Raibaud, ADES, IUT Michel de Montaigne, Bordeaux
Colloque « L'animation socioculturelle professionnelle, quels rapports au politique ? » ISIAT IUT Michel de Montaigne, Bordeaux, 23 et 24 janvier 2012

Genre et entrepreunariat : Eléments d'analyse théorique fondée autour d'une approche autour d'une approche par la socialisation entrepreunariale / Philippe Pailot, Stéphanie Chasserio, Corinne Poroli, AIREPME
10ème CIFEPME, Congrès International Francophone en Entrepreunariat et PME, 2010

Filles et garçons : accompagner vers l'âge adulte / Jacinthe Mazzocchetti, Véronique Blanchard, Isabelle Frechon, Stéphanie Boujut, Didier Drieu
Journée d'étude organisée par la MIRE et l'ETSUP, « Parcours de vie et intervention sociale »,

1ère table-ronde, 9 novembre 2010

Construire la mixité en protection de l'enfance : une affaire de professionnels
Stéphanie Boujut, Isabelle Frechon
Colloque de l'UNIL, Lausanne, Suisse, 3 septembre 2010

Du programme institutionnel aux agencements institutionnels paradoxaux. L'exemple d'un CCAS et de ses services à destination des personnes âgées dépendantes
Denis Laforgue
Colloque « Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale ». 28 et 29 janvier 2010 – Université de Rouen

Les politiques européennes de lutte contre les violences conjugales envers les femmes dans une perspective de la prise en compte de la dimension du genre, Katja Smedslund
Les trajectoires d'entrée en dépendance des personnes âgées du point de vue du « care ». Approche comparative France-Suède / Anne-Marie Daune-Richard, Ingrid Jönsson, Sophie Odena et Magnus Ring avec la collaboration de Francesca Petrella
Le genre dans l'évaluation des politiques publiques : opportunités et limites / Isabelle Cecchini, Catherine Fallon
Pourquoi choisir le genre pour saisir les transformations contemporaines de l'action publique. L'exemple des politiques sociales / Clémence Ledoux
10ème Congrès de l'Association française de Science Politique (AFSP), « Genre et politiques publiques : de la découverte mutuelle au dialogue », Grenoble, 2009

Rapports sociaux de sexe : comme modèle en émergence dans le travail social ? Enjeux et contraintes dans la transmission et mise en pratique d'une théorie / Clotilde Palazzo-Crettol
Congrès Hammamet 2009 - Atelier 1.2 : Perspective de genre et intervention sociale - Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (AIFRIS)

Le travail social à l'épreuve des transformations des politiques sociales
Pierre Reman
2ème Congrès international des formateurs en travail social et des professionnels francophones de l'intervention sociale, Namur, Belgique, 3-7 juillet 2007

Les réalités masculines : comprendre et intervenir / Sous la direction de
Jocelyn Lindsay, Sacha Genest Dufault - Actes du colloque du 8 mai 2007 à Trois-Rivières dans le cadre du 75ème congrès de l'ACFAS

L'intervention féministe intersectionnelle : un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées / Christine Corbeil, Isabelle Marchand
Colloque international de RÉSOVI « Violences faites aux femmes : réponses sociales plurielles », Montréal, 22 au 24 octobre 2006

Genrer les politiques publiques ? Le gender mainstreaming comme norme internationale et scientifique. Esquisse d'une généalogie / Sophie Jacquot
Colloque bi-annuel organisé par l'AFSP et l'ASPP, « Genre et politiques publiques »
Genève – 28-29 septembre 2006

La collection des ***Cahiers Stratégie & Prospective*** a vocation à présenter et à partager les travaux conduits par la Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospectives (MASSP) en collaboration avec les autres entités **de la Direction Générale de la Cohésion Sociale**.

Il s'agit ainsi de **contribuer à l'observation et à la connaissance du champ de la cohésion sociale et des politiques qui s'y rattachent.** Prioritairement adressés aux services, centraux et déconcentrés, de l'Etat, ces *Cahiers Stratégie & Prospective* sont destinés à nourrir la réflexion et les échanges avec tous les acteurs du champ social.

La MASSP est une entité directement placée auprès de la Directrice Générale de la Cohésion sociale pour produire des analyses permettant la mise en perspective des politiques élaborées et pilotées par la DGCS.



Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospectives
10, place des 5-Martyrs-du-Lycée-Buffon
75014 Paris
Téléphone : +33 1 40 56 85 56
Télécopie : +33 1 40 56 87 19
Directrice de la publication : Sabine Fourcade
Rédacteur en chef : Christophe Fourel
ISSN : en cours
Dépôt légal : à publication